



Cause

COMPRENDRE LE MONDE
AGIR POUR LE CHANGER

SEPTEMBRE
OCTOBRE
2025

45

commune

REVUE D'ACTION POLITIQUE DU PCF

p. 12 DOSSIER

COMMUNES

p. 3 ÉDITO
Bascules

p. 56 CHRONIQUE
EUROPÉENNE
Victoire de Catherine
Connolly en Irlande

p. 65 SCIENCES
Liberté académique,
attaques contre
les sciences

p. 8 GRAND ENTRETIEN

Véronique Mahé, responsable nationale à la Vie du parti :
« Un pacte pour l'avenir de la France »

Parti communiste français

3 ÉDITO

Guillaume Roubaud-Quashie Bascules

6 POÉSIES

Victor Blanc Alena Balouzat

7 REGARD

Élodie Lebeau-Fernández Sous les pavés de Rodez, les plages de Varda

8 LE GRAND ENTRETIEN

Véronique Mahé Un pacte pour l'avenir de la France

12 DOSSIER : COMMUNES

Pierre Crépel, Hoël Le Moal La commune n'est ni dépassée ni du passé

John Bellamy Foster Quelle est la pertinence de l'analyse marxienne de la commune et de la société communautaire aujourd'hui ?

Nicole Dockès-Lallement Histoire des institutions municipales en France

Première partie : Avant la révolution

Deuxième partie : Après la révolution

Roger Martelli, Adrien Tiberti Communes et communisme municipal

Anicet Le Pors Unité républicaine et libre administration des communes

Taylan Coskun Nos vies, nos biens : nos communes. Comment investir les élections municipales en 2026 ?

Jean-Marc Durand Collectivités territoriales : le besoin de financements nouveaux

Aurélien Degoul L'économie sociale et solidaire et les communes rurales

Tehei Bouguemari Les communes : un maillon central de l'adaptation au réchauffement climatique

Gérard Streiff Les Français et les municipales. Des éléments de fragilisation

Michèle Picard Que peut faire une commune et comment ?

Philippe Rio Commun, commune : l'heure du municipalisme ?

Gilles Leproust Communes et quartiers populaires

Josef Meszlenyi Le Parti communiste autrichien et la vie communale

56 CHRONIQUE EUROPÉENNE

Vincent Boulet Victoire de Catherine Connolly en Irlande. Naissance d'une alliance populaire pour le changement

58 CONTROVERSE

Gérard Streiff Un capitalisme d'État à la mode Trump

60 PHILOSOPHIQUES

Loïc Wacquant La domination raciale

62 FÉMINISME

Maëva Durand « Femmes de réconfort » : une exploitation sexuelle organisée en temps de guerre

65 SCIENCES

Pierre Crépel Liberté académique, attaques contre les sciences

68 SONDAGE

Gérard Streiff Services publics. Un paradoxe apparemment contradictoire

69 STATISTIQUES

Fanny Charnière Chute des naissances : la fin de l'exception française ?

70 LIRE

Gérard Streiff Rentrée littéraire : la Palestine en toutes lettres

72 CRITIQUES

• **François Liberti** *Au service de l'humain*

• **Catherine Withol de Wenden** *Immigration. Indifférence, indignation, déshumanisation*

• **Wolf Feuerhahn** *Progrès*

• **Peter Mertens** *Mutinerie. Comment le monde bascule*

• **Zoé Grumberg** *Militer en minorité ? Le « secteur juif » du Parti communiste français*

76 EN DEBAT

Olivia Falquet La philosophie animale est-elle un caquetage ?

Cause commune

La rédaction en chef de ce numéro a été assurée par Gérard Streiff

Tél. : 01 40 40 12 34 - Directeur de publication : Guillaume Roubaud-Quashie
Directeur : Guillaume Roubaud-Quashie • Rédacteurs en chef : Dorian Mellot, Gérard Streiff • Secrétariat de rédaction : Noëlle Mansoux, Chantal Guerre, •
Comité de rédaction : Aurélien Aramini, Victor Blanc, Aurélien Bonnarel, Vincent Boulet, Saliha Boussedra, Evelynne Bussiére, Pierre Crépel, Maëva Durand,
Jean-Michel Galano, Baptiste Giron, Florian Gulli, Nicolas Lambert, Constantin Lopez, Igor Martinache, Mathieu Menghini, Hoël Le Moal, Michaël Orand,
Flavien Ronteix-Jacquet, Julien Rossi, Nicolas Tardits, Pierre Wadlow • Direction artistique, illustrations et Mise en page : Frédo Coyère • Édité par l'association
Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau - 75 167 Paris Cedex 19) • Imprimerie : Public Imprim (12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Vénissieux Cedex) •
Dépôt légal : septembre/octobre 2025 - N° 45 - ISSN 2265-4585 • N° de commission paritaire : 0924 G 93466.

Bascules

Cela fait bien longtemps que nous n'avions pas été plongés dans un brouillard si épais : quel gouvernement pour la France dans un mois ? un an ? Bien sûr, il y a cette possibilité très réelle : l'arrivée aux manettes du Rassemblement national. Les partisans de l'extrême droite n'ont de cesse de répéter qu'ils vont gagner, pour fouetter les énergies, accélérer le ralliement de notables opportunistes et capter à leur profit le plus grand nombre d'aspirations au changement. Les partisans de l'ordre actuel nous serinent le même refrain pour tenter, par là, de sauver leur peau comme ils le font depuis tant d'années : le libéralisme (macroniste/postmacroniste ou sous quelque forme que vous voudrez), ce n'est pas le rêve mais c'est la seule alternative à l'extrême droite qui, si vous nous abandonnez, va l'emporter avec certitude. C'était déjà le discours hégémonique lorsque Emmanuel Macron a dissous l'Assemblée nationale et les articles n'ont pas manqué depuis pour révéler que c'était bien le calcul du président de la République : dissoudre pour hâter la venue de l'extrême droite, faire éprouver son incapacité, et l'emporter en 2027. Pourtant, notre peuple a déjoué ces pronostics savants en refusant ce scénario il y a un an.

Pour autant, cette perspective d'une victoire de l'extrême droite, si elle n'est pas absolument sûre contrairement à ce qu'on nous répète, n'en est pas moins absolument possible.

Oui, des sondages disent que les choses ont changé aujourd'hui mais, sans discuter des écarts saisissants et récurrents entre ce qu'ils annoncent en général et ce qui se produit effectivement, rappelons simplement que ces questions posées à un millier de personnes sommées de répondre en quelques minutes alors qu'elles sont occupées à tout autre chose ont un caractère très hautement abstrait : on y répond sans cette boule qui s'installe très concrètement dans des millions de ventres à l'idée que dans une poignée de jours l'extrême droite arrive bel et bien au pouvoir. Alors, les sondages pour estimer ce qui se passerait réellement au terme de quelques semaines de campagne et d'angoisse, permettons-nous de les considérer pour ce qu'ils valent : à peu près rien.

Pour autant, cette perspective d'une victoire de l'extrême droite, si elle n'est pas absolument sûre contrairement à ce qu'on nous répète, n'en est pas moins absolument possible. Dans la période d'accélération de l'histoire que nous vivons, veillons à ne pas sombrer dans le tournis : nous assistons à certains basculements. Certes, l'opération Ciotti de 2024 n'a pas manqué de ridicule mais l'ancien président LR, sans emmener avec lui le gros des notables de son camp, est tout de même aujourd'hui à la tête d'un groupe de seize députés contre une grosse quarantaine pour Laurent Wauquiez. Il y a là bien plus qu'une simple farce. Le paysage s'est-il stabilisé de ce côté ? Nullement. Il n'est que d'écouter Henri Guaino, âme damnée de Nicolas Sarkozy, déclarant sur BFMTV il y a quelques semaines qu'il ne serait pas anormal que LR, sous certaines conditions, aille gouverner avec le RN si le nombre des ►►

► députés lepénistes (bardellistes ?) approche le seuil de la majorité absolue. On objectera que Guaino est un franc-tireur et que sa parole n'engage que lui. Certes, mais a-t-on entendu des cris et des désaveux cinglants ? Loin de cela, Bruno Retailleau devait proposer le mot d'ordre suivant face à l'élection législative partielle opposant, au deuxième tour, dans la première circonscription du Tarn-et-Garonne, une candidate socialiste et un candidat ciottiste : Pas une voix... pour la gauche ! On se gardera de toute nostalgie vis-à-vis de Jacques Chirac mais quel changement de pied ! À présent, quand il s'agit pour LR de se démarquer du RN et de ses vassaux ciottistes, l'argumentation est la suivante : non, nous ne soutenons pas le RN car ils ont un programme économique et social démagogique, foncièrement de gauche, refusant la nécessaire réforme des retraites, etc. (Écoutez, si vous doutez de la fidélité de ma transcription, les dernières interviews de Bruno Retailleau : vous serez édifiés !) Pas un mot sur la vertébration antirépublicaine du projet lepéniste.

Après les grands cris de l'été 2024 pour condamner Ciotti, les barons LR basculent les uns après les autres : la gauche est le premier péril ; il faut donner vie et forme à la grande famille rassemblant toutes les droites.

Voici, désormais, que David Lisnard, « père de famille et maire de Cannes », comme il l'indique dans sa biographie X/Twitter, mais surtout président de l'Association des maires de France et vice-président de LR, propose une grande primaire des droites, allant de l'UDI (la formation censément « centriste » de Jean-Louis Borloo, Giscard fils, Jean-Christophe Lagarde, etc.) à Sarah Knafo (l'égérie de Zemmour). On dira peut-être : oui, mais le pauvre Lisnard, qui se rêve toujours candidat LR à la présidence de la République avec la perspective de l'emporter, est bien à la peine. Il n'arrive pas à exister dans le débat public, Retailleau ayant capté toutes les lumières, et il a l'extrême droite aux trousses dans le département des Alpes-Maritimes. Il est obligé de forcer la voix pour que les médias prêtent attention à lui. Certes, mais jeu de billard à trois bandes ou non, les mots sont prononcés et les lignes tracées. Après les grands cris de l'été 2024 pour condamner Ciotti, les barons LR basculent les uns après les autres : la gauche est le premier péril ; il faut donner vie et forme à la grande famille rassemblant toutes les droites. Et tout cela s'opère sans même que le RN soit à deux doigts de la majorité absolue à l'Assemblée. Comment, dès lors, ne pas prendre très au sérieux la réponse de Guaino citée précédemment si telle hypothèse devenait réalité ? Il y a bien bascule historique, à droite.

Au-delà de ce petit monde, il est celui, plus inquiétant et, au fond, nettement plus important, du grand patronat. On se gardera des grandes généralités schématiques façon « le patronat a choisi le camp de l'extrême droite ». C'est bien sûr faux dans la mesure où le patronat, fût-il grand, n'est pas d'un bloc et, selon les caractéristiques que vous considérez, n'a pas en tout point des intérêts convergents (pour ne prendre qu'un exemple, selon qu'il exporte peu ou beaucoup, importe peu ou beaucoup, cela ne donne pas le même intérêt à un euro fort ou à un euro faible). Il est évident qu'une part substantielle du grand patronat cherche toujours une solution du côté du macronisme/postmacronisme/etc., la mission fondamentale consistant bien sûr à garantir les profits par une exploitation de la main-d'œuvre à un prix le plus bas possible (pas d'augmentation des salaires ! pas de retraite à

60 ans!) et l'attribution continue de dizaines de milliards d'euros d'argent public. Lorsque les nuages se sont amoncelés au-dessus de la tête de François Bayrou, toute la galaxie patronale (Medef, CPME, U2P, Meti, CroissancePlus, Ethic) n'a-t-elle pas lancé un appel à ne pas censurer le Béarnais ? Sur le fond, la question de l'immigration, si centrale dans le discours de l'extrême droite, peut aussi faire obstacle. De larges secteurs du capital (en France, en Allemagne...) sont favorables à une immigration si celle-ci leur permet de payer moins cher le travail réalisé, de ne pas interroger les conditions de travail les plus rudes imposées aux salariés, de ne pas avoir à payer le coût de la formation initiale (effectuée dans le pays d'origine à ses frais...), etc. Autrement dit, une immigration autant que possible sans régularisation des travailleurs immigrés sans papiers, sans égalité des droits, pour maximiser l'exploitation et les profits avec eux.

Lorsque les nuages se sont amoncelés au-dessus de la tête de François Bayrou, toute la galaxie patronale n'a-t-elle pas lancé un appel à ne pas censurer le Béarnais ? Sur le fond, la question de l'immigration si centrale dans le discours de l'extrême droite, peut aussi faire obstacle.

Pour autant, il faut constater au moins deux phénomènes du côté patronal. D'une part, une fraction du grand capital a effectivement choisi l'extrême droite, Vincent Bolloré n'en constituant que la pointe la plus visible. De l'autre, les préventions semblent sérieusement décroître dans le reste du grand patronat. Dans la saga qui entoure la cession du *Parisien* à Bolloré, on voit bien qu'il n'y a pas d'absolu veto de la famille Arnault (par ailleurs prompte à aller baiser les pieds de Trump quand ses lingots lui semblent menacés...). Au-delà de cette anecdote, le périodique libéral *L'Opinion* rapporte qu'un déjeuner a été organisé entre le directeur de cabinet de Patrick Martin et Renaud Labaye, bras droit de Marine Le Pen, en janvier 2025. Surtout, cet été, le RN fut pour la première fois invité par le Medef à ses universités d'été. Quand, en 2024, le Medef disait que le programme économique du RN (... et celui du NFP!) représentait un danger, au sortir de ses Journées d'été de 2025, Patrick Martin proposait le palmarès suivant : « Gabriel Attal, Bruno Retailleau et, dans une certaine mesure, Jordan Bardella ». Du côté de l'Union des entreprises de proximité (U2P), on n'avoue pas de sympathie lepéniste, mais son principal dirigeant, Michel Picon, lance mollement (au *Monde*) : « Est-ce que ce serait pire ? Nous verrons bien. » Ce n'est pas tout à fait *No pasarán...* Cette évolution tient sans doute beaucoup à Meloni et Bardella : la politique très favorable aux capitalistes italiens menée par la première rejoint les promesses de plus en plus nombreuses de cadeaux aux patrons (déréglementation, baisse de la fiscalité...) du second pour laisser seule la gauche en position d'ennemie irréductible et, somme toute, prioritaire. La dose habituelle d'opportunisme (les affaires sont les affaires, tout pour le tiroir-caisse...) face à des sondages croissants aide à emballer le tout. Face à cela, c'est peu dire que nous avons fort à faire et que la partie n'est pas simple. Pour autant, à cette heure, elle n'est perdue que si nous déclarons forfait. ●

Guillaume Roubaud-Quashie,
directeur de *Cause commune*.

ALENA BALOUZAT

Il se fait parfois dans la poésie des trous de ver par quoi la distance entre deux êtres s'annule ; et ce pouvait aussi bien être des années-lumière, qu'importe, une fois franchie cette porte dérobée, tout dans cet univers nouveau, qui n'est pas le vôtre, tout intimement vous bouleverse et rien ne vous y est plus tout à fait étranger. C'est l'une des fonctions pour moi de l'image. Rappelons la définition souvent citée de Pierre Reverdy : l'image naît « du rapprochement de deux réalités plus ou moins éloignées. Plus les rapports des deux réalités rapprochées seront lointains et justes, plus l'image sera forte – plus elle aura de puissance émotive et de réalité poétique ». Mais ces deux réalités éloignées, on l'oublie souvent, ce sont aussi le poète et son lecteur ; et c'est l'image qui jette une passerelle entre ces antipodes.

D'images, justement, la poésie d'Alena Balouzat en regorge. Je cite, pêle-mêle, « ce présent roux d'un matin d'automne », « ce qui est corps est draps, ce qui éclaire est chambre », « noms détronés », « les couleurs aboient »... Mais celle qui m'a fait pénétrer dans cet univers, la voici : « Le velours de la pluie un soir de juillet / Sur ma paume comme un ruisseau irrigue / La dentelle de l'été ». J'ai ressenti ce velours-là sur ma peau, dès l'instant de ma lecture, la frôlant doucement, et il ne m'a plus quitté de tout le recueil. La justesse, chère à Reverdy, est une justesse intime. La « présence » (la *présence*, dis-je, par dérision), qui sature nombre de recueils à prétention philosophique, mâtinés d'un jargon métaphysique à relents heideggériens, y demeure souvent une abstraction désincarnée. Pourtant, elle est bien là dans *Présences désaffectées*. Sans l'éviter, Alena Balouzat lui donne un corps, une matérialité, une légèreté ; par ses images elle la rend concrète, *sensible*. Se met en place tout au long du recueil une poésie du frôlement : c'est par l'effleurement que notre rapport aux choses et aux êtres se révèle. Alena Balouzat habite comme personne les interstices du monde. Sa poésie explore ces zones de contact, ces zones frontalières des lèvres, des corps, des regards, des mots et des choses, ces zones où l'être se désaffecte, ces points de rencontre tiraillés entre ce qui a été et ce qui n'est pas encore. C'est une nostalgie qui se déploie dans les deux sens : nostalgie de ce qui est depuis longtemps révolu, nostalgie de ce qui est encore à naître. La poétesse se tient alors dans une posture attentive, presque hors du temps. « En lisière », aurait dit Guy Goffette ; « aux abords du monde », écrit joliment Alena Balouzat. Être poète, c'est accepter de se déprendre, ressentir la perte et l'embrasser. Citons un autre poème : « Le monde est / La défaite de nos appartenances ».

Victor Blanc

« Le velours de la pluie un soir de juillet
Sur ma paume comme un ruisseau irrigue
La dentelle de l'été, les champs du ciel astral
Que suis-je venue chercher ici ?
L'air juvénile du couchant et la valse des corps –
dictée d'une nouvelle sève dans les yeux
Autrefois égarés par leur propre image »

« Dessine-moi un arbre
Et la furtivité d'un élan au seuil du rire
D'un trait appuyé
Donne à voir
Ce qui fonde les contours du monde, ses histoires
Colore la fragilité perçante
Quadrille mes pensées
Affronte la béance
Crée une parole à partir des confins
De ce que nous ne disons pas »

« J'enfouis ta chaleur sous mon manteau de chair
Nous nous diluons au milieu de nos phrases et
de nos soupirs en trombe
Ce présent roux d'un matin d'automne, sa lumière
virginale
Pénètre ma mémoire sauve
Bâtisseurs de ruines nous le savons, nous ne
durerons pas
Feuilles mortes balayées par l'air froid
Mais d'abord la ville – à toi, à moi – où la saison
nous confie
Le faste de sa cérémonie »

Alena Balouzat,
extraits de *Ombres vacantes*,
à paraître aux Éditions 5 Sens

Sous les pavés de Rodez, les plages de Varda



Agnès Varda, *Le Dépôt de la cabane de plage*, 2011, installation vidéo, objets et sable.

Après la rétrospective « Plages, cabanes et coquillages » à La Malmaison et la villa Domergue, à Cannes, en 2022, c'est au tour du Musée Soulages, à Rodez, de rendre hommage à la cinéaste et plasticienne sétoise. L'exposition « Agnès Varda. Je suis curieuse. Point » s'appuie sur l'amitié entre Pierre Soulages et Agnès Varda – que cette dernière immortalisa dans un des épisodes de sa micro-série *Agnès de ci de là Varda* (2011) –, pour explorer l'univers de cette artiste et son rapport viscéral à la mer. « Si on ouvrait les gens, on trouverait des paysages. Moi, disait-elle, on trouverait des plages. » Elle ne croyait pas si bien dire ! De ses débuts de réalisatrice avec *La Pointe courte* (1955) à ses installations plastiques les plus tardives, les bords de mer et leurs habitants imprègnent toute son œuvre. Leurs gadgets aussi, comme en témoigne l'œuvre *Ping-Pong Tong* (2005-2006), où la panoplie des vacanciers (tongs, pelles, bouées...) est déployée tel un mur de

plastique, formant une nature morte contemporaine aussi légère et colorée qu'elle est, en réalité, une exaspérante accumulation de déchets.

Le Dépôt de la cabane de plage (2011) pousse plus loin encore cette ambiguïté. Au milieu des vestiges d'un cabanon en tôle rouillée – sable, bourriches, nasses et filets de pêche –, un écran diffuse des vues reposantes de vacances en bord de mer. Tout à coup, la tranquillité de ces paysages fait place à de brutales images d'actualité sur les guerres, les séismes, les tsunamis et les flux de déplacés, interrompant instantanément la rêverie du spectateur, et le forçant à une prise de conscience déstabilisante sur les catastrophes d'origine humaine comme naturelles. ●

« Agnès Varda. Je suis curieuse. Point » (28 juin 2025 – 4 janvier 2026), musée Soulages, Rodez.

Élodie Lebeau-Fernández



Un pacte pour l'avenir de la France

Le conseil national du PCF, qui s'est tenu le 5 juillet 2025 a décidé de lancer une campagne nationale autour de la construction d'un pacte pour la France. Il s'agit d'un projet participatif qui entend associer le monde du travail et les citoyens à son élaboration pour ouvrir la voie au changement en partant des réalités concrètes. **Véronique Mahé**, responsable nationale à la Vie du parti, nous présente cette campagne, ses objectifs et les moyens de la porter.

— PROPOS RECUEILLIS PAR **DORIAN MELLOTT** —

🇪🇺 Lors de la fête de *l'Humanité*, le PCF a lancé sa campagne autour du « pacte pour la France ». Peux-tu nous préciser de quoi il s'agit ?

Le pacte pour la France n'est pas un programme figé, mais une véritable méthode collective d'action politique. Il puise sa force dans les réalités concrètes et les aspirations populaires : salaires, santé, logement, emploi, jeunesse, retraites. Son ambition ? Rebâtir une majorité capable de restaurer la confiance en la politique, loin du face-à-face stérile entre libéralisme et extrême droite. Le Parti communiste propose ainsi dix grandes priorités pour le débat et la mobilisation : garantir le droit à l'emploi et à une retraite digne, relancer l'industrie et les services publics, relever ensemble

les défis énergétiques et écologiques, ouvrir de nouvelles perspectives à la jeunesse, assurer la maîtrise publique des secteurs stratégiques, créer un pôle bancaire public et une fiscalité équitable, conquérir l'égalité réelle femmes-hommes, refonder la démocratie, agir pour la paix, et bâtir une autre Europe, fondée sur la coopération et la souveraineté des peuples. En somme, le pacte pour la France impulse une démarche collective, fondée sur l'engagement et la délibération populaire. Il rassemble toutes celles et tous ceux qui veulent transformer le pays dans le sens du progrès social, écologique et démocratique, préparant une nouvelle étape politique pour la gauche et pour la France.

🇪🇺 Le pacte pour la France est un projet participatif, où en sommes-nous des contributions ?

Depuis son lancement à la Fête de *l'Humanité*, le pacte pour la France a enclenché une multitude d'initiatives : débats publics, rencontres syndicales, forums dans les entreprises, ateliers citoyens, tables rondes sur l'écologie ou la solidarité. C'est dans les espaces de vie et de travail, au plus proche des réalités, que la démarche prend corps et nourrit la réflexion sur les grands chantiers : emploi, salaires, santé, services publics, démocratie, écologie. Cette dynamique permet de préciser les priorités et d'ouvrir la voie à la prochaine phase, en perspective des élections municipales. Le pacte avance comme un processus vivant,

forgé par la parole citoyenne et l'implication militante, afin de construire un horizon commun et fédérateur autour de la transformation du pays.

☞ Quels sont les objectifs de la campagne et comment les militants peuvent-ils s'en saisir ?

La campagne du pacte vise un objectif clair : replacer le monde du travail, la jeunesse et la création au cœur de la vie démocratique, tout en rassemblant une majorité sociale autour d'un projet de société émancipateur et durable. Face à l'austérité galopante, à l'affaiblissement des services publics et à la montée des extrêmes, il s'agit de bâtir une alternative de gauche crédible, populaire, tournée vers l'avenir. Concrètement, il s'agit de faire connaître, enrichir et débattre les dix axes fondateurs du pacte : emploi, salaires, transition écologique, jeunesse, démocratie, paix, reconstruction industrielle... Ces orientations sont ouvertes à la discussion pour permettre à toutes et à tous – dans les communes, sur les lieux de travail, au sein des associations – de s'en emparer. Pour les militantes et militants, le pacte pour la France est une véritable boîte à outils : de rencontres en réunions publiques, en passant par les débats dans les associations ou à la sortie des écoles, chaque initiative permet de partager le projet, recueillir des propositions et animer la dynamique citoyenne. Au-delà, cette campagne sert aussi de tremplin pour intensifier les contacts, élargir la base militante et accueillir de nouveaux membres au Parti communiste. À chaque étape, la présence sur le terrain, l'écoute et l'ouverture aux nouveaux réseaux facilitent le renouveau militant. S'engager pour le pacte, c'est renforcer le Parti communiste, construire un espoir politique et lui donner les moyens d'être le moteur du renouveau à gauche. C'est bien cette dynamique collective, ancrée dans le quotidien, qui donnera au

pacte sa force et renforcera durablement notre parti.

☞ La campagne doit permettre d'unir le monde du travail, comment y contribue-t-elle ?

Le pacte pour la France se veut un véritable levier pour retisser l'unité du monde du travail, dans un contexte où la vie chère, la précarité et la remise en cause des droits sociaux bouleversent le quotidien.

L'objectif : fédérer l'ensemble des travailleurs – salariés, jeunes, retraités, précaires, syndicalistes – autour de combats construits à partir des réalités vécues. Tout commence par l'écoute attentive de celles et ceux qui subissent l'austérité et la logique du profit. Par cette campagne, nous encourageons la convergence des luttes pour des

tion urbaine, saturation des infrastructures routières, lignes ferroviaires à rénover, recul des services publics), le PCF 66 a engagé depuis plusieurs mois une démarche collective et offensive, illustrant concrètement comment la campagne du pacte pour la France prend racine dans chaque territoire. En s'appuyant sur la mobilisation ZFE (zone à faibles émissions) dans l'agglomération et en menant une réflexion de fond sur la mobilité, elle a construit sa campagne en partant des réalités locales : déplacements difficiles, pression accrue sur les services publics et enjeux climatiques urgents. Au cœur de cette dynamique locale, la campagne « Vive le train », menée avec des collectifs citoyens et des syndicalistes, repose la distribution de tracts, le lancement d'une pétition

« De rencontres en réunions publiques, en passant par les débats dans les associations ou à la sortie des écoles, chaque initiative permet de partager le projet, recueillir des propositions et animer la dynamique citoyenne. »

salaires dignes, la défense de l'emploi, des services publics et de la Sécurité sociale, la lutte contre les fermetures d'usines. Le pacte relie étroitement les enjeux sociaux et politiques : il s'agit de replacer le travailleur au centre de la transformation du pays. Cette unité s'élabore par l'action commune et le débat ouvert localement. Chaque section du parti est invitée à aller à la rencontre des salariés, dialoguer avec les syndicats, associations et élus locaux, pour élaborer des solutions partagées, adaptées aux besoins concrets. Face aux défis majeurs des Pyrénées-Orientales (progression démographique rapide, concentra-

militante (plus d'un millier de signatures) et la diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux. Cette mobilisation a été renforcée par la visite d'un site ferroviaire menacé, en présence du député Édouard Bénard. En associant citoyens, syndicats et collectifs, la fédération relie justice sociale, transition écologique, transformation territoriale et défense de l'accès aux services publics, donnant ainsi un visage concret et mobilisateur au pacte pour la France dans le département. Partout, les communistes font vivre le pacte en mettant en avant la parole des travailleuses et travailleurs. Ainsi, le pacte pour la France crée une ►►

► passerelle directe entre luttes sociales et projet politique, pour que le travail soit reconnu comme moteur de l'avenir, grâce à l'implication et à la force du collectif.

L'espace médiatique est saturé par la crise politique et l'approche des élections municipales, présidentielle et législatives. Les objectifs de cette campagne sont-ils tenables dans ce contexte et comment articuler la campagne avec cette actualité politique ?

C'est précisément face à ce climat tendu et à la multiplication des échéances politiques que notre campagne prend tout son sens. Plutôt que d'ajouter au bruit ambiant, le pacte pour la France offre un cap clair, à rebours des logiques de division ou de résignation quiaturent le débat public. Nos objectifs tiennent parce qu'ils s'appuient sur les faits, les attentes du pays, non sur les polarisations imposées par les médias. Sur le terrain, des initiatives concrètes l'illustrent : forums sur l'emploi local, collectifs pour la défense du service public de l'eau, plans d'action dédiés à l'accueil des jeunes... Tout cela s'inscrit dans l'actualité, mais sans jamais perdre de vue les priorités du pacte.

« Chaque section du parti est invitée à aller à la rencontre des salariés, à dialoguer avec les syndicats, associations et élus locaux, pour élaborer des solutions partagées, adaptées aux besoins concrets. »



C'est à la fête de l'Humanité, que le PCF a lancé sa campagne « Un pacte pour la France ».

Nous articulons la campagne et l'actualité de deux façons. D'une part, le pacte devient un terrain de rassemblement et de mobilisation, en particulier en vue des municipales de 2026, où syndicats, associations et collectifs citoyens sont associés à la construction d'alternatives locales. D'autre part, chaque scrutin municipal, présidentiel, législatif, doit être l'occasion de porter ces propositions issues du terrain jusque sur la scène nationale, pour faire entendre les exigences du pays. Cette articulation permet d'imposer nos thèmes (emploi, salaires, démocratie, écologie, paix) face à l'agenda imposé. Par la campagne, nous affirmons que la gauche a de nouveau la capacité de relier action quotidienne et grands enjeux, de répondre à la crise, d'offrir une véritable alternative populaire et durable.

La campagne comprend la pétition « stop aux 211 milliards d'euros d'aides aux entreprises, développer l'emploi, la formation, augmenter les salaires et les pensions et les indexer sur l'inflation ». Où en est-on de cette pétition ? Quels objectifs vient-elle appuyer ?

La pétition nationale « Stop aux 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises », lancée cet été par le PCF, rencontre un large écho. Elle mobilise des milliers de citoyens, syndicalistes et élus : sur les marchés, à la sortie des usines, lors d'assemblées publiques, de nouvelles signatures affluent chaque semaine, preuve de la forte interpellation provoquée par ce sujet. Pour amplifier cette mobilisation, une semaine d'action nationale aura lieu du 10 au 16 novembre : partout



« Le pacte relie étroitement les enjeux sociaux et politiques : il s'agit de replacer le travailleur au centre de la transformation du pays. »

qui a révélé l'ampleur du scandale : 211 milliards distribués chaque année sans évaluation ni contrôle rigoureux. Elle exige dorénavant que ces aides soient strictement conditionnées à la création d'emplois, à la formation, à l'égalité salariale femmes-hommes et à la transition écologique. Ce combat s'inscrit directement dans les objectifs du pacte : réorienter les fonds publics, augmenter salaires et pensions, soutenir l'investissement productif, défendre les services essentiels. Porter cette pétition, c'est replacer la justice sociale et la transparence au centre du débat public, et rendre à l'engagement citoyen toute sa portée politique.

ser d'eux-mêmes. Mais il s'agit désormais de donner un prolongement concret à cet acte politique : ouvrir la voie à une paix réelle et durable. Il faut aujourd'hui exiger la cessation immédiate des combats à Gaza, la prise de sanctions contre le gouvernement israélien extrémiste, imposer un embargo sur les ventes d'armes et suspendre l'accord d'association entre l'UE et Israël, tant que le droit international n'est pas respecté. Cette cohérence d'action doit s'appuyer sur une pression accrue au sein de l'ONU, pour un cessez-le-feu permanent, la protection des populations civiles, la libération de tous les prisonniers politiques et otages. La campagne du PCF pour la paix s'inscrit dans une démarche d'internationalisme concret, fondée sur la coopération entre peuples libres et souverains.

En contribuant au lancement d'une alliance mondiale pour les droits du peuple palestinien, le PCF porte une solution basée sur le respect des frontières de 1967, la reconnaissance de Jérusalem Est comme capitale de l'Etat de Palestine, et la garantie de sécurité pour tous. Poursuivre le combat, c'est travailler sans relâche pour que la France et l'Europe agissent enfin pour la paix, le droit international et la justice. C'est aussi lier ce combat à celui pour le pacte pour la France : faire primer la souveraineté des peuples, la coopération et la solidarité contre les logiques de confrontation qui minent l'avenir politique. ●

en France, des rencontres, débats et points d'échanges permettront aux militants d'aller à la rencontre des habitantes et habitants, d'enrichir le débat et de recueillir de nouveaux soutiens. Cette dynamique prouve que cette campagne n'est pas une simple réaction de circonstance, mais s'inscrit dans une stratégie de construction des rapports de force sur le terrain. La pétition s'appuie sur les conclusions de la commission d'enquête sénatoriale dirigée par Fabien Gay,

● **La campagne s'axe également autour de la paix et de la coopération internationale. Après la reconnaissance de la Palestine par la France que revendiquait le PCF, comment poursuivre le combat pour une paix juste et durable ?**

La reconnaissance officielle de l'État de Palestine par la France, revendiquée de longue date par le PCF, est une avancée historique et un signal fort pour le droit des peuples à dispo-

« La campagne du PCF pour la paix s'inscrit dans une démarche d'internationalisme concret, fondée sur la coopération entre peuples libres et souverains. »

https://www.pcf.fr/pacte_national_pour_avenir_france

COMMUNES

La commune n'est ni dépassée ni du passé

Que faire au niveau d'une commune pour l'emploi, l'école, la voirie, la tranquillité publique, les subventions, la culture ? Que peut une municipalité en matière d'atténuation ou d'adaptation par rapport au changement climatique, ou pour promouvoir l'économie sociale et solidaire ?

PAR **PIERRE CRÉPEL** ET **HOËL LE MOAL**

Le citoyen ordinaire est en général perdu face aux différents échelons de pouvoirs publics en France : les communes, les intercommunalités, les départements, les régions, l'État et l'Union européenne. L'originalité du PCF est qu'il ne se contente pas de gérer comme il peut les municipalités auxquelles il participe. Il veut y organiser, au plus près des gens, la lutte, notamment vis-à-vis de l'État et des capitalistes, pour obtenir les moyens d'une politique de justice sociale, de défense des valeurs humanistes et de la planète, en vue d'une transformation profonde de la société. C'est pourquoi *Cause commune* s'est proposé de constituer un dossier autour de ces questions, à quelques mois des élections municipales.

TRENTE/TRENTE-CINQ MILLE COMMUNES

Il n'est pas inutile de rappeler d'ores et déjà que le mot « commune » est dérivé du latin *communia* qui désignait un groupe de personnes partageant des responsabilités collectives (l'idée de service public n'était déjà pas loin). C'est le fameux mou-

vement médiéval des communes : celles-ci réclament leur part d'autonomie à l'égard des seigneurs, mais les tensions avec les rois de la fin du

Moyen Âge, qui centralisent leur royaume et luttent contre cette aspiration à l'autonomie communale, mettent largement fin, pour un temps, à ces aspirations au pouvoir local.

En 1789, la commune refait surface avec un « comité général de la commune » siégeant à l'hôtel de ville de Paris, remplacé par une « commune insurrectionnelle » en 1792, qui avance bravement des revendications d'égalité et de démocratie directe : une forme ancestrale de socialisme ?

En tout cas dans l'idée communale révolutionnaire figure déjà fortement celle d'autonomie locale. Depuis la Révolution, la France a toujours eu entre trente mille et quarante mille communes, en général liées aux anciennes paroisses. Les conseils municipaux et les maires n'ont pas toujours été élus, mais le sont depuis la loi du 5 avril 1884 il s'agit donc d'une démocratie de proximité, au

« Les municipalités n'ont qu'une autonomie de décision limitée, elles sont en outre de plus en plus étouffées budgétairement. »

moins pour les petites communes. Mais il y a évidemment de grandes différences entre tel village ou telle grande ville, avec un continuum de situations intermédiaires.

La situation est assez différente dans de nombreux autres pays, où les plus petites structures électives peuvent même représenter quelques centaines de milliers d'habitants. Quelques exemples de cette diversité sont évoqués dans notre dossier. De multiples expériences de politisation révolutionnaire de la commune existent de par le monde. En 2012, quand Chavez au Venezuela appelle le peuple à se saisir de la commune, il espère en faire un outil de lutte contre la bureaucratie qui, selon lui, a pro-

« Le "communisme municipal" a été et est encore l'occasion d'opérer une expérience concrète d'administration de collectifs afin de donner corps à la protestation populaire, tout en offrant des relais à des revendications de base. »

gressé dans l'appareil d'État. Aujourd'hui, le pays est traversé par tout un tissu de conseils communaux et de « communes productives » qui jouent un grand rôle dans le pouvoir local.

La pensée anarchiste est aussi riche de réflexions sur l'échelon communal : ainsi le concepteur du municipalisme libertaire, l'Américain Murray Bookchin, estime que l'autonomie communale serait un outil de réponse à l'impératif environnemental et au désir de démocratie locale (son projet a été partiellement adopté par le Parti des travailleurs du Kurdistan, le PKK).

En France, il ne manque pas de gens, y compris classés à gauche, pour soutenir qu'il y a « beaucoup trop de communes » et qu'il est évident que, devant la complexité des rouages, un instituteur de campagne ou un paysan « n'a pas la formation pour gérer une collectivité ». En conséquence, seuls des professionnels de la politique devraient être à la tête des collectivités locales. Telle n'est pas la position du PCF, on l'aura compris.

LES INTERCOMMUNALITÉS

Les municipalités n'ont qu'une autonomie de décision limitée, elles sont en outre de plus en plus étouffées budgétairement. Dès le début, des préfets ont exercé une surveillance qui peut aller ►►

► jusqu'à refuser d'avaliser certaines délibérations. Depuis quelques décennies, la plupart des communes sont chapeautées par ce qu'on a appelé de divers noms : districts, communautés urbaines, métropoles, syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple, communautés de communes. Les configurations sont variées. L'exemple le plus frappant est celui de l'agglomération

« Le PCF souhaite l'unité sur des bases de gauche claires, comme il l'a toujours fait depuis des décennies. Même s'il n'a plus la force d'autrefois, il conserve de nombreux élus et montre son utilité sur le terrain ; il va continuer son action au service de la population. »

lyonnaise : il y a une dizaine d'années, le maire de Lyon et président de la métropole, Gérard Collomb, et le président du conseil général, Michel Mercier, se sont entendus pour fusionner au bénéfice d'une nouvelle « métropole » toutes les prérogatives de la communauté urbaine et du département ; par exemple, les collèges sont maintenant du ressort de la Métropole. Plus généralement, la politique assumée et théorisée, souvent dénoncée sous l'appellation « vingt métropoles et le désert français », a été étendue sous des formes diverses, et on estime en général qu'elle porte une large responsabilité dans le déclin des petites villes et des campagnes, dans l'assèchement des services publics.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Il reste que, en principe tous les six ans, les conseils municipaux et les responsables intercommunaux sont renouvelés. Ce sera le cas en mars 2026. La droite et le centre droit sont devenus très impopulaires mais conservent des positions non négligeables. L'extrême droite a commencé à s'implanter à certains endroits en 1995 (Orange, Marignane, Toulon) et a progressé à diverses élections suivantes, elle est aujourd'hui menaçante. En outre, techniquement, elle a acquis de l'expérience et su comment trouver un certain assentiment dans la population. Ceci est d'autant plus inquiétant que

le gouvernement, le grand patronat, la presse riche et puissante ont diffusé une vision banalisée de cette mouvance, présentée comme maintenant peu dangereuse pour les libertés. Les extrêmes droites bénéficient encore d'une apparence de « nouveauté non encore tentée », face au petit jeu d'alternance sans grande différence entre la droite et ce qu'on appelle habituellement la gauche (à savoir la droite du PS, symbolisée notamment par la présidence de François Hollande).

Or la commune est au ferment d'une expérience portée par le PCF qu'on a souvent qualifiée de « communisme municipal » : selon Emmanuel Bellanger, un de ses spécialistes, c'est à partir des années 1920 le produit d'un compromis entre la ferveur révolutionnaire portée par la lueur venue de l'Est, et une histoire authentiquement française, marquée par la gestion socialiste des municipalités et les traditions républicaines. Ce « communisme municipal » a été et est encore l'occasion d'opérer une expérience concrète d'administration de collectifs afin de donner corps à la protestation populaire, tout en offrant des relais à des revendications de base (l'histoire du PCF est ainsi traversée par la tension entre le répertoire d'action révolutionnaire et une stratégie d'implication dans le jeu politique institutionnel). Enfin, le « communisme municipal » a permis de faire émerger des figures locales issues de la classe travailleuse.

Dans notre contexte très contemporain, on aurait pu espérer que, face à ce danger et face au discrédit de la droite, la gauche se serait unie très largement, comme en 1977, ou comme au lendemain de la dissolution de 2024 avec le Nouveau Front Populaire. Malheureusement, pour le moment, ce n'est pas le cas en particulier chez certaines de ses composantes, même si l'on peut espérer encore une pression populaire, associative et citoyenne en ce sens.

Le PCF souhaite l'unité sur des bases de gauche claires, comme il l'a toujours fait depuis des décennies. Même s'il n'a plus la force d'autrefois, il conserve de nombreux élus et montre son utilité sur le terrain ; il va continuer son action au service de la population. Notre dossier, qui n'est pas de simple vocation électorale, entend participer à la promotion de municipalités et d'intercommunalités progressistes, où le parti communiste ait toute sa place. ■

*Pierre Crépel et Hoël Le Moal sont membres du comité de rédaction de *Cause commune*. Ils ont coordonné ce dossier.

Quelle est la pertinence de l'analyse marxienne de la commune et de la société communautaire aujourd'hui ?

Quand on songe à lier Marx et l'idée de commune, c'est souvent à celle de Paris en 1871 et à son analyse politique dans *La guerre civile en France* qu'on fait allusion. Vie communautaire / commune / communauté : le philosophe allemand semble y avoir vu un outil puissant de lutte contre le capital. John Bellamy Foster, connu en France pour son essai *Marx écologiste*, nous éclaire.

ENTRETIEN AVEC JOHN BELLAMY FOSTER*

© Marx semble avoir été, sa vie durant, marqué par la question de la propriété communautaire. Dans votre article « Marx and Communal Society » pour le volume 77 de la *Monthly Review* (juillet-août 2025), vous citez Marx dans les *Grundrisse* pour qui « l'appropriation du sol implique donc encore que l'individu singulier soit membre de la commune, mais, en sa qualité de membre de la commune, il est propriétaire privé » : qu'est-ce que Marx appelle « commune » dans les sociétés précapitalistes ? Est-ce synonyme de « communauté » ?

Il est important de comprendre que Marx n'identifiait pas la propriété exclusivement à la propriété privée, qui n'était qu'une forme de propriété devenue dominante uniquement sous le capitalisme. Durant la quasi-totalité de l'histoire de l'humanité, les formes de propriété communautaire ou collective ont prédominé. De plus,

selon Marx, tous les individus, quelle que soit leur culture, possèdent la propriété, car le concept même de propriété (à l'instar de penseurs antérieurs comme Locke et Hegel) est identifié à l'appropriation de la nature comme base de subsistance. La propriété communautaire prend des formes très diverses dans les sociétés précapitalistes, en fonction des conditions naturelles et sociales [NDT : à ce sujet, nous renvoyons nos lecteurs à l'article de Christophe Darmangeat, « Classes sociales et "communisme primitif" dans le n° 42 de *Cause Commune*]. Le passage spécifique des *Grundrisse* que vous citez concerne la manière dont Marx comprend la « marche allemande » [NDT : la « marche », du germanique marka pouvant signifier « pays en lisière » est une forme d'espace géographique en périphérie]. Selon Marx et Engels, la marche, telle que décrite par Tacite, constituait une évolution ultérieure de la propriété communautaire, par rapport à ce que César avait expliqué dans sa *Guerre des Gaules*, plus d'un siècle auparavant, où une forme apparemment plus « pure » de société communautaire était décrite. Dans cette « marche », l'organisation communautaire de la propriété subsistait, mais elle prenait la forme d'une redistribution périodique des terres communes à des « propriétaires privés » qui ne possédaient pas la terre mais la travaillaient selon le principe de l'usufruit. Il ne s'agit là que d'une ►►

« Durant la quasi-totalité de l'histoire de l'humanité, les formes de propriété communautaire ou collective ont prédominé. »

► forme de propriété collective, combinant la responsabilité individuelle/familiale à une organisation communautaire globale. Je recommande ici l'ouvrage d'Engels, *La Marche*, écrit en 1882 [NDT : en annexe de l'édition allemande de *Socialisme utopique et socialisme scientifique*], avec lequel Marx a exprimé son accord.

Pour compléter, Engels a dit un jour, à propos de la Commune de Paris, si je me souviens bien, que l'on pouvait simplement utiliser le terme de « communauté » pour la désigner [dans une lettre à August Bebel de mars 1875 en usant du terme *Gemeinwesen*]. Je pense que dans un sens c'est important, cela rappelle la distinction faite par Ferdinand Tönnies [sociologue allemand] entre *Gemeinschaft* et *Gesellschaft* (ou « communauté » et « société »).

Mais le terme « communauté » a bien sûr des connotations différentes, plus holistiques, liées à la propriété collective et à l'échange de valeurs d'usage, qui s'inscrit dans un débat historique profond et une longue série de luttes de classes. Il revêt donc une signification différente du terme « commune », plus générique.

📍 Jusqu'à la fin du Moyen Âge, la notion de société communale semble avoir toujours été liée à la question de la structure de commandement de la société ainsi qu'à celle de la propriété : la commune est-elle une organisation politique, économique, ou les deux à la fois ?

Je dirais les deux à la fois. Toutes les sociétés ont des structures de commandement politique, d'une forme ou d'une autre, pas nécessairement ce que nous appelons un État. Toutes ces formes sont avant tout axées sur l'organisation des rapports de propriété et de production, qu'il s'agisse de propriété collective ou de propriété privée.

« La Commune de Paris était donc une manifestation de l'expropriation même des expropriateurs que Marx avait désignée dans *Le Capital* comme le développement historique nécessaire. »

📍 Marx a écrit sur l'expérience de la Commune de Paris en 1871, qui représentait selon lui, non pas la construction d'un nouveau pouvoir d'État, mais la négation de la relation duelle entre État et société civile. Vous rappelez qu'il écrit dans *La Guerre civile en France* : « elle visait l'expropriation des expropriateurs » : en quoi ?

La Commune de Paris de 1871 tire bien sûr son nom de celle de 1789, mais elle représente un phénomène très différent, ne s'inscrivant pas dans une révolution bourgeoise, mais dans une révolution contre la bourgeoisie. On se souviendra qu'à la fin du *Capital*, tome I, Marx parle de « l'expropriation des expropriateurs », qu'il considère comme la « négation de la négation ». Le capital a exproprié d'innombrables peuples, en Europe et dans le monde, par le biais des enclosures et de l'expropriation coloniale des peuples autochtones (ce que Marx qualifiait de processus d'« extermination » et d'« extirpation »).

La Commune de Paris visait essentiellement à renverser les rapports de propriété privée capitalistes et à établir des rapports de production plus communautaires ou collectifs. Elle était donc une manifestation de l'expropriation même des expropriateurs que Marx avait désignée dans *Le Capital* comme le développement historique nécessaire.

📍 Des « communes » existent aujourd'hui dans les sociétés capitalistes : en quoi sont-elles les héritières de ce passé communautaire, et en quoi l'ont-elles peut-être dévoyé ?

C'est difficile à dire, tant les formes sont diverses. Je recommanderais d'étudier les sociétés post-révolutionnaires, ou sociétés en transition, à cet égard. Mon article cité plus haut est paru dans un numéro spécial de *Monthly Review*, édité par Chris Gilbert et Cira Pascual Marquina, intitulé « Les communes dans la construction socialiste ». Il examine les différentes manières dont la lutte pour la société communale s'est manifestée en Chine, au Venezuela, au Brésil, en URSS, en Hongrie et dans les luttes paysannes du monde entier, ou encore la coopérative *Cooperation Jackson* aux États-Unis. Je ne saurais même pas résumer les riches analyses qui y sont présentées et je recommande simplement à toute personne intéressée de commencer par lire le numéro de juillet-août 2025 de *Monthly Review*.



Pour finir, vous avez une très belle phrase selon laquelle chez Marx, « le passé servait d'intermédiaire entre le présent et l'avenir ». En quoi une forme d'organisation aussi ancienne que la commune peut-elle représenter un avenir désirable, et voyez-vous dans le monde des systèmes qui s'en rapprochent ? (Chine, Venezuela...).

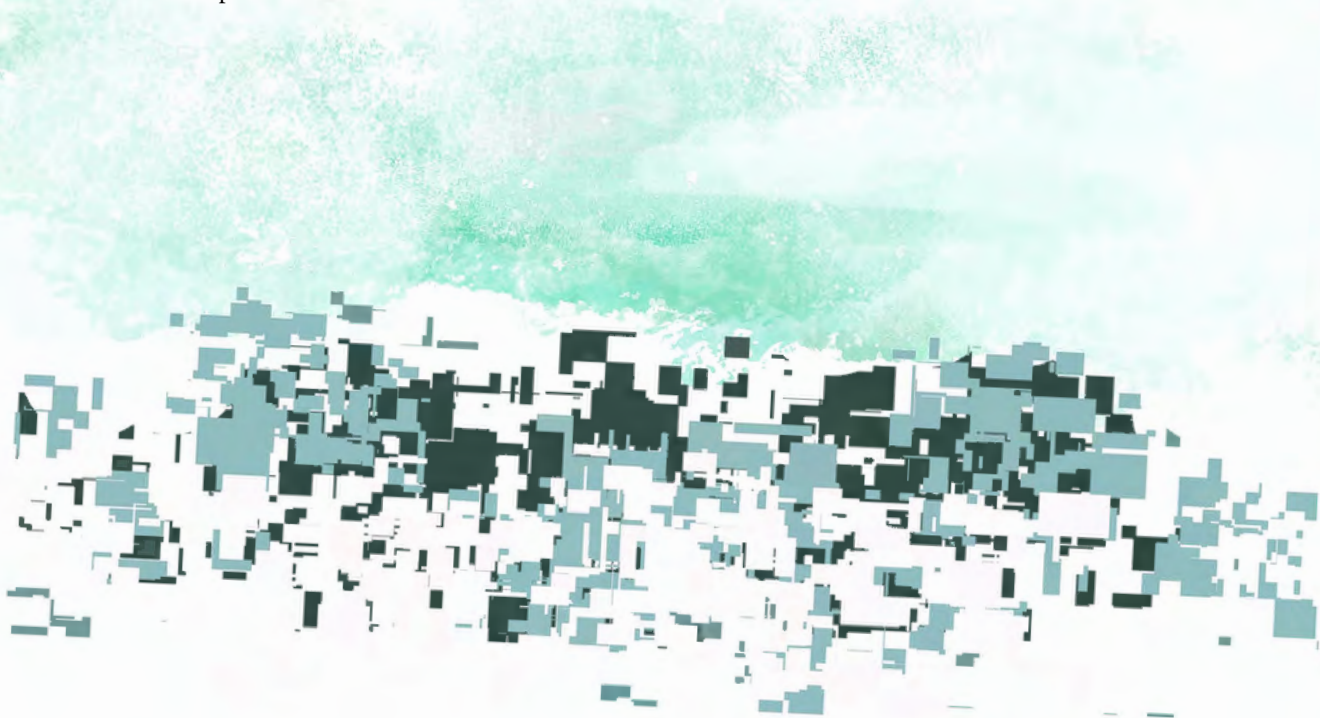
La citation que vous donnez ici est une expression que j'ai moi-même utilisée à l'occasion et qui découle de ma propre compréhension de la dialectique historique de Marx, ou dialectique de la continuité et du changement. Une perspective matérialiste historique nous aide à comprendre que le « passé » n'est jamais simplement révolu, mort et enterré, mais qu'il ressuscite constamment sous la forme de luttes qui représentent l'inachèvement du changement historique, des contradictions non résolues, voire exacerbées, et un avenir encore à construire. La compréhension marxienne du changement révolutionnaire s'appuyait ainsi constamment sur le passé comme médiateur entre le présent et l'avenir. Je viens d'achever la rédaction d'un livre intitulé *Breaking the Bonds of Fate : Epicurus and Marx* (Monthly Review Press, 2025), qui explique dans quelle mesure la compréhension matérialiste de Marx et

sa conception de la liberté humaine ont évolué à partir de sa rencontre lors de sa thèse avec Épicure, et comment cela a influencé sa compréhension de la société communautaire/collective et du développement des individus sociaux.

Bien que nous ayons connu d'énormes changements technologiques au fil des millénaires, il existe une continuité (et un changement) dans la longue lutte historique autour des rapports sociaux de production, représentée par le conflit séculaire entre la société communale et la société d'exploitation de classe. Il est clair que certains aspects de l'organisation communale actuelle, en Chine, au Venezuela et ailleurs, s'inspirent, et même, à certains égards, approfondissent, nombre des relations communales historiques qui intéressaient Marx et Engels, associées aux sociétés précapitalistes (à ce sujet, il existe également un excellent ouvrage publié par Monthly Review Press en 2023, écrit par Chris Gilbert, intitulé *Commune or Nothing ! : Venezuela's Communal Movement and Its Socialist Project*). ■

John Bellamy Foster est sociologue. Il est directeur de la *Monthly Review*.

Entretien réalisé et traduit par Hoël Le Moal



Histoire des institutions municipales en France

Avant la révolution

La gouvernance des villes a une longue histoire qui commence dès l'Antiquité. Les exemples gréco-romains inspirèrent longtemps le monde occidental, notamment lors des renaissances du XII^e siècle et du XVI^e siècle, puis à l'époque de la Révolution française. Cette influence que l'on retrouve dans les organisations municipales s'est étendue, on le sait, à des gouvernements de territoires beaucoup plus étendus.

PAR **NICOLE DOCKÈS-LALLEMENT***

LA CITÉ-ÉTAT DANS L'ANTIQUITÉ : UN MODÈLE POUR LES SIÈCLES À VENIR

Dans l'Antiquité, le cadre politique a souvent été celui de la cité-État. Les premières à avoir laissé des textes assez nombreux sont celles de Mésopotamie, au Moyen-Orient, entre le Tigre et l'Euphrate (du golfe Persique jusqu'à Alep) ; elles se développèrent à partir du VI^e millénaire avant notre ère. L'autorité politique y était exercée par un roi, représentant du dieu de la cité, qui semble détenir l'essentiel du pouvoir. Pourtant, dans l'*Épopée de Gilgamesh*, texte fondamental rédigé aux XVIII^e-XVII^e siècles avant notre ère et qui a traversé les millénaires, Gilgamesh, roi d'Uruk (l'une des cités-États de Mésopotamie), consulte deux assemblées, celle des anciens et celle des guerriers. Ceci suppose l'existence d'une certaine organisation politique encadrant le pouvoir royal dans une cité.

« À la fin de l'ancien régime, les villes et bourgs avaient encore des statuts très divers et les officiers municipaux, soumis à l'instabilité de la politique royale, étaient souvent plus préoccupés de leur propre sort que d'une gestion responsable de leur ville. »

Mieux connues sont les cités du monde gréco-romain dont les premières apparaissent à partir du VIII^e siècle avant notre ère. Une abondante littérature philosophique et juridique décrit leurs institutions politiques et souligne leurs différences avec les royaumes perse et égyptienne contemporaines. Quelle que soit leur diversité, schématiquement, on trouve dans toutes ces cités une assemblée populaire qui regroupe les citoyens, un conseil ou sénat composé de notables plus âgés qui veillent au respect des lois, des « magistrats » élus (ou parfois tirés au sort en Grèce) qui exercent leur pouvoir pendant seulement un an, souvent de manière collégiale, et doivent rendre compte de leur action devant l'assemblée.

Ainsi la ville était-elle le centre d'une vie politique et administrative active. Lorsque Rome conquiert des territoires jusqu'à constituer un très vaste empire, elle créa des cités là où il n'en existait pas et leur donna des institutions : assemblée, conseil, magistrats. Leur pouvoir et leur organisation variaient selon les régions mais le régime municipal et l'urbanisation furent une des caractéristiques de la civilisation romaine. Après la chute de l'empire romain d'Occident (476), nombre de villes victimes de l'instabilité politique et de pillages furent affaiblies et désertées, le commerce se ralentit. Les populations se réfugièrent dans les campagnes. Il fallut attendre la renaissance économique et intellectuelle à la fin du XI^e siècle et au XII^e siècle pour assister à un renouveau de la vie urbaine.

LA DIVERSITÉ MUNICIPALE, HÉRITAGE DU MOYEN ÂGE (XII^e-XV^e SIÈCLES)

Avec le développement économique, l'expansion des villes s'accompagna d'un mouvement d'émancipation qui commença dans le nord du royaume, puis s'étendit sur toutes les régions. Chaque ville conquist par la force ou par la négociation des privilèges et des exemptions spécifiques. On observe une grande diversité dans les statuts obtenus. Certaines obtinrent une réelle autonomie ; d'autres se virent seulement octroyer par l'autorité supérieure quelques libertés et privilèges. L'attitude des seigneurs locaux fut aussi très variable. Les uns résistèrent à cette volonté d'indépendance ; les autres, au contraire, intéressés par la renaissance économique, encouragèrent le développement des villes ; pour y attirer la population, ils leur accordèrent des privilèges et parfois créèrent des villes nouvelles.

Dans le nord, le terme de « commune » apparut à cette époque pour désigner la communauté d'habitants qui avait le droit de s'administrer elle-même, avec une organisation et des droits. À l'origine de ces communes, on trouve des ligues de paix consolidées par un serment, formées par certains habitants des villes pour s'assurer une protection mutuelle, se libérer du pouvoir seigneurial, laïque ou ecclésiastique, et gérer les intérêts collectifs. Excluant noblesse et clergé, la commune devint symbole d'autonomie bourgeoise. Dépasant l'association initiale, elle finit par englober toute la population d'une ville ou d'un bourg, ainsi que ses alentours.

Dans le Midi, une partie de la noblesse résidait dans les villes ; elle fut à l'origine de leur émancipation et participa à la constitution de corps municipaux indépendants où souvent les bourgeois n'entrèrent que plus tard. Souvenir des consuls romains, principaux magistrats à Rome, le terme de consulat fut souvent employé pour désigner le corps de ville méridional. Avec la conquête de leur liberté, villes de communes et villes de consulat sortirent de la mouvance seigneuriale.

D'autres villes conservèrent des liens avec leurs seigneurs locaux mais ceux-ci, spontanément ou non, leur accordèrent des chartes de franchises (au sens de libertés) qui leur reconnaissaient des libertés quelquefois importantes : justice rendue par des pairs, exemption de certaines obligations militaires et de charges fiscales, monopoles commerciaux, etc. Ces villes demeuraient cependant sous l'autorité du seigneur qui partageait éventuellement une partie des pouvoirs avec le corps de ville et installait auprès de la cité un représentant, un pré-

« À partir du XVI^e siècle, le roi tenta par une législation uniforme d'établir une meilleure administration des villes, dont il espérait toujours obtenir des subsides. »

vôt, chargé de surveiller le respect de la charte et la gestion des biens communs. Pour les villes où le seigneur conservait un droit de contrôle, on parlait de villes de franchises ou de prévôté.

Devant ce mouvement général d'émancipation, le roi eut une double attitude ; il accorda sa protection aux communes et consulats qui obtenaient leur autonomie. En cas de conflits avec le seigneur local, il jouait le rôle d'arbitre. Si la ville n'avait pas encore constitué de commune, le roi pouvait imposer au seigneur d'accorder aux habitants une charte communale. Ainsi étendit-il sa sphère d'influence en affaiblissant les pouvoirs des seigneurs locaux. Sur ses propres terres, le roi préféra accorder des chartes de franchises et installer des prévôts.

Chaque cité avait donc des institutions spéciales auxquelles elle était attachée et continua d'évoluer par l'achat (plus ou moins contraint) de nouveaux privilèges. Malgré la diversité des statuts municipaux due à cette conquête progressive et locale des libertés, ils présentent des traits communs d'autant plus que certaines chartes servirent de modèles et furent largement copiées (la charte de Lorris-en-Gâtinais accordée par le roi Louis VI le Gros en 1134 fut copiée par environ trois cents villes ou bourgs). Une assemblée générale plus ou moins nombreuse regroupait soit tous les habitants, soit simplement des notables et (ou) des représentants des métiers. En principe consultée pour les décisions importantes, elle avait surtout comme fonction d'élire ou de proposer les membres du corps municipal, appelés échevins, consuls, capitouls, jurats, etc. De temps à autre, le roi intervenait et choisissait les membres du corps municipal sur une liste qui lui était présentée. Leur nombre variait de deux à douze, voire vingt-quatre, voire plus. Le corps municipal exerçait des fonctions de justice et de gestion des intérêts communs ; il faisait respecter l'ordre public, entretenait la voirie et les bâtiments collectifs, surveillait l'activité économi- ►►

► que, la répartition des charges fiscales ou autres. Ce corps était présidé par un maire ou bourgmestre surtout dans le nord du royaume. Paris et Lyon avaient un prévôt des marchands qui remplissait cette fonction. Dans le Midi, souvent la direction était collégiale, ou bien le premier échevin jouait le rôle de maire. Mais au nord comme au sud, dans la plupart des villes, un certain nombre de familles constituèrent une oligarchie qui confisqua le pouvoir municipal ; les élections ressemblaient plutôt à des cooptations plus ou moins officieuses. Captée au service des grandes familles, la gestion des oligarchies municipales fut, à juste titre, critiquée par les populations comme par le pouvoir royal.

LA CENTRALISATION SOUS LA MONARCHIE ABSOLUE (XVI^e-XVIII^e SIÈCLES)

Endettées et mal gérées, les villes perdirent leur autonomie et furent reprises en main par le pouvoir royal. À partir du XVI^e siècle, le roi tenta par une législation uniforme d'établir une meilleure administration des villes, dont il espérait toujours obtenir des subsides. Dans un premier temps, il essaya de réhabiliter l'élection des officiers municipaux (1547, 1560, 1629) ; mais les mauvaises habitudes perdurèrent.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, période souvent qualifiée de monarchie absolue, des représentants du roi, les intendants, nommés et révoqués par lui, envoyés dans tout le royaume, furent dotés de larges attributions en matière de justice, police (au sens large) et finances pour faire exécuter les ordres du roi. En général administrateurs compétents, ils furent chargés de remettre de l'ordre dans les finances urbaines. Les villes ne pouvaient plus engager de dépenses sans y être autorisées par eux ou par le conseil du roi. L'autonomie médiévale n'était plus qu'un souvenir.

« Aux XVII^e et XVIII^e siècles, des représentants du roi, les intendants, nommés et révoqués par lui, envoyés dans tout le royaume, furent dotés de larges attributions en matière de justice, police et finances pour faire exécuter les ordres du roi. »

L'intendant surveillait en plus les nominations des membres des corps de ville. En principe, les charges municipales demeuraient électives, mais, soucieux de bonne gestion, l'intendant soutenait quelques candidatures, de manière parfois tout à fait officielle. D'autre part, en 1692, le roi, toujours à la recherche de ressources, transforma les charges municipales en offices aliénables qu'il vendait ; il créa en plus de nouvelles charges municipales aliénables, en partagea entre deux ou trois titulaires ; là aussi l'intendant donnait son avis dans l'enquête de bonne vie et mœurs qui précédait tout achat d'office. Plusieurs fois, le roi supprima les offices qu'il venait d'installer et rétablit temporairement l'élection, puis recréa les offices et les vendit à nouveau. Des municipalités décidèrent alors de les acheter collectivement et de nommer ou proposer elles-mêmes le corps municipal. La vénalité des charges renforça la tendance oligarchique des municipalités d'autant plus que dans certaines villes une charge municipale anoblissait son titulaire (noblesse de cloche) et apportait des privilèges dont des exemptions fiscales.

Il ne faut pas oublier que sous l'ancien régime, la grande majorité de la population vivait à la campagne et que les communautés d'habitants devaient gérer les « communaux », l'entretien de l'église, du curé et du maître d'école ainsi que la répartition d'impôts comme la taille ou la corvée, les taxes seigneuriales. Pour ce faire, les habitants des campagnes formaient des assemblées paroissiales, réunies à la fin de la messe dominicale, et élisaient des responsables. On parlait souvent de communes pour désigner l'ensemble des habitants d'une paroisse. Dans les provinces du nord, la tutelle seigneuriale se maintint souvent jusqu'à la Révolution ; dans le sud, les assemblées paroissiales jouissaient d'une assez grande autonomie.

Retenons que l'uniformité administrative n'existait qu'au niveau des intendants qui sont symboles d'absolutisme. À la fin de l'ancien régime, les villes et bourgs avaient encore des statuts très divers et les officiers municipaux, soumis à l'instabilité de la politique royale, étaient souvent plus préoccupés de leur propre sort que d'une gestion responsable de leur ville.

Le royaume n'était qu'une juxtaposition de diversités héritées d'un long passé, auxquelles se heurtaient les velléités d'uniformisation et de centralisation. De célèbres auteurs (d'Argenson, Turgot, Condorcet) et les derniers ministres de Louis XVI

proposèrent, notamment pour des raisons fiscales, l'uniformisation de l'administration. Au niveau municipal, la réforme du contrôleur général Laverdy supprima les offices et organisa une élection indirecte des corps municipaux (1764 et 1765). Mais cette réforme fut abandonnée et les offices vénaux furent rétablis en 1771. En 1787, on décida lors d'une grande et ultime réforme ad-

ministrative de créer des corps municipaux dans tous les bourgs et villages qui n'en avaient pas jusqu'alors ; évidemment, cette dernière réforme n'eut guère le temps de fonctionner. ■

***Nicole Dockès-Lallement** est historienne du droit. Elle est professeur honoraire à l'université Lyon 3.

Histoire des institutions municipales en France Après la révolution

Entre autonomie et tutelle du pouvoir central, les communes ont subi de nombreuses réformes.

PAR **NICOLE DOCKÈS-LALLEMENT***

L'UNIFORMISATION RÉVOLUTIONNAIRE ET LES ALÉAS DE L'AUTONOMIE MUNICIPALE

Dès l'été 1789, un peu partout, les instances municipales d'ancien régime qui étaient décriées par la population furent soit démissionnaires, soit renversées. Se constituèrent partout des municipalités élues de manière spontanée. Lorsque l'Assemblée nationale, inspirée par les débats de la fin de l'ancien régime, décida d'uniformiser l'administration, elle abolit les anciennes circonscriptions administratives et les remplaça par un nouveau découpage en départements, districts, cantons (lois des 14 et 22 décembre 1789). Certains pensèrent à répartir ensuite la population des cantons en cités égales avec le même nombre d'habitants mais le découpage égalitaire n'alla pas jusque-là. L'ensemble des communautés locales, c'est-à-dire les villes, bourgs et villages, avaient déjà fait leur révolution et entendaient se maintenir telles quelles, avec leur nom, leur territoire et leur population. Cependant, elles n'échappèrent pas à l'uniformisation administrative. Appelées d'un terme générique déjà largement utilisé sous l'ancien régime, les « communes » furent toutes dotées des mêmes institutions et gagnèrent en 1789 une réelle autonomie qui malheureusement fut éphémère.

Une assemblée primaire composée par les citoyens « actifs », c'est-à-dire les hommes âgés de plus de 25 ans et qui payaient un impôt équivalent à au moins trois journées de travail, élisait un

conseil municipal, qui délibérait pour les affaires courantes. Pour les décisions les plus importantes, était consulté soit l'ensemble des citoyens actifs, soit le conseil augmenté de notables. L'exécution des décisions était confiée à un maire élu séparément ; le maire était seul dans les petites communes ; il était assisté d'un bureau dans les communes plus peuplées. Paris reçut un statut à part : la ville fut partagée en quarante-huit sections (à partir de Bonaparte, Paris fut divisé en douze arrondissements, puis vingt sous le Second Empire. Comme Marseille, Lyon était partagé en divisions de 1796 à 1805, puis retrouva une mairie unique en 1805 mais celle-ci fut à nouveau supprimée sous le Second Empire).

Pour éviter tout ce qui rappelait l'absolutisme et le pouvoir des intendants, aucun représentant du pouvoir central ne fut installé auprès des institutions locales. En principe, les communes étaient ►►

« Appelées d'un terme générique déjà largement utilisé sous l'ancien régime, les « communes » furent toutes dotées des mêmes institutions et gagnèrent en 1789 une réelle autonomie qui malheureusement fut éphémère. »

► contrôlées par les départements, les départements par l'autorité centrale.

Très vite l'autonomie locale posait des problèmes ; les décisions du pouvoir étaient peu ou mal appliquées. Or sur le plan politique, religieux et fiscal, avaient été votées de nombreuses et profondes ré-

« La Restauration (1815-1830) accentua le caractère censitaire. Non seulement les éligibles étaient choisis en fonction de leur fortune mais ne pouvaient être électeurs que les hommes de plus de 30 ans qui payaient un impôt direct important (300 francs) »

formes qu'il fallait mettre en œuvre. S'ajoutèrent des guerres extérieures et intérieures qui exigèrent coordination et obéissance. Tout en conservant les unités administratives créées en 1789, la Convention (1793-95) supprima leur autonomie. Sur tout le territoire de la République, furent envoyés des agents nommés directement par le pouvoir central, les représentants en mission, investis de grands pouvoirs. Encore plus puissants que les intendants d'ancien régime, ils furent secondés dans leur police politique par des institutions locales parallèles, plus ou moins spontanées, puis encadrées, des sociétés populaires et des comités de surveillance. Pour appliquer la politique jacobine, réprimer les révoltes locales, pourchasser les « suspects », les institutions des communes furent victimes d'épurations et soumises à la surveillance, parfois expéditive, des représentants en mission. Sous la Convention, justifiés par les conflits de toute sorte, ces envoyés du gouvernement étaient en principe provisoires. Mais le Directoire les institutionnalisait en leur donnant un caractère permanent et en leur permettant de révoquer les administrateurs locaux, parfois de les nommer directement. Lorsque Bonaparte arriva au pouvoir (9 novembre 1799), il se contenta de structurer la centralisation. L'autonomie municipale gagnée au tout début de la Révolution disparaissait pour longtemps.

LES VILLES SOUS TUTELLE : LE MODÈLE NAPOLÉONIEN AU XIX^e SIÈCLE

Bonaparte consolida le centralisme et accentua

la hiérarchisation de l'administration. Les municipalités perdirent toute autonomie et ne furent plus que le rouage inférieur de l'administration centrale. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) mit, à la tête des départements, des préfets nommés et révoqués par le pouvoir, dotés de larges attributions, qui rappelaient celles des intendants d'ancien régime. Les maires et les adjoints des villes de plus de cinq mille habitants, comme les préfets, étaient choisis (et révoqués) par le chef de l'État (Bonaparte qui est d'abord Premier consul, ensuite empereur en 1804). Chaque préfet avait la charge de nommer les maires des petites villes et des bourgs. Un système hybride combinant suffrage universel (masculin évidemment), auquel Bonaparte tenait, et choix par le pouvoir conserva l'élection pour les conseillers municipaux avec une différence selon le nombre d'habitants : dans les villes de plus de cinq mille habitants, les électeurs proposaient une liste de notables pris parmi les plus imposés, liste sur laquelle le chef de l'État choisissait ceux qui formeraient le conseil municipal. Il n'y avait que dans les petites agglomérations que les conseillers municipaux étaient élus directement par les électeurs (souvenir de l'autonomie des assemblées provinciales ?) ; il est vrai qu'ils étaient élus pour vingt ans et choisis aussi parmi les contribuables les plus riches ; cependant survivait là une liberté à l'échelon communal qu'on ne trouvait pas au niveau supérieur.

Bien que critiqué pour sa lenteur et son coût, ce système d'administration centralisée et hiérar-

« Il fallut attendre la loi du 5 avril 1884 pour que l'organisation municipale fut identique dans toutes les communes et pour que les institutions élues obtiennent le droit de s'administrer librement pour les affaires courantes. »

chisée se perpétua pendant presque tout le XIX^e siècle ; il fit cependant quelques lents progrès vers plus d'autonomie. Même si elle a pensé à le réformer, la Restauration (1815-1830) le conserva tel quel et accentua son caractère censitaire. Non seulement les éligibles étaient choisis en fonction de leur fortune mais ne pouvaient être électeurs que les hommes de plus de 30 ans qui payaient un impôt direct important (300 francs). Après la Révolution de 1830, la monarchie de Juillet (1830-1848) apporta une petite amélioration (loi municipale du 19 avril 1831) : si les maires étaient toujours nommés par le roi ou le préfet, selon la taille de la ville, dans toutes les communes, le conseil municipal était élu mais le suffrage était devenu censitaire avec la Restauration et le demeura. Enfin, avec la Révolution de 1848, la II^e République (1848-1852) rétablit le suffrage universel masculin pour toutes les élections, dont celle des conseils municipaux ; malgré quelques critiques, les maires restèrent nommés par le pouvoir et le Second Empire (1852-1870) précisa même qu'ils pouvaient être choisis en dehors du conseil municipal élu. Napoléon III n'abandonna cette prérogative que dans les derniers mois de son règne ; la loi du 22 juillet 1870 décida que les maires seraient choisis parmi les conseillers municipaux élus au suffrage universel.

LE RETOUR D'UNE CERTAINE AUTONOMIE MUNICIPALE AVEC LA III^e RÉPUBLIQUE

Les débuts de la III^e République (septembre 1870-juillet 1940) furent mouvementés. Les débats entre les partisans de la décentralisation et Thiers, obsédé par la Commune de Paris et les révoltes de grandes villes de province, entraînèrent plusieurs lois municipales provisoires. En fait, les nominations des maires furent maintenues et les révocations furent nombreuses en attendant le vote d'une loi définitive. Ce n'est qu'avec la loi du 28 mars 1882 que fut enfin acceptée, pour toutes les communes, quelle que soit leur taille, l'élection des maires et adjoints par les conseils municipaux, eux-mêmes élus au suffrage universel (encore seulement masculin), système auquel nous sommes habitués maintenant. Cette loi fut reprise et complétée par une loi de décentralisation administrative, la loi du 5 avril 1884 qui décida que les décisions du conseil municipal étaient exécutoires sans avoir besoin d'être confirmées par une autorité de tutelle, sauf exception. En effet, la loi énumérait les délibérations les plus importantes qui restaient

« Ce n'est qu'avec la loi du 28 mars 1882 que fût enfin acceptée, pour toutes les communes, quelle que soit leur taille, l'élection des maires et adjoints par les conseils municipaux, eux-mêmes élus au suffrage universel (encore seulement masculin). »

soumises à l'approbation du préfet. En outre, la police demeurait le domaine réservé du préfet.

Malgré cette persistance d'une tutelle préfectorale pour certaines affaires, la loi de 5 avril 1884 demeure une loi fondamentale sur l'uniformisation et la décentralisation de la vie des communes dont elle instaure la libre administration (la méfiance à l'égard de Paris persistait ; divisée en arrondissements, Paris conservait un régime spécial et ne sera doté d'un maire que sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing en 1977. Excepté un intermède entre 1870 et 1873, Lyon n'a eu de mairie unique qu'en 1881). Elle demeura en vigueur pendant presque un siècle jusqu'à la loi Defferre du 2 mars 1982 sur la décentralisation, loi qui cependant fut accompagnée d'une loi PLM, pour Paris, Lyon et Marseille, donnant aux trois plus grandes villes françaises un statut particulier.

En France, l'autonomie des communes conquise par certaines d'entre elles au XII^e siècle n'avait pas résisté aux erreurs d'administration des édiles municipaux, puis à l'absolutisme royal souvent trop préoccupé par des problèmes financiers et qui se heurtait aux particularismes locaux. Le centralisme jacobin, puis napoléonien continua de faire une différence entre les communes avec population nombreuse et les autres mais les considéra comme un rouage administratif dont il devait s'assurer de la fidélité par des nominations directes. Il fallut attendre la loi du 5 avril 1884 pour que l'organisation municipale fut identique dans toutes les communes et pour que les institutions élues obtiennent le droit de s'administrer librement pour les affaires courantes. Des progrès restaient encore à faire pour une réelle décentralisation. ■

*Nicole Dockès-Lallement est historienne du droit. Elle est professeur honoraire à l'université Lyon 3.

Communes et communisme municipal

En 1920, le Parti communiste français met ses premiers pas municipaux dans ceux de la SFIO dont il est issu, pour développer ce que d'aucuns ont appelé le « communisme municipal », quand bien même cette notion n'a jamais été formellement théorisée par le PCF. Entretien avec Roger Martelli* et Adrien Tiberti*.

Dès cette époque, la question municipale interroge la direction du parti : que veut dire « gérer une commune » quand on souhaite incarner le parti de la révolution ? Symbole de ces contradictions : en 1945, le parti compte plus de mille cinq cents maires. Pourtant c'est cette même année-là qu'Étienne Fajon, membre du bureau politique, fustige le « crétinisme municipal » dans un rapport sur les élections, car, dans un parti qui s'affirme nationalement comme une force de rupture, les élus municipaux peuvent être suspectés de dérives réformistes. Retour sur un siècle de pratique municipale des communistes français.

Comment caractériser la gestion communiste municipale dès les années 1920, si cette formule vous semble pouvoir et devoir être pensée au singulier, et comment cette gestion a-t-elle évolué ?

Roger Martelli : Le modèle de gestion communiste s'est mis en place, pour l'essentiel, dès les premières années de l'existence du PC français. Cela n'allait pas de soi, car ce parti s'inscrivait au départ dans la conception qui était celle de l'Internationale communiste, pour qui les municipalités n'étaient qu'une pièce de l'appareil d'État. De ce fait, tant que cet État n'était pas brisé par la révolution des soviets, s'imaginer que l'on allait changer les choses dans le cadre communal relevait de l'opportunisme de droite...

Mais les communistes français ont aussi hérité d'une tradition qui était celle des guesdistes avant 1914. Pour les plus à gauche du socialisme de l'époque, le municipalisme était certes une impasse, mais une gestion sociale rigoureuse, tout comme l'action syndicale, contribuait selon eux à préparer les esprits à la nécessaire rupture révolutionnaire. C'est cet état d'esprit qui anime les équipes municipales communistes dès les années 1920.

Elles s'attachent donc à apporter des réponses aux problèmes les plus urgents de la quotidienneté populaire, le logement dans les lotissements qui sont le signe distinctif de la banlieue de l'époque, la santé, les crèches, les colonies de vacances, les espaces de loisirs, les services publics de base. Ce faisant, ces équipes confortent la dignité d'un territoire populaire cruellement dévalorisé (on parle de la banlieue comme d'un « Far West ») et travaillent à raccor-

LES MUNICIPALITÉS SOCIALISTES
PUIS COMMUNISTES

1900	63	1965	1 041
1904	72	1971	1 157
1908	196	1977	1 481
1912	297	1983	1 469
1919	686	1989	1 128
1925	70	1995	891
1929	164	2001	820
1935	324	2008	772
1945	2 005	2014	672
1959	1 054	2020	620-650 ⁽¹⁾

(1) Estimation

« Les villes ouvrières comptent des usines dont les impôts permettent aux municipalités communistes de financer de vastes services publics. »

« Après-guerre, les municipalités communistes vont se distinguer par la volonté acharnée de permettre l'accès à la culture et au sport pour tous. »

der l'espace populaire et la modernité urbaine de l'époque.

Elles le font avec d'autant plus de dynamisme qu'elles relient l'action sur un tissu urbain en expansion et le grand rêve égalitaire de la République démocratique et sociale, qu'elles nourrissent d'un tableau idéalisé de l'expérience russe. Le mythe soviétique sert à soutenir la conviction que la société sans classes, sans exploitants ni dominants, est possible en France, puisqu'elle est en train de se réaliser à l'Est. Le peuple à forte base ouvrière de la banlieue trouve dans les élus locaux des individus qui le représentent d'autant mieux qu'ils sont à leur image. Et il trouve dans le grand récit communiste l'espoir dans un monde de justice et de dignité que lui refuse la société bourgeoise.

Adrien Tiberti : Pour compléter, rappelons qu'historiquement, la gestion communiste met les richesses de l'industrie au service des habitants. La fiscalité locale a longtemps reposé sur les taxes payées par les habitants (dont il reste la taxe foncière) et sur les taxes payées par les entreprises. Les villes ouvrières comptent des usines dont les impôts permettent aux municipalités communistes de financer de vastes services publics.

Souvent, tout est créé à partir de rien. Ces communes de banlieue sont marquées par une importante hausse démographique. Après-guerre, les municipalités communistes vont se distinguer par la volonté acharnée de permettre l'accès à la culture et au sport pour tous : théâtres, bibliothèques, conservatoires, gymnases et stades, et des équipes mobilisées pour atteindre tous les publics, notamment grâce à la gratuité.

La gestion communiste a fini par perdre de son originalité quand toutes les équipes municipales se sont alignées sur ce modèle, et quand la disparition de l'industrie dans un premier temps, puis de la fiscalité locale des entreprises plus récemment, a réduit les marges de manœuvre budgétaires.

🕒 En 1945, le PCF compte plus de mille cinq cents maires. Pourtant c'est cette année qu'Étienne Fajon fustige le « crétinisme municipal ». Adrien, peux-tu revenir sur les rapports du parti à ses élus locaux ?

Adrien Tiberti : Comme le dit Roger Martelli, en répondant à la question précédente, la méfiance envers les élus locaux est alors importante dans une organisation qui, cherche prioritairement à organiser rapidement une révolution, et qui se méfie de la dérive qui dans la période précédente a conduit la SFIO à accepter la guerre impérialiste. C'est pourquoi à diverses périodes, comme en différents endroits, les élus, à commencer par le maire, sont strictement encadrés par le PCF. Les décisions importantes concernant la ville sont prises en comité de section, organe de direction du PCF dans une ville, un village, une usine.

Mais le modèle n'est pas général, l'importance de la formation interne des militants communistes garantit une vision commune entre dirigeants du parti et élus et assure des rapports fluides pendant longtemps.

Puis l'autonomie devient la règle et l'affaiblissement numérique du PCF conduit souvent à ce que élus et responsables du parti soient les mêmes personnes.

🕒 En banlieue parisienne, deux grands modèles d'implantation communiste ont coexisté : la ville de banlieue industrielle avec le rôle de l'entreprise (par exemple Montreuil avec, à la fin du XIX^e siècle, deux cents établissements autour de la peausserie, la métallurgie, la construction mécanique) et celle où le rôle de l'habitat est déterminant (ainsi, Villejuif et ses lotissements ouvriers habités par des travailleurs du sud-est parisien, puis les grands ensembles à partir des années 1950). Comment a fonctionné cette typologie au cours du XX^e siècle ?

Roger Martelli : Il y a des grands types d'implantation, mais pas de modèles à proprement parler ▶▶

LES MAIRIES COMMUNISTES DANS L'ANCIEN DÉPARTEMENT DE LA SEINE

1925	1929	1935	1945	1947	1953	1959	1971
9	11	40	62	37	36	39	44
1977	1983	1989	1995	2001	2008	2014	2020
54	43	36	34	30	27	21	17

► parler. Le communisme municipal s'installe dans des territoires historiquement marqués par la densité ouvrière, par la tradition plébéienne révolutionnaire de 1789-1794 et, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, par le poids de la Résistance. Il en ressort un communisme local très varié, de milieux urbains ou ruraux, de centres-villes ou de périphéries urbaines, de fortes concentrations ou de petites communes.

Cependant, il est vrai que cette diversité du communisme municipal n'empêche pas les dominantes. Si un quart seulement des communes qui ont eu un maire communiste appartiennent à l'univers de la banlieue, elles regroupent près des deux tiers de la population administrée. Ajoutons que le communisme de ces territoires n'existe pas sous la seule forme de l'organisation partisane, mais sous celle d'un véritable écosystème intégrant du syndical, de l'associatif et du culturel. Des « contre-sociétés » régulées par le parti ? La formule est trop rigide. Le communisme municipal, pendant quelques décennies, s'est présenté comme un fait total, une symbiose originale entre une culture partisane et un univers local qui se nourrissent mutuellement. On sait que les ouvriers ont tout autant « utilisé » le PCF pour faire valoir leurs droits, que le PCF a « utilisé » les ouvriers pour légitimer son action et conforter son influence...

© 1935, 1945, 1977 ont été des grands tournants dans la présence municipale des communistes. Peut-on revenir sur ces échéances électorales cruciales ?

Adrien Tiberti : Les élections municipales de 1935 sont le baptême électoral du Front populaire. Elles permettent des gains importants, notamment dans les banlieues ouvrières des villes, sur des bases qui sont celles de l'époque : désistement réciproque plutôt que liste d'union.

En 1945, les communistes jouent souvent les premiers rôles car ils ont dirigé localement la Résistance et ont souvent libéré les villes. Ils sont à la tête des délégations spéciales mises en place avant l'organisation des élections. Beaucoup de maires communistes sont élus, comme à Marseille ou Toulon, mais leur mandat est bref. De nouvelles élections ont lieu

en 1947. Cette fois-ci les socialistes ont choisi un camp, celui des États-Unis ; sans union ou même désistement, le reflux est fort.

En 1977, la stratégie d'union conduit à la plus grande victoire de la gauche à des élections municipales, et le PCF en tire massivement profit, même s'il manque quelques milliers ou centaines de voix (« toutes

socialistes » disent encore certains vieux camarades) pour que Paris ou Nice ait un maire communiste.

Des stratégies électorales et des contextes différents qui ne doivent pas faire oublier que des municipalités communistes ont été conquises à d'autres moments (et même à contrevent) du fait du travail patient de camarades.

Roger Martelli : L'implantation municipale s'est faite en plusieurs temps. La première implantation est solidement prolétarienne et installe l'originalité d'une gestion sociale ouvrière, conduite par des élus majoritairement ouvriers. Mais elle se présente sous la forme limitée d'un archipel, avec des noyaux de forte densité communiste au milieu

de déserts électoraux. À partir de 1935, dans l'élan du Front populaire, l'archipel se renforce et se dote d'une culture politique qui mêle ouvertement le mythe soviétique et l'attachement à la tradition révolutionnaire française. Après la Libération, l'espace du communisme municipal se nationalise pleinement, se fait moins prolétarien et davantage

« Le communisme municipal est à son apogée en 1977, avec près de mille cinq cents communes ayant à leur tête un maire communiste et une population administrée qui frôle les neuf millions. »

MAIRIES GAGNÉES, MAIRIES PERDUES

Année	Perdues		Gagnées		Écart	
	Nb.	Population (en milliers)	Nb	Population (en milliers)	Nb.	Population (en milliers)
1977	275	226	598	3 180	323	2 953
1983	401	2 109	390	340	-11	-1 768
1989	521	1 951	181	274	-340	-1 677
1995	396	1 327	160	588	-236	-738
2001	284	1 504	214	412	-70	-1 092
2008	263	742	212	489	-51	-252
2014	270	995	171	436	-99	-560
2020	101	841	62	387	-39	-454

populaire. Il devient un système cohérent qui atteint un maximum en 1977, avec près de mille cinq cents communes ayant à leur tête un maire communiste et une population administrée qui frôle les neuf millions. Le communisme municipal est alors à son apogée.

© À partir du début des années 1980, c'est l'érosion : quelles en ont été les principales causes et les étapes ?

Roger Martelli : En effet, le déclin s'amorce dès les élections municipales de 1983, et il est particulièrement spectaculaire en région parisienne. Il se déroule selon des rythmes variables, sans que s'inverse la tendance générale au recul. Certes, la concordance n'est pas parfaite entre le retrait observé dans toutes les élections nationales et les résultats municipaux, mais l'évolution va jusqu'à ce jour dans la même direction.

Il n'y a bien sûr pas de raison unique à ce mouvement, qui cristallise en fait des dynamiques matérielles et symboliques. Les catégories populaires restent très nombreuses dans l'espace communiste local, mais elles fléchissent au profit des couches moyennes et elles se transforment. Le poids de l'industrie et des contrats à durée indéterminée (CDI) diminue au profit des services et des emplois précaires. Le monde populaire des périphéries s'était relativement unifié autour du mouvement ouvrier et de ses conquêtes ; il est désormais éclaté. L'État-providence s'est délité, alors que les dérèglements sociaux s'exacerbent. Les charges incombant aux municipalités augmentent plus vite que les ressources disponibles.

La sociabilité locale se transforme, les groupes « inducteurs » ouvriers, sur lesquels s'appuyait l'influence communiste s'éloignent et ne sont pas remplacés, avec les effets que cela peut avoir sur la sociabilité locale. Globalement, les équipes municipales font de leur mieux pour répondre aux besoins, mais sont globalement de moins en moins à l'image des populations administrées. Elles sont donc cruellement confrontées à une crise systémique qui accroît l'in-

« Les équipes municipales sont cruellement confrontées à une crise systémique qui accroît l'inquiétude, bouleverse les représentations acquises et menace aujourd'hui la solidité même du tissu démocratique. »

quiétude, bouleverse les représentations acquises et menace aujourd'hui la solidité même du tissu démocratique.

Adrien Tiberti : L'érosion commence effectivement en 1983. À l'époque, la droite obtient l'annulation de beaucoup d'élections municipales dans des mairies communistes et met en place un discours centré sur la « fraude ». Les élections partielles sont terribles pour le PCF. Et la droite organise, dans les villes

perdues, un changement sociologique rapide en favorisant la promotion immobilière privée. C'est le cas à Levallois-Perret où les friches industrielles voient fleurir des résidences de standing pour cadres supérieurs.

L'érosion aux élections municipales n'est pas séparable du déclin national décrit et expliqué maintes fois. Mais l'implantation municipale des communistes est bien supérieure à leurs résultats nationaux. Les raisons de cette relative résistance municipale tiennent à la qualité des

projets mis en œuvre, en même temps qu'aux qualités personnelles des élus. Il y a parfois aussi le fait que l'étiquette communiste du maire apparaît, avec le temps, comme un élément structurant de l'identité de la commune et est assumée avec fierté par une population qui, du fait de sa pauvreté et de ses origines, subit un discours violemment dévalorisant dans l'espace public national. ►►

« Le communisme municipal s'installe dans des territoires historiquement marqués par la densité ouvrière, par la tradition plébéienne révolutionnaire de 1789-1794 et, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, par le poids de la Résistance »

► Depuis les années 2000, les élus « apparentés » se multiplient dans les communes gérées par les communistes, et d'autres partis à gauche s'implantent en revendiquant l'héritage du communisme municipal. Quel est le sens de ces évolutions récentes ?

Adrien Tiberti : Deux mouvements se conjuguent. Tout d'abord un discours, parfois fort au sein du PCF, qui a conduit à considérer les organisations politiques comme dépassées et à valoriser les parcours individuels détachés d'un engagement partisan clair. Aujourd'hui, toutes les formations politiques de gauche sont marquées par une faiblesse des effectifs telle que, dans bien des communes, il est impossible de monter des listes sans l'apport de personnes non encartées. Cela pose différemment la question de l'union. Il faut toutes les bonnes volontés pour mettre en place des listes dans bien des cas, et cela ne rend que plus incongrus les anathèmes réciproques. Il arrive de perdre des municipalités pas toujours par défaite électorale à proprement parler mais parce que, après le départ d'un maire communiste c'est un élu qui n'est pas membre du PCF qui lui succède. Inversement, le parti gagne des mairies parce que localement le seul capable de prendre la succession du maire sortant ou de mener une liste de gauche est un communiste. La question de l'implantation redevient la question de la capacité du PCF à faire

adhérer et à former des camarades issus de la classe que le parti veut représenter.

Je ne me risquerai pas à commenter les évolutions des prochaines élections mais si la gauche qui fait moins de 30 % à toutes les échéances nationales depuis 2017 veut à nouveau être majoritaire, il va falloir commencer par se présenter aux municipales et c'est le plus gros défi.

Roger Martelli : Voilà quelques décennies que des forces, à droite comme à gauche, lorgnent avec envie sur le « trésor » du communisme municipal. Dans l'ensemble, il a mieux résisté que le terrain proprement national. La consultation de 2026 n'est bien sûr pas écrite par avance. Mais l'enjeu est redoutable. Les récentes élections européennes ont donné l'image d'une influence communiste fortement menacée par la France insoumise en Île-de-France et par le Rassemblement national partout ailleurs. Les configurations d'alliance dont le PCF est coutumier depuis les années 1960 peuvent assurément limiter la casse, mais, dans la confusion politique actuelle, rien n'est assuré. ■

Roger Martelli est historien. Il est l'auteur de *L'Archipel communiste. Une histoire électorale du PCF*, Éditions sociales, 2009.

Adrien Tiberti est secrétaire de la fédération de Paris du PCF.

Entretien réalisé par Hoël Le Moal.

Unité républicaine et libre administration des communes

Le rôle de la commune dans la vie démocratique de la société est indiscutable. C'est le seul niveau où peuvent se rencontrer quotidiennement le citoyen, le fonctionnaire et l'élu pour débattre du bien commun.

ENTRETIEN AVEC **ANICET LE PORS** *

☞ Tu es souvent présenté comme le « père du statut de la fonction publique ». À ce propos, dans un entretien donné à l'Association des maires de France (AMF) en 2024, tu désignais la fonction publique territoriale comme une « fonction publique humiliée » avant les années 1980. Pourquoi ?

Enfant durant la Seconde Guerre mondiale, j'étais réfugié dans le village breton de mes origines familiales et j'y rencontrais tous les jours le cantonnier de la commune avec qui j'engageais la conversation. J'entendais aussi les adultes qui lui demandaient parfois quelle était sa situation professionnelle. Il répondait, un peu gêné, « Je suis *assimilé* fonctionnaire ». On évoquait alors l'instituteur, qui lui était un « vrai » fonctionnaire et dont le cantonnier disait : « C'est un honneur et il a de la chance de travailler *sous* l'État. » Plus tard, j'ai eu la surprise de retrouver cette discrimination dans mes engagements professionnels et syndicaux. À ma connaissance, aucune revendication ne réclamait la titularisation des agents publics territoriaux, comme s'il y avait là une différence de nature des fonctions.

Par voie de conséquence, leur situation statutaire fut écartée de l'élaboration du statut général fondateur de 1946 et de l'ordonnance de 1959 mettant le statut en conformité avec la Constitution de la V^e République. Les agents publics territoriaux firent cependant l'objet de certaines dispositions statutaires par la loi du 28 avril 1952 classée dans le livre IV du code des communes. Les « communaux » n'étaient donc pas reconnus comme fonctionnaires, bien qu'exerçant des activités de service public. Aussi, en 1981, lorsque le président de la République, François Mitterrand, décida de faire de la décentralisa-

tion une priorité, j'intervins le 27 juillet 1981 à l'Assemblée nationale pour dire qu'il ne pouvait y avoir en France deux systèmes concurrents de fonction publique, mais que tous les agents publics occupant un emploi permanent devaient être fonctionnaires au sein d'un système unifié de fonction publique de carrière. Par cette reconnaissance de fonctionnaires de plein droit, les agents publics territoriaux se voyaient conférer une dignité dont ils avaient été privés jusque-là.

☞ Qu'ont changé les lois statutaires de 1983-1984 pour l'échelon communal ?

Il n'est pas contesté que la fonction publique territoriale était mal identifiée car en grand désordre avant les années 1980. Ses effectifs étaient incertains, sans doute près d'un million d'agents ; les qualifications étaient diverses mais généralement faibles ; l'administration d'ensemble opaque ; le clientélisme répandu. Dans ces conditions, elle soutenait mal la comparaison avec la fonction publique de l'État. Le regroupement statutaire, opéré par la loi du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des ►►

« Par cette reconnaissance de fonctionnaires de plein droit, les agents publics territoriaux se voyaient conférer une dignité dont ils avaient été privés jusque-là. »

► fonctionnaires repose sur trois choix.

Premièrement, la conception du fonctionnaire citoyen, héritage du statut de 1946 mettant au cœur la responsabilité du fonctionnaire plutôt que son obéissance.

Deuxièmement, le système de la carrière garantissant sur l'ensemble de la vie professionnelle du fonctionnaire son indépendance et son emploi, à l'inverse du système de l'emploi liant strictement l'agent public à son métier.

Troisièmement, la réalisation d'un juste équilibre entre deux principes constitutionnels contradictoires : d'une part l'unité et l'indivisibilité de la République, et, d'autre part, la libre administration des collectivités territoriales, équilibre délicat et susceptible d'évoluer.

Le résultat, c'est une fonction publique unifiée « à trois versants » : État, collectivités territoriales, établissements publics hospitaliers.

Étant donné la situation qui était la sienne jusque-là, c'est la fonction publique territoriale qui a le plus bénéficié du renforcement des garanties statutaires pour l'ensemble des fonctionnaires. On peut citer notamment : le droit à la négociation sur les rémunérations et les conditions de travail reconnu aux organisations syndicales, la mobilité élevée au rang de garantie fondamentale, le droit de grève inclus dans le statut, le droit à la formation initiale et permanente, la liberté d'opinion, etc.

Je veux rappeler ici que le nouveau statut a été soutenu par l'ensemble des syndicats et que si les maires ont été quelque peu réticents à l'origine, le statut leur a donné une sécurité juridique dans l'exercice d'activités enrichies.

Pourtant, après l'adoption des lois de 1983 et 1984, un certain scepticisme s'est développé sur la capacité

« Jusqu'en 1983, les "communaux" n'étaient pas reconnus comme fonctionnaires bien qu'exerçant des activités de service public. »

de la fonction publique territoriale à s'inscrire dans la nouvelle architecture juridique. Étaient évoquées son histoire particulière, sa conception traditionnelle

d'une fonction publique de métier, les habitudes développées en son sein.

En quarante ans, la réalité n'a pas confirmé ces craintes, la fonction publique territoriale a fait, dans sa nouvelle définition, la preuve d'un exceptionnel dynamisme. Ses effectifs ont doublé, les qualifications se sont améliorées, les compétences de l'encadrement se sont affirmées, de nombreux organismes structurants ont assuré la cohérence de l'ensemble. Regardée au début des années 1980 comme le « maillon faible », la fonction publique territoriale en est devenue la référence sociale et démocratique majeure.

© Tu as souligné l'importance de trouver un juste équilibre entre l'unité des principes républicains et la libre administration des collectivités territoriales. Les communes ont aussi à faire face à ce type de contradiction. Elles doivent en outre respecter les compétences dévolues aux autres collectivités territoriales par le pouvoir central. Comment aborder ces difficultés juridiques, mais aussi politiques ?

Il y a une vingtaine d'années un dirigeant du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) a proposé la suppression des réformes introduites par le programme du Conseil national de la Résistance (CNR), plaçant en tête des cibles prioritaires : la Sécurité sociale et le statut général des fonctionnaires (*Challenge*, 4 octobre 2007). L'entreprise de régression a été conduite de façon méthodique en s'attaquant au modèle social français (retraites, système social de santé) au cœur de la crise actuelle.

Quant au statut général des fonctionnaires, après une tentative de retour à la situation antérieure, il a dû faire face à des attaques frontales (Sarkozy, Macron) mais, surtout, il a connu des centaines de dénaturations législatives et réglementaires.

On assiste aussi aujourd'hui à des tentatives d'instrumentalisation de la décentralisation, réputée démocratique par nature, qui peuvent avoir pour effet de déstabiliser les régimes nationaux solidaires au nom d'un principe de libre administration abusive-

« Le nouveau statut a été soutenu par l'ensemble des syndicats et si les maires ont été quelque peu réticents à l'origine, le statut leur a donné une sécurité juridique dans l'exercice d'activités enrichies. »

ment interprété par naïveté ou par calcul. Ainsi, un certain nombre d'élus d'Alsace-Moselle de droite et de gauche mènent aujourd'hui campagne pour un rattachement des fonctionnaires locaux au régime particulier d'assurance maladie de cette entité régionale. C'est à la fois contraire au principe d'unité de la fonction publique et à celui d'égalité des fonctionnaires.

Le rôle de la commune dans la vie démocratique de la société est indiscutable. C'est le seul niveau où peuvent se rencontrer quotidiennement le citoyen, le fonctionnaire et l'élu pour débattre du bien commun. C'est une grande richesse pour la France de disposer d'autant de communes que tout le reste de l'Union européenne. Reste cependant à préciser la nature des relations que doivent établir entre elles les communes par accords de coopération et de mutua-

lisation afin de parvenir ensemble à la meilleure efficacité sociale. Doivent également être étudiées avec soin les relations que les communes doivent nécessairement établir avec le niveau départemental, sans qu'interviennent excessivement les injonctions du pouvoir central, mais que soient respectées les règles générales d'un aménagement rationnel du territoire. Plus généralement encore la place de la commune doit être située dans une conception des institutions qui permette à la fois l'énoncé de principes républicains applicables dans l'ensemble de la nation et la libre initiative des instances locales. ■

*Anicet Le Pors a été ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives de 1981 à 1984. Il est conseiller d'État honoraire.

Propos recueillis par Hoël Le Moal

Nos vies, nos biens : nos communes

Comment investir les élections municipales en 2026 ?

Réinvestir la commune en tant que lieu de la lutte des classes face au mouvement d'expropriation que subissent les habitants.

PAR **TAYLAN COSKUN***

Les élections municipales de 2026 se présentent d'abord dans un contexte d'inquiétude et d'incertitude profondes dans le monde, et en France. Pour les communistes il est donc fondamental et urgent de définir le sens révolutionnaire de ces élections.

« En 1950, 750 millions de personnes vivaient dans les villes. En 2050, ce nombre sera vraisemblablement de 6,6 milliards, c'est-à-dire 70 % de la population mondiale. »

LES COMMUNES COMME CHAMPS DE LA LUTTE DES CLASSES

Disons-le sans détour : les communes (villages, villes et métropoles) sont devenues de véritables champs de lutte de classes. Cela pour deux raisons : d'abord les communes prises dans la mutation métropolitaine des villes occupent aujourd'hui une place particulière dans l'organisation du capital. Et intimement liée à cette évolution, l'expropriation financière des villes au détriment des habitants est l'un des moteurs invisibles de la survie du capitalisme et de son emprise.

En effet, à contre-courant des opinions sur la ville, un mouvement mondial balaie, sous nos yeux, toutes les vieilleries sur l'opposition grandes villes et ruralité. Le capitalisme mondialisé s'organise désormais en s'appuyant sur les métropoles qui absorbent bon gré, mal gré, toute ville ou village dans leur sillon. Quelques éléments chiffrés sont utiles pour clari- ►►

► fier les choses. En 1950, 750 millions de personnes vivaient dans les villes. En 2050, ce nombre sera vraisemblablement de 6,6 milliards, c'est-à-dire 70 % de la population mondiale. Les quelques grandes métropoles concentrent trois quarts du PIB mondial. En France le fait métropolitain se présente comme une toile reliant à moins de trois heures de TGV, la région capitale aux autres centres dans un maillage impressionnant qui progresse rapidement. La carte intercommunale de 2025, c'est 22 métropoles, 14 communautés urbaines, 230 communautés d'agglomération et 989 communautés de communes. La presque totalité des communes est en intercommunalités, soit 98 % de la population. Le fait métropolitain français est une étoile à 22 branches ou une pieuvre à 22 tentacules.

LE CAPITALISME EXPROPRIÉ LES HABITANTS DES COMMUNES

La concentration de la population, des richesses, des pouvoirs et des savoirs dans ces immenses centres est un progrès certain. Mais elle charrie, à un niveau rarement atteint, les problèmes du mal habiter, du mal travailler, du mal soigner, du mal manger, bref du mal-être et du mal-vivre. Ce n'est pas le fait urbain en soi qui est cause de cette situation. Ce fait s'accompagne d'un immense et brutal mouvement d'expropriation des villes et des campagnes par le capitalisme et la finance à des fins purement économiques de rentabilité.

En droit, les habitants sont collectivement propriétaires des villes. Ils sont propriétaires parce qu'ils sont citoyens et qu'ils votent, mais aussi parce qu'ils sont contribuables et paient des impôts, et enfin parce qu'ils y produisent des biens et des services dont ils sont aussi les usagers et les consommateurs. Les habitants au titre de citoyens, contribuables, consommateurs et producteurs (CCCP) sont collectivement copropriétaires des villes.

« L'immobilier constitue "une solution spatiale aux crises de suraccumulation du capital : en se déployant dans de nouveaux espaces, le capital en excès évite le risque de dévalorisation." »

David Harvey

« Chaque fois que nous défendons la vie et l'habitabilité ainsi que la copropriété citoyenne des villes dans les politiques publiques nous faisons reculer la finance. »

Il s'agit d'un droit de copropriété naturel car historiquement les villes ont été bâties pour assurer une meilleure qualité de vie à l'humanité (accès à la sécurité, au travail, aux richesses matérielles, humaines et culturelles, etc.). Or toutes les études d'opinion montrent qu'à rebours de la raison d'être des villes on s'y sent en insécurité, en précarité et seul.

Nous disons que ce sentiment d'aliénation correspond à une aliénation économique brutale : par des procédés financiers, le droit de copropriété des habitants sur la ville est systématiquement transféré vers des actionnaires et rentiers capitalistes avec des effets terribles en matière d'inégalités sociales et de destructions écologiques. Ce mouvement est au cœur du fonctionnement du capitalisme mondial. Voici comment. En France, comme ailleurs, le même processus est en jeu dans les métropoles : un investissement massif et spéculatif dans les cœurs de métropole avec la constitution de zones d'où sont chassées les populations, et qui obéissent en terme urbanistique à un seul paramètre, celui de la performance financière. En vérité, les métropoles sont rapidement devenues les coffres-forts des ultra-riches et des fonds de pension qui investissent d'un côté dans l'immobilier, et de l'autre dans les grandes infrastructures de services (eau, assainissement, énergie, déchets, etc.). Ainsi, leurs profits peuvent se transformer en rente, c'est-à-dire en revenu sécurisé, et en patrimoine plus ou moins durable. Tout cela avec la complicité active de l'appareil d'État qui, non seulement prive les communes de leurs moyens mais les contraint par des règles de fusion et de transfert de compétences qui favorisent la privatisation financière.

Cette évolution est relativement récente. L'immobilier, notamment de bureaux, est devenu le premier métier des banques et des fonds de pension à partir

des années 1990, et il ne cesse de fructifier. Car les profits éphémères réalisés par le capital dans son fonctionnement quotidien y trouvent un investissement qui les préserve, tout en les faisant grossir grâce à des outils empruntés à la finance. Selon le géographe marxiste David Harvey, l'immobilier constitue « une solution spatiale aux crises de suraccumulation du capital : en se déployant dans de nouveaux espaces, le capital en excès évite le risque de dévalorisation ».

L'usage financier des villes est absolument contradictoire avec son usage d'habitation. Les effets désastreux de la financiarisation métropolitaine sont immenses : les constructions sont conçues pour leur valeur marchande et non pour la durabilité et la robustesse vitale indispensables à leur habitabilité. Les transports et les services sont organisés pour des objectifs de rentabilité à court terme. Par la hausse spéculative des prix, les populations sont repoussées à la périphérie en raison de leur niveau de revenu. Au vrai, soit on habite une ville, soit on spéculé dessus. Si on spéculé, on ne peut tolérer une occupation humaine des biens qu'on a transformés en coffre-fort. Si on habite une ville, on ne peut tolérer que des gens dorment dehors, devant des immeubles vides ou dans des conditions indignes. Ainsi, en 2024, on compte en Île-de-France 1,3 million de personnes mal logées et 5,6 millions de mètres carrés de bureaux vides.

Si on cherche la rentabilité financière, les services publics des villes sont des charges inutiles. Au contraire, ils sont indispensables à la vie des gens, aussi bien pour se protéger que pour habiter, se soigner, s'éduquer, etc. Pour les spéculateurs, le sort des hommes et des autres vivants, est un paramètre économique comme un autre alors que pour les habitants il y va des conditions élémentaires d'existence.

LES COMMUNES, UNE ÉCHELLE PERTINENTE DU RAPPORT DE FORCE RÉVOLUTIONNAIRE

Il est donc fondamental pour les communistes de s'intéresser au sort des villes d'un point de vue révolutionnaire. Ce n'est pas une question électoraliste dont nous parlons mais de la constitution du rapport de force révolutionnaire contre le capital. Notre parti, organisé par sections et fédérations, est particulièrement adapté pour mener cette bataille. Celle-ci est

« Les constructions sont conçues pour leur valeur marchande et non pour la durabilité et la robustesse vitale indispensables à leur habitabilité. »

décisive pour notre parti, pour des raisons politiques, idéologiques et économiques.

Que faire ? D'abord prenons conscience que beaucoup est fait par les élus communistes à travers leurs actions dans les municipalités. Chaque fois que nous défendons la vie et l'habitabilité, ainsi que la copropriété citoyenne des villes dans les politiques publiques nous faisons reculer la finance. Nous lui résistons. Car la logique financière veut des villes économiquement prévisibles pour être corvéables à merci. La vie est un principe d'imprévisibilité qui, pour le moins, les gêne.

Trois principes peuvent irriguer la réappropriation des communes :

- Organiser le non-consentement citoyen à l'appropriation financière en utilisant les droits inscrits dans la loi chaque fois que cela est nécessaire.
- S'appuyer sur le sens de la copropriété des habitants dans tous les domaines concernant la vie de la ville, comme le suggère notre titre.
- Rappeler les interdépendances et les solidarités entre les habitants des différents territoires (régions, départements, intercommunalités, entre villes et ruralité, etc.) car contrairement à l'opinion reçue on ne peut défendre les intérêts des habitants d'une ville en concurrence avec ceux des autres territoires mais seulement en faisant vivre le principe de solidarité et des coopérations vivantes. De ce fait, la dimension intercommunale prendra en 2026 une importance particulière. À nous de l'investir pour faire vivre nos projets.

Pour nous inspirer, des exemples de politiques ambitieuses et innovantes existent, notamment dans les villes où agissent les élus communistes, malgré toutes les difficultés :

- Introduire des espaces verts et de vie, des équipements dans tout le tissu urbain ainsi que du logement social en tant que mesure anti spéculative contre le marché de l'immobilier, exemple à Paris.
- Développer les centres de santé, véritables marqueurs des politiques municipales communistes, et des mutuelles communales : c'est le cas dans beaucoup de nos villes, comme à Échirolles.
- Multiplier les coopérations voire, les jumelages, entre les villes et les communes de la périphérie ou de la ruralité dans les domaines alimentaire et artisanal, de culture et de politique, de loisirs et de tourisme, tel que l'a fait, par exemple, la ville ►►

- de Villejuif avec l'acquisition d'une ferme pour alimenter les écoles. On peut mentionner la coopération de villes pour les cantines scolaires dans le cadre du syndicat intercommunal Table commune dirigé par le maire d'Ivry-sur-Seine.
- Étendre la maîtrise foncière et économique sur les projets industriels, comme le font un grand nombre de villes communistes, ainsi Bonneuil-sur-Marne avec un projet de port multimodal.
- Prendre des initiatives pour la protection de la diversité du vivant dans les villes, ainsi que le fait, entre autres, la ville de Montreuil.
- À l'égard du monde économique, assumer en tant qu'élus, de façon sourcilleuse, le rôle de représentants des habitants, vrais propriétaires des services publics, quels que puissent être leurs modes de gestion (public, semi-public ou privé). Affirmer avec force le principe de maîtrise publique, comme le font, sur la question de l'eau, les territoires d'Est Ensemble, de Grand Orly Seine Bièvre sous présidence communistes ou de Grand Paris Sud sous l'impulsion du maire de Grigny.
- Obtenir des solutions d'accessibilité démocratique aux transports publics (la gratuité par exemple) ainsi que l'ont fait les élus communistes de Clermont-Ferrand ou de Montpellier.
- Réorienter, ainsi que nous le proposons, les fonds régionaux pour la formation et l'emploi vers des investissements efficaces dans les territoires.

« Les métropoles sont rapidement devenues les coffres-forts des ultra-riches et des fonds de pension qui investissent d'un côté dans l'immobilier, et de l'autre dans les grandes infrastructures de services (eau, assainissement, énergie, déchets...). »

C'est une bataille enthousiasmante qui s'engage pour 2026. Les constructions politiques de rassemblement à gauche, pour prendre le pouvoir, trouveront sans doute un sens renouvelé dans cet immense effort de réappropriation citoyenne, telle qu'elle a toujours été au cœur du projet communiste.

Cultiver ainsi la vie dans les communes, c'est ce qu'on a pu appeler le « communisme municipal ». ■

* **Taylan Coskun** est membre du comité exécutif national du PCF.

* P.S. Je remercie les maires, les parlementaires et les dirigeants de notre parti ainsi que mes amies et amis qui ont contribué par leurs précieuses remarques à ce texte. Elles et ils se reconnaîtront.

Collectivités territoriales : le besoin de financements nouveaux

La campagne des élections municipales de 2026 est maintenant bien engagée. Listes et programmes sont au cœur du débat. Mais l'ambition de toujours mieux servir les citoyens et les citoyennes se heurte aux politiques régressives imposées par l'État aux collectivités territoriales

PAR **JEAN-MARC DURAND***

UN RAPIDE ÉTAT DES LIEUX

Depuis plusieurs années il est courant d'entendre les dirigeants politiques de notre pays affirmer que les dépenses des collectivités territoriales sont trop importantes et que cela tient notamment à la hausse de leurs dépenses de fonctionnement. Et de reprendre un refrain entonné jusqu'à la Cour des comptes, selon lequel depuis le début de la décentralisation, les dépenses de fonctionnement ont progressé trois fois plus vite que celles d'investissement. Sauf qu'au passage ils oublient tout simplement de dire deux choses. D'une part que cette augmentation des dépenses de fonctionnement a partie liée avec les multiples transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales (il serait d'ailleurs très intéressant de dresser un bilan précis de ces transferts, ce qui mériterait d'y consacrer un article entier). D'autre part, que l'installation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'est accompagnée de dépenses nouvelles de fonctionnement à propos desquelles il s'agissait de ne pas être trop regardant car l'objectif politique de mise en cause fondamentale de l'organisation administrative des territoires devait prévaloir. Mais les choses ne se sont pas forcément passées comme prévu, les communes et leurs élus et élus ayant la peau dure !

Toujours est-il qu'en 2024 les dépenses de fonctionnement ont représenté les trois quarts des dépenses totales des administrations publiques locales (APUL). Très exactement : 76 % pour les dépenses de fonctionnement et 24 % pour les dépenses d'investissement. Afin de donner un éclairage de ce que

représente chacun de ces deux postes de dépense, se reporter au tableau joint page suivante.

UNE ÉVOLUTION INQUIÉTANTE

Les collectivités territoriales et leurs élus sont confrontés à deux questions. Comment financer leurs dépenses, c'est-à-dire comment répondre aux besoins des populations, singulièrement par le biais des services publics et de la vie associative ? Et de quelle autonomie de décision, donc de choix de gestion, disposent-ils alors qu'ils ont de moins en moins la capacité d'agir sur leurs recettes, en n'ayant plus qu'une possibilité toute relative de voter des taux de fiscalité locale ? La plupart des ressources fiscales des collectivités territoriales proviennent en effet de versements du produit de la fiscalité nationale, en particulier de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Depuis la loi NOTRe adoptée en 2015, un processus s'est enclenché contribuant à assécher les budgets locaux et à casser l'exercice de la démocratie locale. Ainsi, les collectivités territoriales ont vu leur dotation globale de fonctionnement (DGF) amputée de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 et cela ►►

« Depuis la loi NOTRe adoptée en 2015, un processus s'est enclenché contribuant à assécher les budgets locaux et à casser l'exercice de la démocratie locale. »

TYPE DE DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
Les dépenses de la section de fonctionnement sont composées de toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses régulières et les charges financières.	Les dépenses d'investissement consistent en des opérations se traduisant par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achat de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc..
Achats et charges externes	Remboursement du capital des emprunts
Charges de personnel	Dépenses d'équipement
Les subventions et contingents	Subventions d'équipement
Charges financières	Autorisations de programme
Autres charges de fonctionnement	

► se poursuit actuellement, certes à un rythme plus faible. Aujourd'hui certaines communes en sont totalement privées.

S'y est ajoutée une importante perte de recettes fiscales directes avec la suppression de la taxe professionnelle et bientôt de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sa remplaçante partielle, puis de la taxe d'habitation, et maintenant l'obligation de baisser les dépenses : 5,3 milliards d'euros en 2025, et encore 5 milliards annoncés pour 2026.

Ajoutons que les pertes de recettes fiscales locales compensées par l'État, sont loin de l'être à l'euro près.

L'objectif principal assigné par l'État aux collectivités territoriales n'est pas d'assurer le développement de leurs populations et de leurs territoires mais de participer au désendettement du pays. Pour cela, elles sont invitées à tailler dans leurs dépenses de fonctionnement (la plus grosse part et en même temps celle qui représente les dépenses en personnels) pour assurer les missions de service public et d'aides à la population. Les dépenses d'investissement devant absolument être maintenues, voire augmentées du fait qu'elles nourrissent très directement les entreprises privées et par voie de conséquence le capital, d'autant que le secteur du BTP est aujourd'hui dans les mains de groupes de plus en

plus tentaculaires. Quant à la dette de l'ensemble des APUL, difficile de la rendre responsable de la dette publique nationale car elle n'en représente que 8,2 % (250 milliards d'euros). Rappelons par ailleurs que les collectivités territoriales réalisent 70 % des investissements publics (hors champ militaire), ce qui est considérable.

La conséquence est une perte d'autonomie budgétaire donc de leviers réels de décision pour les élus territoriaux. Au fond, par l'arme budgétaire, l'ob-

jectif est de soumettre les territoires au diktat du capital : réduire l'offre de services publics, transférer certains services au privé et détourner l'action et la manne locales au profit des multinationales et de leurs profits.

Face à une telle mise en cause, il s'agit de reconstruire dans le cadre d'une unité de traitement des citoyennes et des citoyens sur l'ensemble du territoire national, une autonomie financière des collectivités territoriales qui soit le vecteur d'une réponse nouvelle

et réelle aux besoins de leur population, en même temps qu'un soutien de leur liberté d'action et d'administration, permettant ainsi le renouvellement de la vie démocratique locale. C'est en ce double sens que les propositions suivantes sont avancées.

« Nous proposons
un nouvel impôt territorial
des entreprises
sur leur capital immobilier,
mobilier et financier. »

DES PISTES NOUVELLES DE FINANCEMENT

D'abord en matière de fiscalité locale des entreprises. En lieu et place de la contribution économique territoriale (CET = cotisation foncière des entreprises, [CFE] + CVAE), nous proposons un nouvel impôt territorial des entreprises sur leur capital immobilier, mobilier et financier. Leurs immeubles bâtis et non bâtis ainsi que leurs équipements et biens mobiliers (matériels, machines, installations spécifiques...) seraient soumis à un impôt local sur ce capital matériel. Ainsi, plus une entreprise crée de valeur ajoutée avec un même capital matériel moins son impôt pèse lourd, tandis qu'une entreprise qui utilise plus de capital matériel pour créer ses richesses est plus taxée. Ce premier volet est ainsi facteur d'efficacité économique. S'y adjoindrait une taxe additionnelle soumettant à un taux de 0,1 % leur stock national de placements financiers (rapport de 16 milliards d'euros minimum). Il s'agit de dissuader les placements financiers et, en même temps, de faire concourir les plus grosses entreprises, en effet ce sont essentiellement elles qui effectuent ces placements. Cette recette prélevée nationalement serait destinée aux communes et affectée à chacune d'elles en fonction de critères sociaux. Ainsi chaque commune en bénéficierait.

La fiscalité locale des personnes est quant à elle un enjeu fort, à la fois en matière de finances locales et de cohésion sociale. La suppression de la taxe d'habitation a laissé croire aux propriétaires qu'ils seraient désormais les seuls à contribuer aux finances locales. C'est faux, dans la mesure où les dotations aux collectivités territoriales sont assises pour partie sur la TVA, prélèvement indirect qui pèse sur tous et surtout plus lourdement sur les plus précaires et les couches moyennes.

Ajoutée à la disparition de la taxe professionnelle, celle de la taxe d'habitation a participé à rendre les

« Ajoutée à la disparition de la taxe professionnelle, celle de la taxe d'habitation a participé à rendre les collectivités territoriales de plus en plus dépendantes des versements d'État prélevés sur les recettes de TVA, et leur a arraché leurs leviers fiscaux – donc leur autonomie. »

collectivités territoriales de plus en plus dépendantes des versements d'État prélevés sur les recettes de TVA, et leur a arraché leurs leviers fiscaux – par conséquent leur autonomie.

Dès maintenant, au plan local comme au niveau national, il est important de porter à la réflexion des élus et des populations la question fondamentale du retour à une vraie fiscalité directe locale. Cela afin de reconstruire une autonomie budgétaire et politique des territoires, sans pour autant peser plus lourdement sur les habitantes et les habitants.

Ce projet communiste de financement local permettrait de mettre un terme à la division factice qu'entretient la droite entre propriétaires et locataires visant à diviser deux catégories de citoyens qui, dans leur grande majorité, partagent des intérêts et des besoins communs.

De plus, nous avons des propositions nouvelles en matière de dotations : nous proposons d'appliquer le fonds de compensation TVA à toutes les opérations des collectivités soumises à TVA, de suspendre les transferts de compétences et d'en faire un bilan précis, de mettre à plat le système de péréquation afin d'assurer une équité de développement entre communes, notamment rurales. L'attribution de la part forfaitaire de la DGF doit en ce sens être particulièrement étudiée. Enfin, réviser le montant et l'ensemble des procédures d'attribution des dotations d'État est nécessaire. Elles doivent au minimum suivre le cours de l'inflation et être actualisées en fonction des besoins définis dans le cadre d'une planification démocratique. Elles jouent en effet un rôle essentiel dans le juste traitement des territoires et l'unité de la République.

Enfin, concernant le recours à un crédit bancaire par les collectivités territoriales, il faut créer, au sein ►►

« Par l'arme budgétaire, l'objectif est de soumettre les territoires au diktat du capital : réduire l'offre de services publics, transférer certains services au privé et détourner l'action et la manne locales au profit des multinationales et de leurs profits. »

» du pôle public bancaire (La Poste, la BPI...), une structure de financement des collectivités locales par création monétaire, à taux réduit, voire à 0 %. Actuellement, les taux pratiqués sont souvent plus élevés pour les communes plus pauvres, ajoutant des difficultés aux difficultés ! Le montant des emprunts à mobiliser (taille des projets) servirait de critère de choix entre financeurs, sachant qu'un même projet pourrait bénéficier de l'intervention conjointe du pôle public et des banques locales de dépôt.

L'activation de nouveaux moyens de financement et l'émergence d'espaces d'exercice de la démocratie locale renouvelés, permettraient de construire le renouveau du communisme municipal. ■

*Jean-Marc Durand est membre de la commission Économie du Parti communiste français.

L'économie sociale et solidaire et les communes rurales

Les campagnes bruissent dans la perspective des municipales... C'est l'heure des alliances, des bilans à défendre et des citoyens à convaincre. En ruralité, un ennemi est dans les têtes : l'extrême droite, adversaire particulièrement doué pour infiltrer les allées des marchés et les fêtes de village en s'y présentant comme le candidat du peuple des campagnes.

PAR AURÉLIE DEGOUL*

A lors, pour faire front, justement, sur qui s'appuyer ? Où sont cachés, dans les ruralités, les alliés potentiels ? Derrière ces trois lettres peut-être : ESS. Économie sociale et solidaire.

Le terme est souvent au mieux mal connu, au pire assimilé à de douces utopies. On parle pourtant de 14 % de l'emploi privé en France, générant 10 % du PIB. L'ESS, c'est l'économie du dernier kilomètre : celle du lien, du social, de la santé, des agriculteurs, de l'éducation populaire... Associations, coopératives, mutuelles (non lucratives), fondations... les structures de l'ESS offrent une alternative concrète à la voie capitaliste. Les sociétés coopératives ont un taux de pérennité à cinq ans de 79 %, contre 61 % pour les entreprises « classiques » (chiffres URSCOP, Union régionale des sociétés coopératives,

septembre 2025). Faut-il encore faire ses preuves ? L'économie sociale et solidaire, c'est un mode d'entreprendre qui part des besoins et des utilisateurs : par le « pilier » de la gouvernance démocratique, et même si les statuts ne font hélas pas toujours la vertu, elle laisse l'opportunité à chacun de s'exprimer et de contribuer avec ses compétences et connaissances propres. Elle écoute toutes les voix sans sélection au *prorata* des actions détenues, créant ainsi des espaces où peut s'exercer « vraiment » la citoyenneté, au service des intérêts communs : une façon de recréer du lien par et pour les habitants des zones rurales.

LA VIE ASSOCIATIVE

Qui fait battre le cœur des centres-bourgs, propose des activités sportives et culturelles aux enfants des campagnes ? Ce sont les associations, du club de football local à l'école de musique, gérées bénévolement. Si les communes ne peuvent, parfois, les soutenir financièrement, la mise à leur disposition de locaux adaptés et pérennes est une piste répondant aux besoins de ces collectifs pour continuer à exercer sereinement leurs activités.

Sans s'impliquer nécessairement dans les instances démocratiques, ce qui pourrait remettre en question

« En exerçant sa citoyenneté dans le cadre associatif, on récupère son pouvoir d'agir au sein de la communauté. »

« Pour favoriser l'accès à une alimentation saine et durable pour tous, les communes et intercommunalités ont une vraie carte à jouer dans la facilitation d'une gestion citoyenne de ces questions. »

la liberté associative, les élus peuvent, *a minima*, être présents aux temps forts tels que les assemblées générales : c'est une façon de reconnaître le travail effectué, un gage de confiance, et le moyen de s'assurer que personne ne détourne le fonctionnement associatif à son bénéfice individuel, ce qui, malheureusement, peut arriver, faute de connaissances et de ressources bénévoles disponibles.

On connaît également la situation difficile des associations employeuses (elles sont 140 000 en France, soit presque 9 % de l'emploi privé) : gestion de l'équilibre bénévoles/salariés, vision court-termiste car dépendante des appels à projets répétitifs qui mettent en concurrence les structures entre elles, réduction année après année des budgets alloués aux associations à l'échelle nationale et désormais européenne. Dans ce paysage, il existe un véritable besoin d'accompagnement des structures : bonne nouvelle, il existe en France plus de deux cents structures spécialisées pour cet accompagnement. Les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire sont là pour permettre d'orienter selon les besoins spécifiques. En cas de « trou » dans la raquette du maillage territorial, les mairies peuvent elles-mêmes se former, en postulant par exemple, au dispositif « Guid'asso », du réseau national d'appui à la vie associative porté par le ministère de la Jeunesse et des Sports, afin d'offrir un service d'accueil gratuit aux associations de leur territoire.

Nombre de ces collectifs ne consciencient même pas leur précieuse contribution au « vivre ensemble » qui fait pourtant quelquefois cruellement défaut dans notre société contemporaine : ce rôle est à mettre en lumière. En exerçant sa citoyenneté dans le cadre

« Le PCF réclame l'instauration du droit de préemption (cela a d'ailleurs été incorporé au programme du NFP) pour faciliter la reprise des entreprises par ceux-là mêmes qui y créent de la valeur : les salariés. »

associatif, on récupère son pouvoir d'agir au sein de la communauté, et c'est là un enjeu qui ne saurait être négligé, pour les jeunes tout particulièrement.

L'ESS HISTORIQUEMENT AU CŒUR DES PRATIQUES AGRICOLES

En regardant du côté de nos agriculteurs, on constate rapidement l'intérêt de mutualiser : des risques météorologiques aux moyens de production, les structures collectives CUMA (coopératives d'utilisation du matériel agricole en commun), coopératives de production – viticoles entre autres -, AMAP (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) sont depuis longtemps des maillons indispensables. Une des premières structures ESS de France, d'ailleurs, est une fruitière (ou coopérative de production laitière) du Jura. Elle date du... XIII^e siècle. Pour affronter l'ensemble des crises que traverse actuel-

lement l'agriculture française, pourquoi ne pas s'appuyer sur ce tissu existant ? En favorisant les installations par la mise à disposition de foncier public géré par des collectifs de citoyens ou en facilitant un accès collectif à la propriété, par exemple. Pour favoriser l'accès à une alimentation saine et durable pour tous, les communes et intercommunalités ont une vraie carte à jouer dans la facilitation d'une gestion citoyenne de ces questions : inventaire des producteurs et contractualisation, identification précise des besoins, en restauration collective notamment, gestion des stocks selon la saisonnalité pour limiter le gaspillage alimentaire, prêt de matériel et formation des habitants qui souhaitent développer leur autoproduction... Les pistes sont nombreuses, les exemples locaux parlent, cela fonctionne.

tants qui souhaitent développer leur autoproduction... Les pistes sont nombreuses, les exemples locaux parlent, cela fonctionne.

L'ENTREPRISE À LA CAMPAGNE : L'INDISPENSABLE MODÈLE COOPÉRATIF

Comment vont les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) du territoire ? Beaucoup de ces entreprises doivent faire face à un moment critique : celui de la transmission. C'est l'occasion, quand l'âge de la retraite approche pour un patron, de former les salariés à la gestion coopérative et de permettre à celles et ceux qui font « tourner la machine », souvent depuis de longues années, d'en devenir les gestionnaires tout en conser- ►►

» vant leur emploi. Le PCF réclame l'instauration du droit de préemption (cela a d'ailleurs été incorporé au programme du NFP) pour faciliter la reprise des entreprises par ceux-là mêmes qui y créent de la valeur : les salariés. Mais ceci ne saurait s'exercer sans un accompagnement des travailleurs, s'appuyant, quand c'est possible sur les syndicats, ou encore sur l'Union régionale des SCOP (URSCOP), qui peut également proposer des aides financières, pour aider à prendre des décisions éclairées. L'entreprise doit redevenir un espace de démocratie citoyenne comme les autres.

Les collectivités locales pourraient être des créateurs de liens entre entreprises de leur territoire, pour une gestion collective de problématiques transversales, comme la mobilité, le logement, la restauration collective... Ouvrir le dialogue, c'est favoriser l'émergence des coopérations qui peuvent s'incarner, dans les cas les plus avancés, sous forme de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). L'un des plus anciens en France, celui de Seignanx (Landes), a montré son efficacité et son agilité à gérer la question de l'emploi dans un bassin en pleine reconversion industrielle à la fin des années 1980.

PRENDRE SOIN

Voilà bien un sujet qui préoccupe tous les habitants de la ruralité. Entre pénurie de médecins et problèmes de mobilité, se faire soigner (bien, de préférence), à tout âge, est devenu un parcours du combattant et la revendication justifiée d'un grand nombre de nos concitoyens. L'économie sociale et solidaire, depuis la loi sur l'action sociale de 1975, est actrice de premier plan : elle n'est ni plus ni moins que le premier employeur de France en matière d'action sociale (60 % des emplois de l'ESS sont concentrés dans ce secteur).

Si ce volet devait, idéalement, relever entièrement du service public, l'ESS, en attendant, offre des réponses territoriales développées par et pour les habitants : ici des maisons de santé où les citoyens sont impliqués dans la gestion, là une association permettant l'accompagnement « paramédical » des patientes atteintes de cancer au plus près de leur domicile... Comme pour les associations, la mise à disposition de locaux adaptés peut paraître une évidence, mais reste aujourd'hui largement insuffisante. Offrir aux médecins, jeunes notamment, plus de sérénité en les allégeant des tâches administratives par un salariat, par exemple en coopérative d'activité et d'emploi (les entrepreneurs individuels y sont salariés, ayant ainsi accès à l'ensemble des dispositifs de protection

« Les collectivités locales pourraient être des créateurs de liens entre entreprises de leur territoire, pour une gestion collective de problématiques transversales, comme la mobilité, le logement, la restauration collective... »

sociale, et pouvant mutualiser notamment la comptabilité et l'administratif) ou en leur offrant un logement, pourrait faciliter leur recrutement dans les zones où ils manquent cruellement.

S'impliquer dans les associations rurales de services à la personne est également indispensable : les salariés y sont rarement reconnus et rémunérés à leur juste valeur. Des emplois du temps morcelés et beaucoup de kilomètres parcourus, voilà souvent le quotidien de celles et ceux qui prennent soin des personnes dépendantes.

Le développement des contrats locaux de santé (CLS) est l'occasion de gagner en transparence et d'impliquer les citoyens : repenser la santé avec les usagers, c'est aussi la possibilité de faire le point sur les besoins, et donc de passer d'une logique curative à une démarche préventive...

EN CONCLUSION

L'économie sociale et solidaire, grâce à ses bénévoles et à ses salariés, habituée à agir chaque jour avec des moyens qui se réduisent comme peau de chagrin, remet pourtant, toujours avec agilité, le lien humain au centre du village. L'économie des jours heureux, c'est elle... Ainsi le labo de l'ESS est l'héritage que nous a laissé Claude Alphandéry. N'attendons pas que les associations et autres structures de l'ESS meurent pour les connaître et les reconnaître : c'est maintenant qu'il faut s'engager à leurs côtés, et afin qu'elles s'engagent à nos côtés ; il convient de les soutenir face aux tentatives de mise au pas ou de récupération de la part des capitalistes et de leur gouvernement. ■

Aurélié Degoul est coordinatrice associative et formatrice.

Ce texte est issu de son intervention à l'université d'été du PCF.

Les communes : un maillon central de l'adaptation au réchauffement climatique

Nul ne l'ignore, le combat de ce siècle, c'est la lutte contre le réchauffement climatique. Au vu de la menace existentielle qu'il fait peser sur la civilisation humaine et l'ampleur des défis à relever, chaque échelon doit prendre ses responsabilités dans ce combat. Pour y participer les municipalités peuvent mettre en place certaines politiques.

PAR **TEHEÏ BOUGUEMARI***

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Rappelons d'abord brièvement ce qu'est le réchauffement climatique : les activités humaines émettent des gaz à effet de serre (GES) qui absorbent le rayonnement infrarouge issu de la surface terrestre et réchauffent celle-ci. Le réchauffement climatique atteint ainsi +1,24 °C en moyenne globale sur la période 2015-2024 par rapport à 1850-1900 et, avec les politiques actuelles, atteindrait +2,7 °C à l'horizon 2100 d'après l'Union nationale des entreprises du paysage.

+1,24 °C, ou même +2,7 °C, cela peut sembler peu. Néanmoins il est important de comprendre que le climat est un système complexe où toutes les grandeurs sont en interaction et qu'une augmentation, même faible, de la température moyenne globale a de nombreuses et graves conséquences. En particulier, il faut insister sur un point : 2,7 °C à échelle

mondiale correspondrait à un réchauffement de +3,8 °C en France.

Un rapport de Météo France, *La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique* (TRACC), détaille ainsi les diverses répercussions sur la France d'un réchauffement local de +4 °C. Nous invitons nos lecteurs à prendre connaissance de ce rapport édifiant et nous citerons ici les résultats les plus saillants : des pics de chaleur à plus de 48 °C, des vagues durant plus de deux mois, une généralisation du risque de feux à l'ensemble du pays. Mais, parce que le réchauffement climatique influence également le cycle de l'eau et de ce fait les précipitations, une augmentation de +15 % des maximums annuels de précipitations par rapport à la période 1976-2005 (ce qui évidemment contribuera à augmenter les crues). Mentionnons enfin une progression du risque, trop souvent oublié, de retrait-gonflement des argiles, issu de mouvements alternatifs de retrait (lors des sécheresses) et de gonflement (lors des pluies) des sols argileux, qui cause des dégâts sur le bâti. Pour mieux connaître les résultats de la TRACC à l'échelle de sa commune, Météo France a mis en place un outil, Climadiag, disponible gratuitement sur Internet.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Après avoir rigoureusement caractérisé le problème, une question se pose naturellement : quelles politiques mettre en place pour lutter contre le réchauf- ►►

« Le climat est un système complexe où toutes les grandeurs sont en interaction, une augmentation, même faible, de la température moyenne globale a de nombreuses, et graves conséquences. »

►► fement climatique ? On peut les classer en deux grandes catégories (qui ne sont cependant pas exclusives) : l'atténuation et l'adaptation.

L'**atténuation** consiste à réduire les émissions de GES pour limiter le réchauffement climatique global. Observons tout de suite que c'est structurellement une politique *mondiale* à laquelle chacun doit contribuer : en effet, les GES étant relativement bien mélangés dans l'atmosphère, en émettre en n'importe quel point du globe, c'est accentuer le réchauffement climatique dans le monde entier. Autrement dit, un territoire donné peut très bien ne pas émettre de GES (ou en absorber), il subira quand même les conséquences du réchauffement climatique si son voisin en émet. Seules la planification nationale et la coordination internationale permettront d'atténuer le réchauffement climatique. Ce qui ne veut bien sûr pas dire que l'échelon communal ne doit pas y contribuer, au contraire, mais il doit le faire dans le cadre d'une planification générale.

Ce n'est pas le cas pour l'**adaptation**, qui consiste à limiter les effets du réchauffement climatique.

On l'a vu précédemment, ces conséquences sont physiquement diverses et spatialement non uniformes, et un territoire peut être très bien adapté sans que ce soit le cas de son voisin. L'adaptation est donc une politique beaucoup plus *locale*, devant correspondre aux réalités politiques (nation, département, commune) mais aussi géographiques (bassins hydrographiques, massifs montagneux, etc.). On comprend tout de suite que les communes auront un rôle majeur à jouer dans l'adaptation, même si cela n'interdit pas une certaine planification pour assurer la cohérence des politiques d'adaptation entre elles.

Trop souvent ces deux axes politiques sont opposés entre eux, alors qu'ils sont profondément complémentaires. Il est vrai que, dans certains discours politiques, notamment à droite, un optimisme forcené sur nos capacités d'adaptation sert d'excuse à abandonner des mesures fortes d'atténuation. Rappelons-le clairement : il y a des niveaux de réchauffement climatique à partir desquels l'adaptation devient impossible. Ainsi l'adaptation est permise par un certain niveau d'efforts d'atténuation.

Il est des exemples où l'atténuation nécessite l'adaptation. Prenons le cas des forêts, qui sont des puits

« Les GES étant relativement bien mélangés dans l'atmosphère, en émettre en n'importe quel point du globe, c'est contribuer au réchauffement climatique dans le monde entier. »

de carbone, c'est-à-dire qui absorbent les GES lors de leurs premières années et contribuent à ce titre à réduire les émissions nettes de GES : sous l'effet du réchauffement climatique les arbres subissent les sécheresses, voire les incendies, et les forêts peuvent devenir émettrices nettes de GES. On voit dans cet exemple qu'il est crucial pour atténuer le réchauffement climatique d'adapter le territoire à l'augmentation de la température (en l'occurrence les forêts). Une vraie politique climatique doit donc faire de son mieux pour atténuer le réchauffement climatique, tout en préparant l'adaptation de celui-ci au niveau attendu.

« Seules la planification nationale et la coordination internationale permettront d'atténuer le réchauffement climatique. L'échelon communal doit y contribuer dans ce cadre. »

LES MOYENS POUR L'ADAPTATION

La plupart de nos lecteurs ne l'ignorent pas, les mairies doivent faire face au défi de l'adaptation dans un contexte de baisse des moyens. Il subsiste néanmoins des aides de l'État qui peuvent être mobilisées. La première est le « Fonds vert », d'un montant total de 1,15 milliard d'euros en 2025 (contre 2,5 milliards d'euros en 2024). Il finance « la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie ».

La deuxième est le « fonds Barnier » qui permet le rachat par les collectivités territoriales des habitations et des bâtiments des entreprises gravement menacées par un risque naturel majeur, ainsi que le financement de travaux préventifs de réduction de vulnérabilité, pour un montant total de 300 millions d'euros en 2025.

L'ENJEU DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Alors que faire concrètement avec ces (maigres) moyens ? Un premier point très important est de pleinement intégrer le réchauffement climatique, au

niveau de réchauffement prévu par la TRACC, dans le PLU. Plusieurs axes doivent être pris en compte. Le plus évident, les vagues de chaleur seront telles qu'elles nécessitent que les bâtiments deviennent de véritables bunkers climatiques, d'autant plus dans les contextes urbains où l'effet d'îlot de chaleur renforce localement le réchauffement. Le PLU peut permettre de réduire cet effet d'îlot de chaleur en planifiant la végétalisation des villes, à la fois par la création d'espaces verts (qui constitueront des îlots de fraîcheur) que par la végétalisation plus générale des rues. Il doit également concevoir l'espace urbain avec des couloirs de vents, une densité organisée pour que la ville soit plus résistante aux vagues de chaleurs. C'est enfin un outil pour permettre une meilleure isolation du logement social.

Mais comme nous l'avons vu précédemment le réchauffement climatique ne se limite pas aux vagues de chaleur et le PLU doit aussi prendre en compte l'augmentation des risques. Ceux-ci sont divers et spécifiques à chaque commune, comme ceux déjà cités (augmentation du phénomène de retrait-gonflement des argiles, de crue, d'érosion

« Le PLU peut permettre de réduire l'effet d'îlot de chaleur en planifiant la végétalisation des villes, à la fois par la création d'espaces verts et par la végétalisation plus générale des rues. »

côtière ou encore de rupture de poche de glace). La gestion des risques par le PLU s'accompagne d'une mise en œuvre systématique et d'une révision régulière du plan communal de sauvegarde, de la création d'une réserve communale de sécurité civile et de l'élaboration et diffusion du *Document d'information communale sur les risques majeurs* (DICRIM).

LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE FROID

Lors des vagues de chaleur, nombre de nos concitoyens cherchent à se rafraîchir en investissant dans ►►



► la climatisation. Et ils ont raison. Comme tout le monde reconnaît un droit à se chauffer lors des vagues de froid, il est nécessaire de tenir compte du droit à se refroidir lors des vagues de chaleur. Néanmoins, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la contribution de la climatisation aux effets d'îlots de chaleur urbains. Le réseau de froid, qui consiste à l'acheminer (le plus souvent sous forme d'eau) par des canalisations souterraines et ainsi à mutualiser sa production, possède une efficacité énergétique supérieure aux systèmes individuels et de ce fait réduit les effets d'îlots de chaleur urbains. Plutôt réservé aux moyennes et grandes villes, il va sans dire que ce dispositif ne peut être mis en place sans une politique ambitieuse de la commune et nécessaire des investissements de taille.

LA GESTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ET DES ÉCOLES

La commune est avant tout un espace de solidarité. Ainsi, la mairie doit-elle veiller au confort des personnes vulnérables (âgées, souffrant de maladies physiques ou mentales) au cours des futures vagues de chaleur pour les mettre en sécurité. Cela suppose bien sûr de créer des espaces de fraîcheur sur le territoire de la commune, mais aussi en dehors (les communes à proximité des zones montagneuses peuvent ainsi tirer parti de leur emplacement et de la faible affluence à la montagne en été pour protéger ces gens).

« Il est crucial pour atténuer le réchauffement climatique d'adapter le territoire à l'augmentation de la température. »

Il est une catégorie de personnes vulnérables pour lesquelles la mairie a des compétences particulièrement étendues, à savoir les enfants. En cohérence avec ce qui a été dit précédemment sur le PLU, la mairie doit ainsi assurer l'isolation des écoles, si possible à la classe C du diagnostic de performance énergétique. Elle doit créer des espaces de fraîcheur au sein des écoles et/ou en identifier à l'extérieur.

« Le PLU doit prendre en compte l'augmentation des risques divers et spécifiques à chaque commune. »

LA RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU

Dans un contexte de sécheresse de plus en plus courante et intense, il sera nécessaire de garantir l'accès à l'eau pour tous. C'est pourquoi la gestion de l'eau ne peut être déléguée à des acteurs privés ; c'est à la commune de l'assurer. Évidemment la régie publique de l'eau n'a pas de sens si elle maintient les logiques de gestion privées, aussi la commune doit-elle agir sur les politiques tarifaires, par exemple en rendant les premiers mètres cubes gratuits comme à Lyon ou à Montreuil.

SE MOBILISER POUR UN PÔLE PUBLIC DE L'ASSURANCE POUR LES COLLECTIVITÉS

L'adaptation passe par la prévention des risques et par leur assurance une fois que ceux-ci sont effectivement arrivés. Or avec l'augmentation de ces risques, les compagnies se désengagent au point que certaines mairies peinent à trouver des assurances qui acceptent de les couvrir. Le témoignage du maire de Rive-de-Gier, Vincent Bony (*Rive-de-Gier, une ville face aux défis climatiques et urbains*, Les éditions Arcane 17, 2025) est à ce titre édifiant. Ce constat alarmant doit pousser à un changement de cadre, avec la mise en place d'un pôle public de l'assurance pour les collectivités, permettant à chaque commune de s'assurer convenablement.

Il va de soi qu'une telle mesure n'est pas du ressort du conseil municipal. Néanmoins, une mobilisation nationale des communistes, à la fois des élus municipaux et des parlementaires, permettrait de mettre en place un tel pôle public et de corriger cette aberration.

On voit sur cet exemple les limites, très politiques, du pouvoir des mairies. Et si l'adaptation municipale est en effet une politique très locale, il ne faut pas pour autant la penser en vase clos. Il faut créer un espace politique dans lequel la solidarité nationale et la cohérence territoriale jouent pleinement leur rôle. ■

*Teheï Bouguemari est ingénieur. Il est membre de la commission Écologie du PCF.

LES FRANÇAIS ET LES MUNICIPALES. DES ÉLÉMENTS DE FRAGILISATION

L'institut IFOP a réalisé en mars dernier (pour la revue *L'Inspiration politique*) une étude intitulée « Les Français et les municipales : état des lieux à un an du scrutin », présentée par Frédéric Dabi, directeur général opinion de l'institut, à la direction du PCF, lors d'une visio à destination des secrétaires départementaux.

Cette étude porte sur les villes de 5 000 habitants et plus : Si à chaque question une réponse d'ensemble (des 2 500 sondés) est donnée, l'enquête permet aussi de distinguer les réponses selon la taille de la ville : de 5 000 à 10 000 habitants, 10 000 et plus, de 10 000 à 30 000 habitants, 30 000 habitants et plus. L'institut compare ces résultats avec ceux de précédents sondages, réalisés en 2018 ou 2019. La première partie de l'enquête porte sur l'appréciation du territoire et de son évolution. Globalement, les sondés sont satisfaits de vivre dans leur commune (84 %) ; plus la ville est petite, plus la satisfaction est évidente (89 % pour les villes de 5 000). Quand on leur demande si, depuis la dernière élection municipale, leur commune a changé, 26 % répondent « plutôt en bien », 28 % « plutôt en mal » et, pour 46 %, rien n'a changé. Ici aussi plus la ville est petite, plus le changement semble positif. Toutefois, si l'on compare à un sondage identique en 2019 : à l'époque 35 % parlaient de changements positifs (contre 26 donc aujourd'hui), le sentiment de situation aggravée est identique mais seuls 37 % pensaient que rien n'avait changé. La deuxième partie de l'étude traite des attentes à l'égard de la municipalité et l'appréciation de son action. De manière générale, les gens sont satisfaits du travail accompli dans l'ensemble de la commune : 71 % contre 29 %, avec une différence assez nette selon la taille de la ville : 80 % de satisfaits dans une petite ville contre 66 % dans une grande. En 2019, les sondés semblaient moins satisfaits (63 % contre 37 % de mécontents). Si

l'on détaille le travail accompli (par la municipalité), la satisfaction est la plus forte dans trois secteurs, les activités sportives et les animations culturelles (80 %), l'état des écoles primaires (74 %) et les transports en commun (73 %). Viennent ensuite l'attractivité économique, la propreté et l'entretien, la gestion et les finances (entre 62 et 66 %). La satisfaction la moins forte (autour de 50 %) concerne la circulation, la lutte contre le trafic de drogue et le narcotrafic, et les impôts locaux. La hiérarchie est à peu près la même qu'en 2019 ; on notera un petit recul de satisfaction sur la question de l'offre de soins et des services de santé. L'enquête pose alors une série de questions sur la satisfaction à l'égard du maire. 64 % sont satisfaits du maire contre 36 % de mécontents, le même chiffre qu'en 2019 ; mais on est bien plus satisfaits dans les petites villes (71 %) que les grandes (57 %). Quand on détaille ce profil, les jeunes seraient les plus satisfaits (79 % des 18/24 ans contre 63 % pour les + de 65 ans) ; et les nouveaux résidents, depuis moins de 5 ans, plus positifs (78 %) que les résidents depuis toujours (48 %). Les électeurs du NFP se montrent plus satisfaits (73 %) que ceux du RN (60 %). Concernant les perspectives de renouvellement à l'horizon de mars 2026, quatrième partie, on s'intéresse ici aux qualités attendues du futur maire. Viennent en tête l'honnêteté, la compétence et la capacité à gérer. Les critères déterminants du vote sont le programme et les projets des listes en présence (72 %), la personnalité du candidat au poste de maire (53 %), le bilan de l'équipe sortante (53 % mais en recul de sept points sur 2018), l'étiquette politique des listes (41 %, + 11 points sur 2018). Plus la ville est grande, plus l'étiquette semble importante. Quant aux enjeux déterminants, trois dossiers se détachent selon l'IFOP : la sécurité des personnes et des biens (79 %), en progression de 11 % sur 2019, et ce chiffre est également haut dans tous les types de communes, grandes ou petites ; le second enjeu est

la gestion et les finances de la ville (76 %, + 14 % sur 2019) ; et l'offre de soins, les services de santé (71 %, + 12 % sur 2019). Viennent ensuite les impôts locaux (64 %), la propreté (63 %, + 6 %), la lutte contre la drogue (63 %), le logement (59 %). La lutte contre le dérèglement climatique arrive en dernière position (34 %). Interrogés sur l'importance accordée aux enjeux locaux et nationaux lors des municipales de 2026, 60 % répondent se soucier « davantage des enjeux locaux » (66 % dans les petites villes, 56 % dans les grandes), 14 % disent s'intéresser « davantage aux enjeux nationaux » et 26 % assurent « autant aux enjeux locaux que nationaux ». Quant au souhait de réélection du maire, c'est 50/50 ou presque : 48 % souhaitent la réélection, soit 57 % dans les petites communes, 43 % dans les grandes villes et 52 % ne souhaitent pas cette réélection (43 % dans les petites villes mais 57 % dans les grandes). En 2019, ils étaient 54 % à souhaiter la réélection et 46 % à ne pas la souhaiter. À noter encore que ce souhait de réélection est partagé par 54 % des électeurs NFP de 2024 et 41 % des électeurs RN lors de ces mêmes élections. Frédéric Dabi a pris soin de préciser qu'il s'agit là d'une photographie datée de l'opinion, à un an du scrutin ; à prendre donc avec les réserves d'usage. Il a aussi émis l'idée que l'opinion aujourd'hui attend moins du « national » (« ce n'est plus au national que ça se joue » pensent bien des gens) et l'attente serait donc plus forte d'autres acteurs, dont l'acteur local notamment. Commentant cette étude, la revue *L'Inspiration politique* la résume ainsi : « On rencontre systématiquement sur les différents thèmes un mécontentement supérieur dans les grandes villes, qui pourrait être l'indicateur d'une volonté d'alternance. Un an avant les élections, nous ne sommes pas sur une logique électorale bien sûr, mais sur une extrapolation. Cependant, il convient de prendre au sérieux ces éléments de fragilisation locale. » ■

Gérard Streiff

Que peut faire une commune et comment ?

Pour un parti politique, il est normal d'élaborer une réflexion sur les communes, d'avoir un programme-cadre, mais il est aussi nécessaire de bien comprendre comment les choses peuvent se passer sur le terrain.

ENTRETIEN AVEC **MICHÈLE PICARD***

© Vénissieux (69) a une longue expérience d'une municipalité d'union de la gauche à direction communiste. Pour aller à l'essentiel, quelles sont les trois ou quatre réalisations de cette décennie qui vous semblent les plus notables ?

Il y a bien sûr ce qui provient des dépenses de fonctionnement adaptées, par exemple avec l'évolution des critères d'aides facultatives, notamment pour la culture, la santé, les aidants. Mais parlons d'abord de l'investissement. Face aux coupes de dotations budgétaires, dans la plupart des communes les investissements ont baissé drastiquement, par rapport à ce qui se faisait il y a vingt ou trente ans. À Vénissieux, nous avons réussi à limiter l'endettement lors de ce mandat qui a pourtant été celui de toutes les crises (sanitaire, émeutes, inflation, absence de loi de finances). On a moins dépensé les premières années, tout a pris un ou deux ans de retard. Construire une nouvelle école, cela coûtait 11 à 14 millions au début du mandat, aujourd'hui c'est 16 à 18 millions.

Si l'on veut dégager quelques réalisations marquantes depuis une dizaine d'années, nous

pouvons citer l'école Flora Tristan, inaugurée en 2016, le centre aquatique Auguste Delaune (qui remplacera d'ici l'été l'ancienne piscine et apportera de nouveaux services), la Maison des mémoires Olga Bancic (en cours de travaux, qui ouvrira en 2027 et concernera l'histoire de Vénissieux). Parmi les créations originales, signalons aussi la mutuelle communale Entrenous, pour tous ceux qui habitent ou travaillent à Vénissieux, lancée le 10 juin 2025, avec des offres de base peu chères pour ceux qui sont en difficulté.

© On dit souvent que l'originalité des municipalités à direction communiste est de ne pas simplement gérer, mais aussi d'agir en particulier face au gouvernement et aux capitalistes. Il semble que la tutelle de l'État (juridique, budgétaire) soit de plus en plus pesante sur les communes.

Quelle autonomie leur reste-t-il ?

Comment cela se traduit-il à Vénissieux ?

Je ne parlerai pas de « tutelle ». Mais on doit se battre en permanence face au gouvernement, avec l'appui et l'action de la population. L'État aimerait bien nous ravalier au rôle de gestionnaires, voire de fusibles, mais je rappelle le principe constitutionnel de libre administration des collectivités. C'est surtout en matière budgétaire qu'on a perdu de l'autonomie, principalement en raison de la suppression de la taxe d'habitation. On nous a dit : « il y aura compensation », mais alors n'importe quel maire pense tout de suite : « jusqu'à quand et à quel niveau ? » Le gouvernement a su faire croire que cette suppression don-

« On doit se battre en permanence face au gouvernement, avec l'appui et l'action de la population. »

naît aux gens une « charge » en moins, par conséquent une amélioration de leur pouvoir d'achat. Il fallait mieux montrer que c'était purement illusoire, que la population paierait d'une autre façon, et que, simultanément, cette diminution de ressources enlevait des moyens d'action aux communes. Sous les présidences de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, les ressources des communes ont été réduites, ce qu'on a appelé, selon les termes euphémisés du moment : « associer les collectivités à la maîtrise de la dépense publique ». En 2013, 13 milliards d'économies ont été demandés aux communes, ce qui a ponctionné Vénissieux de 7 millions (soit le prix de la Maison des mémoires, dont nous venons de parler). De nombreux économistes (même plutôt classés à droite) ont fait remarquer le caractère délétère de ces mesures, en matière d'investissements publics dont 70% sont réalisés par les communes. Puis Emmanuel Macron, avec les « contrats de Cahors », lors de la seconde conférence nationale des territoires, le 14 décembre 2017, contraint les dépenses de fonctionnement. Ce sont, cette fois-ci, les missions de service public mises en œuvre par les communes qui sont touchées et donc un possible recul de l'action au service des habitants.

🕒 Il y a dix ans, l'agglomération lyonnaise s'est vu imposer une structure particulière avec une métropole, qui a beaucoup de prérogatives et a aussi supprimé l'échelon départemental. Comment l'harmonie avec la commune peut-elle concrètement être mise en place ?

Cela s'est fait sans consulter les collectivités locales existantes. À l'époque, le PCF avait mis en garde face à cette réforme, alors que la droite l'avait approuvée. Aujourd'hui, elle semble découvrir que cela a enlevé du pouvoir aux communes. Cela dit, la commune a perdu quelques prérogatives, mais pas autant qu'on aurait pu le craindre. Elle garde une compétence générale. Là comme ailleurs, il faut se battre. Quoi qu'il en soit, une commune doit pouvoir délibérer sur les décisions qui la concernent.

🕒 Tu es à la fois maire et vice-présidente de la métropole. Dans les deux cas, c'est l'union de la gauche et des écologistes, mais pas tout à fait avec la même direction idéologique. Comment cela fonctionne-

« Ce n'est pas la première fois que le PS hésite entre la gauche et le centre, ce n'est certes pas à nous de régler ses affaires internes, mais nous ne devons pas renoncer à lui proposer de s'ancrer à gauche. »

t-il quand existent des différences d'appréciation ?

Nous avons été élus dans la majorité et nous y sommes restés. Celle-ci a obtenu des réalisations diverses et importantes qu'il faut souligner, en matière sociale, environnementale, de mobilités, etc. Certes, parfois elle a appliqué quelques mesures de façon trop raide. Prenons l'exemple des zones à faible émission (ZFE). Nous sommes tous d'accord pour que les « émissions » polluantes soient « faibles ». Les Vénissiens n'ont pas plus envie que d'autres de mourir d'un cancer à cause de la pollution. Mais il faut que les mesures concernant l'environnement et l'écologie soient accompagnées, qu'on sache prendre le temps et procurer les aides nécessaires : le lien social est fondamental pour réussir. D'ailleurs, la question de la qualité de l'air est plus vaste que cela, elle sévit autant dans les logements insalubres que dans les rues. Les priorités ne doivent pas être imposées sans une prise en compte suffisante du terrain et un dialogue approfondi.

🕒 Face à l'entêtement et au cynisme de la droite actuelle, face aux dangers de l'extrême droite, il semblerait qu'une union très large soit encore plus nécessaire. Or certaines composantes de la gauche privilégient la concurrence et voire l'opposition. Comment expliquer ce phénomène et comment y faire face ?

L'obstacle principal est que la gauche, toutes tendances confondues, ne rassemble que 30 % des électeurs. Effectivement, il est indispensable qu'un large rassemblement se constitue face aux risques qui se profilent, car à droite des digues sont tombées. L'union ne doit pas être à géométrie variable, elle doit concerner toutes les élections, aussi bien locales que législatives. En ►►

► juin-juillet 2024, avec le Nouveau Front populaire, nous étions tous ensemble, avec un seul candidat par circonscription, le score obtenu était celui du NFP tout entier et non celui du candidat. En ce qui concerne le PS, l'analyse à faire est délicate. Macron était l'un des principaux ministres de Hollande entre 2012 et 2017. Certains membres du PS l'ont alors directement rejoint, mais beaucoup d'autres ont oscillé entre le macronisme et l'union de la gauche. Aujourd'hui,

l'actuel président de la République étant vraiment discrédité, très peu de socialistes se disent « macronistes ». Ce n'est pas la première fois que le PS hésite entre la gauche et le centre. Ce n'est certes pas à nous de régler ses affaires internes, mais nous ne devons pas renoncer à lui proposer de s'ancrer à gauche. ■

*Michèle Picard est maire (PCF) de Vénissieux.

Propos recueillis par Pierre Crépel.

Commun, commune : l'heure du municipalisme ?

À l'heure où les défis politiques, sociaux, environnementaux et économiques s'amplifient, des majorités de gauche expérimentent, innovent, dans les pas d'un héritage de l'histoire de France : le pouvoir par le peuple et pour le peuple. Elles promeuvent un municipalisme aux caractéristiques françaises qui allie une conception équilibrée du rapport État/gouvernance locale et un corpus de politiques publiques fondamentales autour des biens communs.

PAR PHILIPPE RIO*

« **T**out le pouvoir aux Soviets ! », disait-on en 1917. Fort de cette filiation historique et pourtant loin des dérives utopiques qu'on lui prête, ce municipalisme est empreint d'un pragmatisme au sein du processus démocratique. Il est fortement inspiré de l'exemple de démocratie directe locale affranchie de l'État central, idéologiquement opposé aux intérêts du peuple dans son ensemble, que fut la Commune de Paris en 1871.

Le XX^e siècle aura vu le Parti communiste français faire des communes qu'il dirigeait de véri-

tables laboratoires de politiques publiques et d'expérimentation sociale : le communisme municipal à la française, qui a cherché à résoudre deux contradictions.

LA DIGNITÉ : L'ÉTAT ET/OU LA COMMUNE ?

Au cœur du communisme municipal, on trouve un principe général : la mise en place de politiques publiques, souvent expérimentales et novatrices, pour le partage des biens communs, l'égalité et l'équité. Ces mesures visent à faire de la commune non pas un simple relais administratif, mais un outil de transformation sociale capable de répondre concrètement aux besoins des habitants.

Par la justice sociale : gratuité ou tarifs solidaires, politiques ambitieuses de droit au logement, ou encore services publics municipaux renforcés : sport, loisirs, santé...

Par la réappropriation collective des biens communs : en refusant la privatisation de services publics ou en créant des structures publiques

« La ville de Saint-Denis a été pionnière dans la création de structures de participation citoyenne dès les années 1980 (avec des conseils de quartier). »

alternatives qui s'assurent de la disponibilité, de la qualité et du prix de la ressource (régies d'eau, régies funéraires, cuisines centrales, centres municipaux de santé...).

La démocratie de proximité : à travers les budgets participatifs, le soutien associatif, la coconstruction des politiques publiques dans des dispositifs nouveaux et non réglementaires.

Ainsi la ville de Saint-Denis a été pionnière dans la création de structures de participation citoyenne dès les années 1980 (avec des conseils de quartier). Auparavant, en 1932, les « colonies des gosses de Bagnolet » ancrent le principe des centres de vacances municipaux. À Bobigny, Montreuil, Malakoff, Grigny, Gennevilliers, Aubervilliers, on retrouve des initiatives inspirées de cette logique : remunicipalisation de l'eau, gratuité des cantines, centres municipaux de santé, création de « maisons des communs », de maisons des femmes : ce sont ces initiatives qui ont posé les bases de la coopération décentralisée...

Surtout, dans les ruralités, où l'isolement renforce les défis, ces communes se syndiquent et unissent leurs forces autour de besoins fondamentaux inaugurant la question de la place du territoire dans le « pouvoir ». Ce sont les communes communistes qui ont amené à leur point le plus haut la clause de compétence générale des collectivités, encore un héritage révolutionnaire.

Déjà la Révolution française s'employait à régler une contradiction héritée de la monarchie et l'une des causes de la Révolution : quelle autonomie pour les territoires ? Une question qui induit une contradiction profonde, car comment assurer une proximité et une efficacité du pouvoir local tout en renforçant un dessein national ? C'est un débat qui fait toujours rage aujourd'hui en une ère de centralisation.

Le municipalisme se redéfinit : il n'est pas fédéral, conception qui laisserait aux pouvoirs locaux l'essentiel du pouvoir. Il s'agit d'une vision politique cohérente, du local au national, fondée sur la

« Le sens politique qui était donné par l'assemblée communale et garanti par la subvention, est placé aujourd'hui entre les mains de l'État qui établit sa propre liste des sujets finançables, tout en plaçant les communes en concurrence avec leurs pairs. »

solidarité, la démocratie participative, la gestion publique des biens communs et l'expérience de la transformation sociale à l'échelle locale, où l'État garantit les moyens et le chemin de la nation.

Comme en 1871, les communes sont autant de sentinelles de l'intérêt général du peuple, au cas où l'État faillirait une fois de plus. Par le retour du pouvoir à une échelle plus locale quand l'État ne répond plus aux attentes de la nation, elles peuvent constituer une réponse aux impasses du capitalisme, alimentant un nouvel élan national. C'est notre définition du « communisme municipal » !

Face à la montée de la précarité, à la crise climatique, et à l'affaiblissement de la démocratie représentative, le communisme municipal apparaît, pour certains élus et citoyens, comme un antidote aux politiques d'austérité et à la logique de marché. Là où l'État se retire, est défaillant et où les services publics s'effritent, les communes sont des lieux de résistance et les fers de lance d'offensives politiques. La crise de la Covid en est un parfait exemple ! C'est aussi une manière de réaffirmer que la politique ne se limite pas aux grandes lois ou aux échéances nationales. Les villes et les villages peuvent incarner une autre manière de faire société, à partir du réel et du quotidien, une noble *praxis*.

UN MARCHÉ DE DUPES ?

Mais ce modèle se heurte aussi à plusieurs obstacles structurels. D'abord, les communes sont sous la dépendance des dotations de l'État, ce qui limite leur autonomie budgétaire. Ensuite, elles doivent parfois composer avec des intercommunalités ou des régions aux orientations politiques différentes, voire opposées. Les administrations sont soumises au diktat de « l'appel à projet » qui ►►

« Comme en 1871, les communes sont autant de sentinelles de l'intérêt général du peuple, au cas où l'État faillirait une fois de plus. »

► a remplacé le système descendant de la « subvention » des strates déconcentrées de l'État. Ainsi le sens politique, qui était donné par l'assemblée communale et garanti par la subvention, est placé entre les mains de l'État qui établit sa propre liste « à la Prévert » des sujets finançables auxquels il faut candidater, tout en plaçant les communes en concurrence avec leurs pairs. Enfin, les marges de manœuvre sont souvent contraintes par le droit (notamment européen) qui encadre la gestion publique et garantit les droits de l'économie libérale et de la concurrence, ou par la pression des groupes privés sur certains secteurs (comme l'énergie ou les déchets).

Le communisme municipal ne prétend pas changer le monde en un jour, ni imposer une idéologie rigide. Il propose plutôt un réalisme radical, à échelle humaine, ancré dans les besoins concrets. Il permet aussi de préfigurer ce que pourrait être une société plus solidaire, écologique et démocratique. Les débats qu'il porte, par la nature de son rapport à l'État libéral et par ce qu'il véhicule, sont d'une terrible actualité.

« Face à la montée de la précarité, à la crise climatique, et à l'affaiblissement de la démocratie représentative, le communisme municipal apparaît comme un antidote aux politiques d'austérité et à la logique de marché. »

Dans un contexte de défiance envers les institutions nationales, cette voie locale attire une nouvelle génération d'élus, militants, citoyens en quête de sens et d'efficacité. Hier, aujourd'hui, demain, cette voie porte l'histoire de notre pays. ■

*Philippe Rio est maire PCF de Grigny (91). Il est président de la Coopérative des élus communistes, républicains et citoyens.

Communes et quartiers populaires

ENTRETIEN AVEC GILLES LEPROUST*

© À ma connaissance, tu es le seul élu communiste président d'une association nationale transpartisane de maires. Peux-tu nous présenter Ville & Banlieue ?

L'Association des maires de Ville & Banlieue de France existe depuis 1983 et regroupe des communes et des intercommunalités ayant sur leur territoire des quartiers prioritaires bénéficiant des dispositifs de la « politique de la ville ». Elle ras-

semble toutes les sensibilités politiques à l'exception du Rassemblement national. L'objectif est de défendre leurs six millions d'habitants qui subissent de nombreuses inégalités et discriminations.

© La commune a été et demeure un terrain privilégié par les communistes pour expérimenter une gestion différente des pouvoirs publics, au service des habitants les plus éloignés de la politique. Quel bilan tires-tu de la gestion des communes de banlieue par les communistes ?

Les élues et élus communistes en situation de responsabilité dans ces territoires ont la volonté d'y faire vivre la République et les trois beaux mots que sont « Liberté, Égalité et Fraternité », auxquels nous pouvons ajouter « Solidarité » notamment en protégeant nos habitants.

Ce sont souvent des communes de banlieue que sont parties certaines politiques avec une forte ambition culturelle et sociale, comme la gratuité

« À Ville & Banlieue, nous disons que les deux pieds du vivre et du faire-ensemble dans les quartiers sont le service public local et les associations ; les deux sont attaqués. »

des médiathèques et les colos. À Allonnes, il existe un dispositif qui permet aux enfants des quartiers prioritaires de faire de la musique classique. Nous sommes attentifs à construire les politiques mises en œuvre avec les habitants, en nous appuyant sur le service public, l'accès au droit pour toutes et tous (il n'y a pas de politique de la ville efficace sans politique effective de droit commun dans nos territoires) et l'accompagnement des associations.

C'est de plus en plus difficile avec les politiques austéritaires de l'État. Le budget de ce dernier pour 2026 est une nouvelle « purge » pour les collectivités : sur un budget total de 19 millions, Allonnes perd 500 000 euros, c'est énorme. D'un côté on nous dit que les échelons locaux représentent un maillage crucial de la République, de l'autre côté on remet en cause toute cette architecture. À Ville & Banlieue, nous disons souvent que les deux pieds du vivre et du faire-ensemble dans les quartiers sont le service public local et les associations ; les deux sont attaqués.

🗣 **Le pouvoir politique semble de plus en plus éloigné des habitants et exclusivement tourné vers les intérêts des plus riches. En quoi la commune te semble-t-elle toujours la bonne échelle pour impliquer concrètement les citoyens dans la gestion politique du quotidien, et ce alors qu'un rapport de plus en plus délégitime s'instaure entre élus et habitants ?**

La commune est la base de notre République. La crise de la politique pèse sur les citoyennes et les citoyens et peut conduire certains à se détourner de la chose publique et politique. Raison de plus pour les élus communistes d'amplifier les politiques, les pratiques qui leur redonnent la main. C'est ce que nous tentons de faire au quotidien sur le terrain. Plusieurs dispositifs peuvent être mis en place : à Allonnes, nous développons un budget participatif, qui a permis l'élaboration de fresques et des réalisations plus ambitieuses comme deux city-stades. Nous insistons sur l'aspect collectif pour générer de l'interaction, avec une présentation dans les cinq secteurs de la ville. Nous mettons en avant des instances comme le conseil des sages d'Allonnes, composé de retraités volontaires, un conseil Jeunes-Allonnes et un conseil citoyen. La création de liens entre les habitants constitue une priorité de nos politiques locales. Dire que cela est facile serait mentir, mais ce n'est

« Pour être efficace, il y a besoin en permanence d'allier les combats politiques nationaux et locaux. Ils s'enrichissent les uns les autres. »

pas une raison pour baisser les bras.

D'autant plus qu'il y a beaucoup d'intelligence chez les habitants. Nous avons tous de beaux exemples dans les communes que nous animons. Il faut mettre en avant, y compris dans les médias, les parcours extraordinaires d'habitants des quartiers : dans les domaines intellectuel, sportif, culturel, médical... Beaucoup de médaillés aux Jeux olympiques ont commencé dans des clubs de quartier.

🗣 **Que faudrait-il faire en priorité pour que les communistes continuent à faire des communes des priorités politiques ?**

Pour être efficace, il y a besoin en permanence d'allier les combats politiques nationaux et locaux. Ils s'enrichissent les uns les autres. C'est une des raisons pour lesquelles il est important que les communistes s'engagent pleinement dans les prochaines élections municipales, dans la construction des propositions, du rassemblement, en étant candidats...

Je suis persuadé que nous pouvons conquérir de nombreux élus et élues, mais à une condition, c'est qu'il y ait un maximum de communistes qui se portent candidates et candidats à travers le pays. C'est ainsi que nous montrerons notre intérêt pour la commune, pour le rôle qu'elle peut jouer dans la construction d'une alternative de progrès. Rien n'est gagné d'avance car la crise de la politique pèse sur l'engagement. Mais nous pouvons relever ce défi si nous le décidons. Nous montrerons alors notre utilité et pourrions être ambitieux pour porter le projet communiste. ■

***Gilles Leproust** est maire PCF d'Allonnes (72). Il est président de l'Association des maires Ville & Banlieue.

Entretien réalisé par Hoël Le Moal.

Le Parti communiste autrichien et la vie communale

Se mobiliser ensemble pour un parc ou pour la réhabilitation d'une rue dans un quartier défavorisé constitue une expérience concrète de la lutte des classes.

ENTRETIEN AVEC **JOSEF MESZLENYI***

Actif dans la II^e République et fort de son rôle dans la résistance au nazisme, le Parti communiste autrichien (KPÖ) est puissant à la Libération. Johann Koplenig, le président du KPÖ, est vice-chancelier d'Autriche en 1945 et sept sous-secrétaires d'État communistes œuvrent à la reconstruction. Écarté du gouvernement en 1947, le Parti atteint cent cinquante mille membres en 1950, un ancrage comparable à celui du PCF dans un pays qui compte 6,8 millions d'habitants.

Sa trajectoire diverge alors de celle du PCF. Alors que ce dernier prospère dans les municipalités, le KPÖ décline. Son renouveau inattendu démarre dans les années 1990 en Styrie. La percée de ses résultats à Graz, la capitale du Land (8 % en 1998), se poursuit jusqu'à l'élection d'Elke Kahr en 2021, qui devient la première maire communiste. Ce succès propulse le parti : retour au parlement de Salzbourg (11,66 % en 2023), gouvernement de la ville en alliance avec les sociaux-démocrates avec lesquels il fait jeu égal, implantation dans tous les arrondissements de Vienne. Il compte désormais cent trente élus dans sept Länder.

Peux-tu nous présenter le paysage communal autrichien et les compétences des différentes communes ?

L'Autriche est une république parlementaire fédérale, divisée en neuf Länder et quatre-vingt quatorze districts. Elle compte 2092 communes de taille très diverse, allant de 41 habitants à plus de deux millions. Seules 277 dépassent 5000 habitants. Constitutionnellement, toutes disposent des mêmes compétences. Certaines villes bénéfi-

cient cependant d'un statut particulier, exerçant les prérogatives des districts, voire d'un Land pour Vienne.

L'organisation et les missions précises des communes sont définies par chaque Land, ce qui génère des différences entre régions, bien que celles-ci restent limitées. Leurs responsabilités incluent la voirie, les écoles, l'état civil et la lutte contre l'incendie. Elles partagent également des compétences dans le social, la construction et l'aménagement du territoire. Lorsque des compétences fédérales ou régionales leur sont déléguées, elles doivent toutefois se conformer aux objectifs fixés par ces autorités. Une tendance générale se dégage : les tâches des communes s'accroissent, pas leurs moyens.

Tous les sondages montrent que les compétences du KPÖ en matière de logement sont reconnues. Comment avez-vous construit cette confiance à une époque où vous aviez pourtant peu d'élus ?

Lorsqu'ils ont des problèmes avec leur propriétaire, les gens ont l'habitude de contacter nos militantes ou nos militants, nos élus. Nous les orientons systématiquement vers les permanences logement que le parti organise dans ses locaux. Si la situation excède les compétences de nos mi-

« La commune est l'échelon politique le plus accessible. Cela en fait à nos yeux le champ de bataille décisif. »



« Ceux qui nous accusent de clientélisme sont ceux qui font une politique clientéliste en faveur des riches. Tous les ans, nous ouvrons publiquement nos comptes à la presse, contrairement aux autres partis qui ignorent ces difficultés quotidiennes. »

litants, nous mettons les personnes en relation avec les experts en droit locatif du parti. Nombre de nos élus actuels se sont fait connaître *via* ces permanences avant d'être élus presque toujours sur des listes estampillées « KPÖ » ou « KPÖ+ ».

C Quelle place a l'action communale dans la stratégie de reconstruction du parti et de transformation de la société ?

La commune est l'échelon politique le plus accessible. Cela en fait à nos yeux le champ de bataille décisif. Les contradictions de la valorisation du capital y sont particulièrement visibles et peuvent y être combattues directement. Se mobiliser ensemble pour un parc ou pour la réhabilitation d'une rue dans un quartier défavorisé constitue, pour beaucoup, une expérience concrète de la lutte des classes.

C À part à Graz et à Salzbourg, le KPÖ est dans l'opposition. Quel est alors le rôle des élus communistes ? Qu'est-ce qui les rend différents ?

Les partis bourgeois et la social-démocratie préfèrent gérer les choses entre eux, à huis clos. La mission essentielle de nos élues et élus est donc d'informer les citoyens des décisions institutionnelles et d'y porter leur voix. Nous publions ainsi des journaux après chaque conseil municipal dans toutes les communes où nous avons des élus. Ces journaux sont financés par les indemnités de nos »

► élus. À Knittelfeld (13 000 habitants), nos militants distribuent ainsi directement chez les habitants 6 000 exemplaires cinq fois par an. Au niveau du district (71 000 habitants), presque 17 000.

🗳️ **Le KPÖ dirige pour la première fois une grande ville. Les élections sont dans moins d'un an. Quel bilan faites-vous de ce premier mandat ?**

Nos élus au conseil municipal de Graz utilisent les marges de manœuvre communales pour une politique au service de la population. Ainsi, Graz construit de nouveau des logements communaux et veille à ce qu'ils restent accessibles. Cependant, comme beaucoup de villes, Graz connaît des difficultés financières limitant les grands changements, d'autant que nous gouvernons en coalition avec les verts et les sociaux-démocrates. Obtenir des majorités pour des décisions nécessaires implique souvent de mobiliser la population.

Dans les années 2000, lorsque l'ancienne majorité nous a confié le logement – les exécutifs communaux autrichiens intégrant proportionnellement l'opposition –, elle espérait que nous échouerions, et pensait que cela discréditerait le KPÖ en prouvant l'impossibilité du changement. Nous avons dû batailler pour préserver le patrimoine social, jusqu'à organiser un référendum contre la vente des logements communaux imposée par la majorité. Puis il a fallu lutter pour leur rénovation, tant leur état était indigne, souvent sans douches ni toilettes.

🗳️ **On parle souvent des fonds sociaux que met en place le KPÖ pour aider les gens financièrement. Cela vous vaut parfois d'être accusés de « clientélisme ».**

Comment vois-tu ça ?

Le parti a fixé pour ses élus et permanents un plafond de revenu à 2 600 €, correspondant au salaire médian autrichien. La plupart de nos élues et élus exercent bénévolement et reversent intégralement leurs indemnités au parti ; elles servent à financer son activité, ses journaux ou ses secrétaires de section. Seuls les élus à plein temps peuvent conserver ces 2 600 € et reversent l'excédent à un fonds social, qu'abonde aussi la subvention dont bénéficie le parti. Dans le district de Murtal, cela représente 12 000 € par an. À Graz, 300 000 €. Ça nous permet d'aider les gens financièrement de manière directe et non bureaucratique.

Mais c'est plus que des distributions d'argent. Nos

« Nous avons dû batailler pour préserver le patrimoine social, jusqu'à organiser un référendum contre la vente des logements communaux imposée par la majorité. »

permanences sociales, organisées dans les locaux du parti, nous donnent l'occasion de connaître les difficultés concrètes des gens : par exemple le renoncement à des excursions scolaires, à réparer la voiture ou le frigo, à payer certaines factures... Nous aidons les gens de manière immédiate, puis nous engageons avec eux des luttes de plus longue haleine, en particulier contre leurs propriétaires. Nous maintenons le contact jusqu'à la résolution des problèmes.

Pour répondre à ces accusations de clientélisme, nous assumons pleinement notre action. Ceux qui nous accusent de clientélisme sont ceux qui font une politique clientéliste en faveur des riches. Tous les ans, nous ouvrons publiquement nos comptes à la presse, contrairement aux autres partis.

🗳️ **À Graz et à Salzbourg, le KPÖ gouverne avec les sociaux-démocrates et les verts. À ton avis, de telles coalitions de gauche peuvent-elles se multiplier ?**

Dans la situation actuelle, cela restera probablement exceptionnel. La social-démocratie et les verts préfèrent généralement s'allier aux conservateurs, voire à l'extrême droite pour le Parti social-démocrate autrichien (SPÖ) ! Nos relations avec ce dernier varient selon les régions et les communes. Si des coopérations ponctuelles existent, c'est quand même souvent le SPÖ qui détruit les acquis sociaux et privatise le logement communal. Dans mon district, à Judenburg et à Zeltweg, il a ainsi tenté de vendre tout le patrimoine social. Nous avons partiellement bloqué cette opération par la mobilisation citoyenne, mais près de 20 % des logements ont tout de même été vendus à Zeltweg où les gens en ont bien besoin... ■

***Josef Meszlenyi** est membre du comité central du KPÖ, responsable de la politique communale en Styrie et élu à Knittelfeld.

Entretien, traduction et commentaire par Kevin Guillas-Cavan.

**POUR ALLER PLUS LOIN :
CAHIERS THÉMATIQUES**



<https://www.pcf.fr/materiels>

DERNIERE MINUTE !

Contre vents et marées, un mouvement populaire puissant vient de porter à la tête de la ville de New York un homme présenté par Donald Trump comme un « communiste cinglé ». À l'heure de mettre sous presse ce numéro consacré aux communes, nous tenions à saluer cette heureuse dynamique et ce qu'elle traduit du potentiel émancipateur niché dans cette échelle locale qu'on aurait décidément tort de négliger. ■

L'Humanité, jeudi 6 novembre 2025 - www.humanite.fr



Victoire de Catherine Connolly en Irlande

Naissance d'une alliance populaire pour le changement

Les bonnes nouvelles en Europe ne sont pas légion, mais celle-ci est d'importance. La victoire de Catherine Connolly à l'élection présidentielle irlandaise est portée par les exigences populaires de progrès, de paix et d'unité pour le pays.

— PAR **VINCENT BOULET** —

Il s'agit d'abord d'une défaite sans appel des deux partis libéral et conservateur qui monopolisent le pouvoir en Irlande depuis un siècle. Un véritable vent de panique s'est emparé d'eux durant la campagne, où le camp conservateur a essuyé déconvenue sur déconvenue, avec des candidats discrédités qui se retirent les uns après les autres. Il ne leur restait plus que les injures publiques contre Catherine Connolly, signe d'une trumatisation de la droite irlandaise et relayées par la presse réactionnaire. Mais là encore ce fut un échec. Catherine Connolly a remporté 66,36 % des voix face au candidat gouvernemental du Fine Gael. Elle est soutenue par une large coalition de partis de gauche, nos amis du Sinn Féin en tête, mais également les sociaux-démocrates, le Labour Party, People Before Profit, le parti vert et les indépendants progressistes. De plus, de larges secteurs de la société civile et du mouvement social ont également apporté leur soutien. Cela ouvre des perspectives nouvelles à

« Catherine Connolly a remporté 66,36 % des voix face au candidat gouvernemental du Fine Gael. »

gauche. Comme le souligne le président du Sinn Féin, Declan Kearney : « On constate une prise de conscience croissante du fait qu'il y a bien plus de points communs que de points de division. » Derrière cette victoire, se dessinent les contours d'une possible majorité alternative au pouvoir libéral-conservateur. Alors qu'à l'occasion des dernières élections législatives dans l'État du Sud, toute la droite s'était coalisée contre le Sinn Féin, ce succès permet de rouvrir une page de l'histoire progressiste irlandaise. Rappelons que dans les six comtés du Nord, Michelle O'Neill, dirigeante du Sinn Féin, gouverne depuis février 2024, en dépit de la politique de sabotage menée par les partis unionistes conservateurs. Cette victoire démontre en effet que les aspirations populaires majoritaires vont à l'encontre de la politique de la clique conservatrice apeurée au pouvoir. Ces exigences populaires exprimées par les citoyens de l'État du Sud font écho avec celles des Irlandaises et Irlandais des six comtés du



Catherine Connolly intervenant au Dáil Éireann (parlement de l'Irlande), en avril 2024.

Nord et de la diaspora, qui sont empêchés de voter. La campagne menée pour la victoire de Catherine Connolly était au diapason des aspirations d'une majorité de la population : une répartition équitable des richesses, le droit au logement, la neutralité irlandaise, la solidarité avec le peuple palestinien, la langue irlandaise et, bien sûr, l'unité irlandaise.

PROGRÈS SOCIAL, PAIX ET UNITÉ IRLANDAISE

Ces trois éléments, indissociables, sont majoritaires en Irlande, au Nord comme au Sud. Cela résonne dans l'ensemble de l'Europe et c'est une leçon pour l'ensemble de la gauche en Europe. Au-delà du contexte particulier de l'Irlande, ce sont bien sur ces trois piliers, la transformation sociale, la souveraineté populaire et la paix, qu'il est possible de reconstruire une perspective sociale et politique majoritaire à gauche, en France et en Europe.

Les méthodes de campagne sont également instructives. Loin du « bruit et de la fureur », Catherine Connolly a adopté un ton calme, mesuré. Elle s'est appuyée sur l'expérience des mobilisations citoyennes des référendums sur le mariage pour tous et sur le droit à l'avortement (qui marquaient par ailleurs une évolution historique de la société irlandaise en dépit de l'apparition d'un courant d'extrême droite organisé). Beaucoup d'actes de campagne originaux ont émergé : collectes de fonds par des musiciens dans les pubs ruraux, *street art*, influenceurs sur les réseaux, initiatives

inspirées de la campagne de Zohran Mamdani à New York et centrées sur la culture visuelle... C'est une nouvelle génération de campagne politique qui émerge à gauche. Enfin, la question de l'unité irlandaise a structuré la campagne de Catherine Connolly. C'est l'objectif stratégique central du Sinn Féin, avec lequel les communistes français sont pleinement solidaires. Si Catherine Connolly n'a pas les pouvoirs institutionnels d'agir dans ce sens, c'est un message adressé au gouvernement irlandais de respecter son obligation constitutionnelle pour l'unité irlandaise. Cette victoire montre que cette question n'est ni secondaire, ni utopique, mais qu'elle est immédiate et concrète.

« Sur l'ensemble de l'île et pour les Irlandais, la question d'une République irlandaise sociale et démocratique est désormais posée. »

Sur l'ensemble de l'île et pour les Irlandais la question d'une République irlandaise sociale et démocratique est désormais posée. Comme le défendait un autre Connolly, James, fusillé par les Britanniques en 1916, la République irlandaise et la liberté pour le peuple irlandais sont indissociables de la transformation des rapports sociaux dans le pays. Cela montre d'ailleurs à quel point l'engagement républicain des progressistes irlandais rejoint celui des progressistes français, que ce soit durant la Révo-

lution française ou autour de Jean Jaurès.

C'est une bataille stratégique qui requiert un niveau de rapport de force. Les oppositions seront particulièrement nombreuses. L'essor rapide de l'extrême droite en Grande-Bretagne annonce de futurs combats extrêmement durs. Les communistes français seront aux côtés du Sinn Féin et du peuple irlandais pour les mener ! ●

Un capitalisme d'État à la mode Trump

À lire les médias de tendance ultralibérale, français ou américains, rien ne va plus au royaume de la concurrence, les États-Unis d'Amérique. Trump céderait en effet aux « idées chinoises », rien que ça...

— PAR GÉRARD STREIFF —

« **H**aut lieu du libéralisme et modèle emblématique de l'économie de marché, la puissance américaine est-elle en train de muter ? » s'interroge le journaliste économique Jean-Pierre Robin (auquel nous empruntons les données ci-dessous mentionnées). Ainsi l'État américain vient de rentrer à hauteur de 10 % dans le capital d'Intel, le second fabricant mondial de semi-conducteurs (pour le chiffre d'affaires) après le sud-coréen Samsung. Cette sorte de nationalisation partielle a suscité une avalanche de commentaires inquiets dans la presse libérale. « Les États-Unis se dirigent vers un capitalisme d'État avec des caractéristiques américaines, écrit le *Wall Street Journal*. Le président Trump imite le parti communiste chinois en élargissant et en approfondissant le contrôle politique sur l'économie. » Le magazine *Fortune* s'interroge : « MAGA est-il sur le point de devenir marxiste et maoïste ? » et il parle de « l'assaut de Trump sur le capitalisme de libre marché. »

Au pays phare du libéralisme, la Maison Blanche intervient en effet de plus en plus spectaculairement dans la

vie des entreprises, multipliant les polémiques publiques avec ces sociétés, prenant l'opinion à témoin. Trump n'en finit plus de sermonner les grands patrons sur son réseau social Truth. Un jour il fustige Walmart, premier groupe mondial de la grande distribution : « Walmart devrait arrêter de blâmer les taxes comme prétexte pour augmenter ses prix » ; Trump ordonne au patron de cette firme, en quelque sorte, « d'absorber les droits de douane dans ses marges. » Un autre jour, il rudoie le patron de la banque Goldman Sachs, la première banque d'affaires mondiale, et lui suggère de virer son chef économiste. De la même manière, c'est toujours Trump qui autorise Nvidia, leader mondial du calcul informatique et de l'intelligence artificielle (IA) et AMD (Advanced Micro Devices), le fabricant de semi-conducteurs, microprocesseurs et cartes graphiques,

à vendre certains produits à la Chine à condition de s'acquitter d'une taxe de 15 % sur ces exportations. Et puis Trump, encore et toujours, accepte le rachat du sidérurgiste US Steel (producteur d'acier créé en 1901) par le japonais Nippon Steel contre une action privilé-

« Le président Trump imite le parti communiste chinois en élargissant et en approfondissant le contrôle politique sur l'économie. *Wall street journal* »

giée (*golden share*) de 15 milliards de dollars, ce qui donne à l'État américain un droit de veto sur les décisions de l'entreprise.

CAPITALISME DE CONNIVENCE

Ce dirigisme rend perplexe, c'est le moins qu'on puisse écrire, certains milieux ultralibéraux. « Il y a un mot pour le gouvernement qui possède les moyens de production : socialisme ! » s'insurge un *think tank* « libertarien » de Washington, le Cato Institute, qui parle de capitalisme de connivence ou capitalisme de copains.

Trump joue désormais le super patron, le CEO, le Chief Executive Officer, de l'Amérique. Devant un parterre de dirigeants d'entreprises, en mai dernier, il déclare : « Au nom du peuple américain, je suis propriétaire du magasin, je fixe les prix et je dirai : si vous voulez faire vos courses

« On voit désormais défilé des grands patrons dans le bureau ovale pour négocier, presque en direct, des arrangements pouvant convenir aux deux parties. »

ici, voici ce que vous devez payer. » Ainsi on voit désormais défilé des grands patrons dans le bureau ovale pour négocier, presque en direct, des arrangements pouvant convenir aux deux parties. L'exemple le plus singulier fut ce passage à la Maison Blanche le 6 août dernier, de Tim Cook, directeur général d'Apple, la multinationale qui crée et commercialise des produits électroniques grand public, troisième capitalisation boursière au monde (3 000 milliards de dollars). Pour éviter des droits de douane de 100 % sur ces produits fabriqués

en Asie et vendus en Amérique, Tim Cook a promis 100 milliards de dollars d'investissements industriels supplémentaire aux USA et il a offert à Trump un disque à la marque de la pomme posé sur un lingot d'or de 24 carats ! Cette politique économique de Trump suscite aux USA de vifs débats. Ainsi la prise de participation dans Intel a suscité un long article critique de la chaîne NBC News du 22 août 2025 (sous la signature de Rob Wile) ; le journaliste parlait de « la dernière mesure extraordinaire du président visant à exercer le contrôle du gouvernement fédéral sur les entreprises privées » ; et il précisait : « Trump continue de bafouer des normes établies de longue date concernant le gouvernement et les entreprises, s'écartant ainsi de l'éthique du libre marché qui prévaut depuis longtemps au sein des deux principaux partis politiques américains. » On ne semble pas très loin de ce que le linguiste américain Noam Chomsky appelait « le capitalisme d'État des grandes entreprises » (*corporate state capitalism*). Lequel Chomsky (simple association d'idées) écrivait en 2020, en plein trumpisme première manière, « L'idée que le destin d'un pays et du monde soit entre les mains d'un bouffon sociopathe est particulièrement inquiétante. » Que pense-t-il, cinq ans plus tard, du tonitruant retour du milliardaire américain ? ●

Gérard Streiff est rédacteur en chef de *Cause commune*.

« Les think-tanks, telle la Hoover Institute de la Stanford University inquiète que "les idées chinoises conquièrent l'économie américaine", sont pour le moment pratiquement les seuls à s'émouvoir. "La plupart des gens se taisent car ils ont peur des représailles", regrette dans un entretien au *Financial Times* du 3 septembre, le multimilliardaire Ray Dalio, créateur de Bridgewater, l'un des plus gros hedge funds américains. Pour leur part, les géants de la Big Tech ne tarissent pas d'éloges vis-à-vis de ce président qui les a encore réunis la semaine dernière pour un "dîner privé" (seul Elon Musk manquait à l'appel). Ils comptent sur lui pour défendre leurs intérêts vis-à-vis des réglementations européennes et ils ne sont jamais déçus. Trump a immédiatement brandi la menace de "droits punitifs" si l'UE ne revient pas sur l'amende de 2,95 milliards d'euros infligée à Google vendredi. »

Jean-Pierre Robin, *Le Figaro Économie*,
8 septembre 2025

Loïc Wacquant et la domination raciale

Les travaux de Loïc Wacquant sont des outils précieux pour mettre en lumière les spécificités les plus contemporaines de la domination raciale et pour lutter contre le réductionnisme racial, aujourd'hui très présent, de façon latente ou manifeste, à l'Université comme dans les sphères militantes.

Loïc Wacquant est un sociologue français, né en 1960, connu pour ses travaux sur la pauvreté urbaine, la marginalité et le racisme aux États-Unis et en France. Élève et collaborateur de Pierre Bourdieu, il enseigne la sociologie à l'université de Californie à Berkeley et est chercheur au Centre de sociologie européenne à Paris. Son approche mêle théorie sociologique, enquête ethnographique et engagement politique.

Loïc Wacquant s'est notamment fait connaître par ses recherches sur les ghettos noirs américains et les banlieues françaises, qu'il compare dans une perspective critique. Parmi ses ouvrages les plus célèbres figurent *Les Prisons de la misère* (Raisons d'agir, 1999), *Corps et âme* (Agone, 2000), et *Punir les pauvres* (Agone, 2009).

On lui doit, ces dernières années, des articles très stimulants sur la ques-

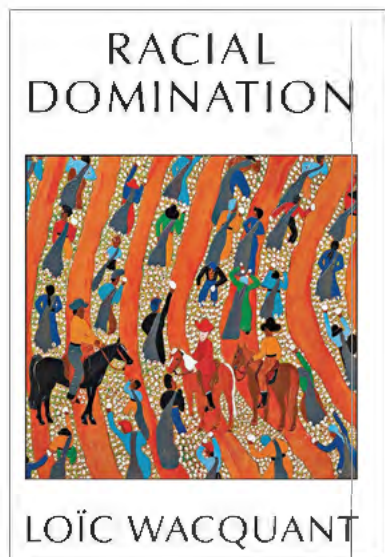
tion de la « race », du « capitalisme racial », dont plusieurs ont été publiés par la revue *La pensée*. Deux ouvrages notables : *Jim Crow. Le terrorisme de caste en Amérique* (2024) et *Racial Domination* (2024).

Traduction d'extraits de racial domination

« Inspiré par la distinction établie par Moses Finley entre les "véritables sociétés esclavagistes", dans lesquelles l'esclavage occupe une place centrale dans l'économie, la structure sociale et la politique, et les "sociétés à esclaves", dans lesquelles la servitude humaine existe mais

demeure marginale dans l'ordre institutionnel, je soutiens que nous avons tout à gagner à établir une distinction pertinente entre les "véritables sociétés divisées par la race" et les "sociétés avec race". Cela nous permet de différencier les régimes de domination raciale selon des dimensions clés plutôt que de les regrouper sous une notion trop vaste et vague de "système social racialisé" défini comme "des sociétés dans lesquelles les niveaux économiques, politiques, sociaux et idéologiques sont partiellement structurés par le placement des acteurs dans des catégories raciales".

« Dans les sociétés véritablement divisées par la race, la division ethnoraciale est fondamentale dans l'ordre symbolique. »



SOCIÉTÉS DIVISÉES PAR LA RACE

Dans les sociétés véritablement divisées par la race, la division ethnoraciale est fondamentale dans l'ordre symbolique ; elle sous-tend l'économie, clive l'espace social, façonne la structure et le fonctionnement de l'État, modèle l'espace physique à son image et s'infiltré profondément dans la subjectivité pour créer un habitus racial – c'est-à-dire un ensemble de dispositions racialisées et racialisantes. Les frontières entre les catégories sont nettes, rigides et imperméables. Le champ bureaucratique reconnaît et applique ces frontières et déploie la gamme des politiques publiques en conséquence, de manière à conférer à la race force et matérialité. La division raciale imprègne la culture quotidienne, commerciale et civique, et façonne les relations intimes. L'architecture des institutions approfondit et perpétue régulièrement les disparités entre les différentes catégories, renforçant et enracinant ainsi l'appartenance à un groupe. Dans ces sociétés, la race n'est pas seulement une catégorie mentale, mais produit des groupes

ethnoraciaux à part entière, institués, capables d'agir en tant que tels sur la scène historique. Une formation sociale qui se rapproche de cet idéal-type dans l'histoire est l'Afrique du Sud sous l'apartheid, où aucun recoin de la société n'échappait aux effets de la race et où l'imposition de l'ordre racial était manifeste, brutale et systématique.

SOCIÉTÉS AVEC RACE

En revanche, dans les sociétés avec race, la division ethnoraciale est présente mais atténuée et accessoire à l'ordre symbolique ; le fonctionnement économique n'en dépend pas ; l'édification de la nation n'est pas motivée par l'exclusion fondamentale ou continue des populations racialisées. Ces populations sont présentes et peuvent être marginalisées, discrimi-

l'exploitation des fissures ethniques. Les frontières entre les catégories sont floues et conjoncturelles, et elles autorisent la mobilité, le mélange et le passage. La race peut devenir saillante sans pour autant être conséquente, ou bien elle est conséquente dans un secteur de la vie sociale (par exemple, le marché du travail) mais pas dans un autre (par exemple, les options matrimoniales). En bref, l'appartenance ethnoraciale n'est pas ce qu'Everett C. Hughes appelle un « trait de statut principal » qui détermine les chances de vie et l'identité individuelle et collective en supplantant d'autres attributs sociaux. Par conséquent, la formation d'une collectivité fondée sur la race reste suspendue entre un "groupe sur papier" et un "groupe pratique". Les efforts de mobilisation selon des lignes ethnoraciales

**« Dans les sociétés avec race,
la division ethnoraciale est présente
mais atténuée et accessoire
à l'ordre symbolique ;
le fonctionnement économique
n'en dépend pas. »**

nées et dénigrées, voire soumises à la violence, mais le clivage fondamental de l'espace social n'est pas racial ; il repose sur la classe, la citoyenneté, la région, la religion ou tout autre principe social de vision et de division. Les pôles ethniques de l'aura et de la stigmatisation sont atténués, voire éteints. La catégorisation naturalisante peut fonctionner dans la vie quotidienne, mais elle est superficielle et incohérente ; elle peut se manifester dans le domaine politique, mais ce dernier ne tourne pas autour de la culture et de

sont faibles et diffus, les tentatives de reconnaissance officielle absentes ou infructueuses. La Norvège contemporaine se rapproche de ce type de situation, malgré la marginalisation de longue date des Samis et la croissance récente et le traitement différencié d'une population distincte d'immigrés et de réfugiés non occidentaux. » ●

Racial Domination, Polity Press, 2024,
p. 357-359.

Traduction de Florian Guilli.

« Femmes de réconfort » : une exploitation sexuelle organisée en temps de guerre

Si l'histoire des femmes de réconfort apparaît comme une question politique en Corée et au Japon, avec le témoignage de la militante sud-coréenne Kim Hak-sun en 1991, elle reste largement méconnue, en particulier en Chine, et la reconnaissance de l'implication de l'État japonais est jugée insuffisante.

— PAR **MAËVA DURAND*** —

Le terme de « femmes de réconfort », traduction de l'euphémisme japonais *ianfu*, désigne des centaines de milliers de femmes – chinoises, sud et nord-coréennes, indonésiennes, taïwanaises, philippines, – contraintes à l'esclavage sexuel par l'armée japonaise durant la Seconde Guerre mondiale. En raison de la destruction partielle des archives et de l'absence d'un recensement officiel, les estimations varient : l'historien chinois Su Zhiliang évoque jusqu'à

quatre cent mille victimes, tandis que l'historien japonais Yoshimi Yoshiaki les situe entre cinquante et deux cent mille. Ce système d'esclavagisme sexuel prend racine dans un impérialisme japonais, et se distingue d'autres viols de guerre par son organisation à grande échelle. Il rend compte des logiques, toujours actuelles, de l'imbrication du colonialisme et du patriarcat, et pose la question de la nécessaire préservation d'une mémoire féministe.

UNE PRÉSENCE COLONIALE JAPONAISE EN ASIE DU NORD-EST DÈS LA FIN DU XIX^e SIÈCLE

Le premier conflit sino-japonais oppose dès 1894 la Chine de la dynastie Qing au Japon impérial et marque le début de l'expansion continentale nipponne. Entre 1904 et 1905, le Japon affronte la Russie pour le contrôle de la Mandchourie – une région située dans le nord-est de la Chine, bordée par la Russie et la Corée. Alors que les mouvements de résistance s'intensifient en Chine, avec la fondation du Parti communiste chinois (1921) et du Parti nationaliste chinois, le Japon crée en Mandchourie une compagnie ferroviaire et coloniale qui lui permet d'administrer un vaste territoire autour des lignes ferroviaires et d'intensifier son exploitation économique. Cette entreprise lui permet également de dévelop-

« Jung Kyung-a, historienne coréenne,
livre plusieurs témoignages de victimes
qui corroborent les archives. »

per des études démographiques et anthropologiques au service du colonialisme à travers un institut de recherche lui servant de *think tank*. La crise de 1929 aggrave les fragilités économiques du capital nippon, incitant l'armée à accélérer l'expansion territoriale. En 1931, un attentat orchestré par l'armée japonaise sur une ligne de chemin de fer sert de prétexte à l'invasion complète de la Mandchourie, où le Mandchoukouo (un État fictif) est établi sous contrôle militaire. Si on note la présence de « maisons closes pour les militaires » gérées par les civils dès 1894, le renforcement des bases militaires s'accompagne de la création officielle de « maisons de réconfort » et de leur expansion.

UN SYSTÈME D'ESCLAVAGE SEXUEL ORGANISÉ À GRANDE ÉCHELLE PAR L'ARMÉE JAPONAISE

Le massacre de Nankin en Chine en décembre 1937, au cours duquel environ trois cent mille personnes furent tuées, illustre l'extrême brutalité de l'occupation japonaise : entre vingt mille et quatre-vingt mille femmes et filles furent violées, sans distinction d'âge ou de condition sociale. Face aux critiques internationales, le gouvernement japonais ne condamne pas les exactions commises mais choisit au contraire de structurer à grande échelle le système des femmes de réconfort, en déportant des dizaines de milliers de femmes de toute l'Asie. Il s'agit également de tenter de contrôler l'image des soldats japonais, en proie à une animosité locale, tout en comptant préserver l'armée japonaise de la propagation de maladies sexuellement transmissibles (MST) (jusqu'à 10 % des effectifs seront touchés).

L'organisation de ces maisons n'était pas une initiative ponctuelle de l'armée, mais le fruit d'une coopération étroite et systémique entre plusieurs branches de l'État japonais. Les

ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Justice, la police, les autorités locales et l'armée impériale ont travaillé conjointement pour recruter, transporter, encadrer et surveiller les femmes affectées à ces camps sexuels. C'est précisément sur la négation de cette organisation quasiment industrielle de l'exploita-

« Aujourd'hui encore, le Japon peine à reconnaître pleinement sa responsabilité historique »



tion sexuelle, et de l'enrôlement forcé des femmes, que se développe au Japon un discours révisionniste dans les années 1990 : ces femmes seraient des prostituées volontaires, qui auraient été d'abord motivées par le gain.

Dans *Femmes de réconfort* (Au diable Vauvert, 2007) Jung Kyung-a, historienne coréenne, livre plusieurs témoignages de victimes qui corroborent les archives sur le sujet. Kim Soon-Duk, âgée de 16 ans en 1937, croit partir de son village coréen pour travailler dans une usine japonaise et se retrouve déportée par bateau en banlieue de Shanghai. En 1940, Ro Hyeon-Hwa est emmenée de force après qu'un grand propriétaire de son village et un Japonais ont tenté de la convaincre d'accepter un travail à l'usine. Jeong Seo-Un, issue d'une famille aisée, se ►►

► voit contrainte d'accepter une proposition d'embauche, en échange de la libération de son père emprisonné. Lee Ok-bun, 11 ans, est enlevée dans la rue alors qu'elle joue à l'élastique. Les policiers du commissariat de Pabal, commune de Phungsan (Corée du sud), pénètrent dans une maison particulière et enlèvent Chong Ok-Sun, 13 ans. Si la chercheuse dénonce la responsabilité de l'État japonais, elle montre que les gouvernements de Corée du Sud et de Taïwan collaborèrent activement à ces enlèvements. Ce qui est qualifié de « matériel militaire humain » est livré plus rapidement que les équipements de communication dans les différents pays occupés, en Corée, Chine, Malaisie, Indonésie, aux Philippines et au Timor oriental.

COMPRENDRE LES LOGIQUES CONJOINTES DU PATRIARCAT ET DE L'IMPÉRIALISME

« Le terme de femmes de réconfort exprime le point de vue du Japon qui a divisé les femmes en deux catégories : celles au foyer, chargées

ques racistes et d'un capital extractif, fondées sur l'infériorisation des colonisés. Les Coréennes et Chinoises étaient considérées comme appartenant à la couche sociale la plus basse. Elles étaient moins perçues comme des individus que comme des corps et des territoires à conquérir. À travers l'annihilation des femmes par des hommes, il s'agissait également de faire taire les contestations des soldats. C'est ce qu'exprime Ahn Yeon-Sun dans *Fabrique d'esclaves sexuelles et de soldats* (2003) : « Les soldats, pour les dresser, il fallait la carotte et le fouet. Pour récompenser leur vie rude de militaires, on leur offrait du sexe, comme une consolation et une distraction. » Les soldats projetaient sur les femmes les humiliations et les violences de leurs chefs, ainsi que les atrocités des batailles. Après l'attaque de Pearl Harbor en 1941, les maisons de réconfort suivent l'avancée des troupes japonaises jusqu'en 1945 où il s'agit d'offrir le « dernier réconfort » jusque dans les abris antiaériens. L'arrivée des Alliés ne remet pas en cause la trai-

rier, celui de la Santé et des Polices municipales. Cette association sera finalement dissoute en raison de la propagation de maladies sexuellement transmissibles dans les rangs de l'armée américaine.

L'IMPORTANCE D'UN MÉMORIEL FÉMINISTE

Aujourd'hui encore, le Japon peine à reconnaître pleinement sa responsabilité historique. Si des excuses ont été formulées (par Yohei Kono en 1993 ou via l'accord nippo-coréen de 2015), elles sont souvent perçues comme insuffisantes ou ambivalentes. En 2021, la Chine où les victimes ont été plus invisibilisées qu'en Corée, exhorte le Japon à traiter la question des « femmes de réconfort » de manière honnête et responsable. Ce combat rejoint les engagements de mouvements pacifistes et du Parti communiste japonais, qui soutient la reconnaissance du passé impérial, une politique de paix, et une coopération régionale fondée sur la mémoire et la vérité. Si avec le temps, les survivantes sont de moins en moins nombreuses, l'intégration de cette histoire dans les manuels scolaires japonais (régulièrement expurgés), la création de mémoriaux et de musées, la conservation de témoignages (le film documentaire *Vingt-deux*, par le réalisateur chinois Guo Ke en est un bon exemple) et le transfert de ces archives aux Mémoires du monde de l'UNESCO sont autant de pistes à privilégier. La mémoire de ces femmes est au cœur d'une lutte politique, contre l'oubli mais aussi contre la reproduction contemporaine de ces violences dans les guerres, les réseaux prostitutionnels et les discours révisionnistes. ●

Maëva Durand est sociologue. Elle est maîtresse de conférences en science politique à l'université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis.

« La mémoire de ces femmes est au cœur d'une lutte politique, contre l'oubli mais aussi contre la reproduction contemporaine de ces violences dans les guerres, les réseaux prostitutionnels et les discours révisionnistes. »

d'élever les enfants, d'assurer les tâches ménagères et de soutenir leur mari, et les prostituées (plus ou moins autorisées, organisées et contrôlées par l'État), pour satisfaire l'instinct sexuel des hommes, considéré comme un besoin » (Bae, A.-J., 2017). L'histoire des femmes de réconfort s'inscrit dans des logi-

te des femmes. À la fin de la guerre, l'Association pour les loisirs et l'amusement, aussi appelée l'Association spéciale pour la facilité du confort, est créée, sous l'égide de la Banque japonaise d'hypothèque, des représentants de la police et de cinquante-sept proxénètes, après avoir été planifiée par le ministère de l'Inté-

Liberté académique, attaques contre les sciences

Les syndicats, surtout dans l'enseignement et la recherche, défendent non seulement les droits matériels, mais aussi la liberté académique et l'intégrité des sciences face aux pressions politiques et économiques. Leur presse, comme *La Vie de la recherche scientifique*, alerte sur les menaces croissantes : censure, désinformation et soumission des savoirs aux intérêts du pouvoir.

Un combat essentiel pour préserver l'autonomie de la pensée.

— PAR **PIERRE CRÉPEL*** —

Bien entendu, la première tâche des syndicats consiste à se préoccuper des intérêts des salariés qu'ils représentent. Ce sont, pour commencer, les conditions matérielles d'existence et de travail (salaires, sécurité d'emploi, hygiène et sécurité, pénibilité, horaires, retraite). Dans l'enseignement, on a souvent résumé ce constat par le fameux « Des crédits, des locaux, des maîtres ». Mais cela n'a jamais empêché les syndicats non

strictement corporatistes de prendre un peu de recul par rapport à ces revendications et d'intervenir sur les questions sociales en général, sur la solidarité internationale, et aussi sur les contenus et les objectifs du travail. Ainsi, les syndicats d'enseignants se sont-ils souvent interrogés sur les programmes, sur les orientations de ce qui était transmis aux enfants et adolescents, sur la latitude dans les interprétations du professeur, sur les

liens avec le monde extérieur (de la culture, de l'entreprise, du sport). Ce souci général est même une nécessité dans l'enseignement supérieur et dans la recherche, puisqu'il ne s'agit plus là essentiellement de transmettre des connaissances acquises, mais d'en créer de nouvelles.

On ne s'étonnera donc pas que les syndicats d'enseignants-chercheurs et de chercheurs publient des revues sur la politique de recherche, ses orientations scientifiques, idéologiques ou humaines, sur le rôle des sciences dans la société, sur la liberté académique, sur les liens avec l'argent et les pouvoirs. Il n'y a là aucune entorse à la fameuse « charte d'Amiens » qui a consacré, d'une certaine façon, en France, l'indépendance des syndicats vis-à-vis des partis politiques. Le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS), créé en 1956, et alors adhérent à la FEN (Fédération de l'Éducation nationale, qui avait refusé la scission entre CGT et FO au lendemain de la guerre), a presque ►►

« Les fonctions d'enseignement et de recherche non seulement permettent, mais demandent, dans l'intérêt même du service, que la libre expression et l'indépendance du personnel soient garanties par les dispositions qui leur sont applicables. »

Décision du Conseil constitutionnel, 20 janvier 1984.



► immédiatement publié une revue en ce sens : *La Vie de la recherche scientifique (VRS)*. Aujourd'hui, celle-ci est l'organe commun du SNCS et du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup), tous deux membres de la FSU (Fédération syndicale unitaire), créée au début des années 1990, en réponse à la crise de la FEN. La *VRS*, qui est trimestrielle, en est à son numéro 441. Nous nous proposons ici de rendre compte des deux derniers numéros (2025), d'ailleurs liés entre eux, qui traitent de « la liberté académique » (n° 440) et des « attaques contre les sciences » (n° 441). Il ne s'agit évidemment pas d'un « jugement » du PCF sur la presse syndicale, mais d'une présentation des contenus de celle-ci, montrant l'intérêt de la lire et de l'étudier de près.

DES TÂCHES NOUVELLES POUR LES SYNDICATS

Si, comme nous venons de le dire, les syndicats de chercheurs ont toujours pris un certain recul théorique par rapport aux métiers de la recherche et de l'Université, cette réflexion est maintenant devenue bien plus indispensable. Au XX^e siècle, les sciences dites « de la nature » et celles dites « humaines et sociales » jouissaient d'une large liberté, les crédits alloués (certes en général insuffisants) étaient répartis assez équitablement dans les laboratoires, les chercheurs jugés par leurs pairs et les orientations laissées à la conscience des intéressés. Il ne s'agit pas de verser dans une vision idyllique et nostalgique du passé, tout

n'était pas rose, mais un changement progressif, parfois brutal, s'est substitué à cette situation : ce furent d'abord les tentatives de « pilotage par l'aval » (lire par le patronat) à la fin du septennat de Giscard d'Estaing (1974-1981), puis des cascades de réformes structurelles, de plus en plus autoritaires, déposant les chercheurs de leur autonomie concernant les budgets, les sujets traités, la manière de les abor-

assimilée à une obligation de servilité vis-à-vis des pouvoirs établis. La décision du Conseil constitutionnel du 20 janvier 1984 est formelle à cet égard : « Les fonctions d'enseignement et de recherche non seulement permettent, mais demandent, dans l'intérêt même du service, que la libre expression et l'indépendance du personnel soient garanties par les dispositions qui leur sont applicables. » Cela est confirmé par la loi du 27 décembre 2020 et le code de l'éducation. Réfléchissons un instant : c'est une évidence, la recherche a pour objectif des faits, des théories, des expériences, des résultats nouveaux, ceux-ci sont naturellement, au moins en partie, en rupture avec les idées admises. Nier la liberté, c'est nier la recherche même : imaginons ce que serait la philosophie si Kant, Hegel ou

« Il ne s'agit pas uniquement
du dénigrement des sciences humaines
et sociales actuelles, sur les questions
de races, de genre, de colonies ;
cela concerne aussi directement
la biodiversité, les pollutions, le climat, »

der, les rendant plus précaires et plus soumis aux pouvoirs en place. Que nous disent les deux derniers numéros de *VRS* à cet égard ? Tous les numéros sont en ligne :

https://sncs.fr/portfolio_category/magazine-vrs/

LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

Le numéro 440 a pour titre : « Liberté académique : résister à la délégitimation du savoir ». Contrairement à ce qu'on croit quelquefois, les chercheurs, jouissant d'un statut dérogatoire de la fonction publique, ne sont pas soumis à un « devoir de réserve » (expression d'ailleurs trop souvent

Nietzsche avaient été contraints de ne reproduire que les théories dominantes de leur temps.

Malheureusement, tel n'est pas le raisonnement des autorités politiques et économiques, pour lesquelles la recherche doit accompagner leurs intérêts ou leur permettre de nouveaux profits, bref, devenir « une industrie de services ». Le dossier de la *VRS* décrit la multiplicité des attaques, depuis quelques décennies, contre les libertés universitaires, en France, en Amérique du Nord et même dans les pays nordiques d'Europe. L'accélération brutale de leur prolifération ne se limite pas au pays de Trump, Musk

et Vance. En sciences humaines et sociales, elles prennent en général la forme d'un dénigrement étatique face aux prétendus « wokisme », « islamo-gauchisme » et « théorie du genre », sous prétexte de défense des « valeurs de la République ».

Mais il y a plus surnois : le remplacement des titulaires par des précaires, la répartition des crédits par des agences dont les membres sont nommés par le gouvernement, la réduction du financement public, la hausse des frais de scolarité, tout cela limite de fait la liberté de choix des sujets de recherche et augmente la peur de subir une répression larvée. Ces restrictions aux libertés de recherche, d'enseignement, d'expression sont en cohérence avec ce que vit le monde de la culture au sens large du terme. Là où réside l'espoir aujourd'hui, c'est dans la prise de conscience : des associations se créent, les syndicats mettent ces questions à l'ordre du jour, même l'ONU adopte une attitude de défense des libertés.

LES ATTAQUES CONTRE LES SCIENCES

Le numéro 441, intitulé « Quand les sciences sont attaquées : désinformation, dénigrement, obstruction, invisibilisation », peut être vu comme un prolongement du précédent. En effet, si l'on veut soumettre les sciences, il faut attaquer celles qui existent. Ce dossier montre qu'il ne s'agit pas d'une mode superficielle liée aux émotions du moment, mais bien d'une action d'ampleur organisée dans la durée. Par exemple, l'article « Multinationales pétrolières et sciences du climat : répertoires d'obstruction », inspiré des recherches de Christophe Bonneuil, expose clairement que ces multina-

tionales, dès le milieu du XX^e siècle, en savaient bien plus que le public et même que les chercheurs d'alors sur l'impact climatique à moyen et long terme de leurs activités ; il décrit comment elles ont su étouffer les vérités, minimiser les conséquences, diffuser leurs obstructions au moyen d'une coordination internationale efficace. La promotion de l'ignorance est construite, « créée, entretenue, utilisée », comme le montre Mathias Girel. Il ne s'agit pas uniquement des campagnes lancées par les grands médias possédés par quelques milliardaires ; il ne s'agit pas non plus uniquement de la diffamation des sciences humaines et sociales actuelles, sur les questions de races, de genre, de colonialisme ; cela concerne aussi directement la biodiversité, les pollutions, le climat, avec le fameux *greenbacklash*, ou retour de bâton écologique. Deux grandes méthodes sont à l'œuvre : d'un côté les « stratégies de dissimulation, de désinformation, de déni », de l'autre la science « non faite », les sujets non traités, invisibilisés. Quand les agences d'État elles-mêmes, « indépendantes », comme l'ADEME (transition écologique), ou l'ANSES (sécurité sanitaire de l'alimentation) sont menacées de suppression ou de mise au pas au nom de la « simplification » (ce que prétend aujourd'hui la loi Duplomb,

« La caricature emblématique des Trump et des Milei ne doit pas occulter un mouvement plus fondamental propulsé dans le monde entier par une phase nouvelle du capitalisme financier. »

laquelle a été votée après la clôture de ce dossier), on voit bien que c'est une politique délibérée qui est mise en place. Les résultats produits par les scientifiques sont alors présentés comme de « simples opinions » dictées par des « idéologies ». La caricature emblématique des Trump et des Milei ne doit pas occulter un mouvement plus fondamental propulsé dans le monde entier par une phase nouvelle du capitalisme financier.

Une petite conclusion de cet article pourrait être la suivante. La presse syndicale ne se réduit pas à des revendications « bassement » matérielles, elle aborde aussi de grandes questions de fond, elle donne la parole non seulement aux dirigeants syndicaux forts de leur expérience, mais aussi à des chercheurs de toutes disciplines, ainsi qu'à des personnes « ordinaires » dont les savoirs sont parfois nécessaires et originaux. Cela est particulièrement vrai pour les syndicats explicitement combatifs, comme la CGT, la FSU, SUD ou la Confédération paysanne, actifs notamment dans l'Alliance écologique et sociale (AES). Toutefois, la presse des syndicats dits « modérés », voire des mutuelles et autres structures à objectif habituellement considéré comme limité, est, elle aussi, souvent instructive. Les partis politiques et les laboratoires de sciences humaines et sociales n'ont pas le monopole de la réflexion sur l'avenir de la société. ●

« La promotion de l'ignorance est construite, "créée, entretenue, utilisée". »

« Pierre Crépel est membre du comité de rédaction de *Cause commune*. »

Services publics

Un paradoxe apparemment contradictoire

L'institut Paul-Delouvrier propose depuis 2004 un baromètre sur l'opinion des Français à l'égard des services publics. Dans la dernière enquête, menée avec Harris-Interactive, en date de décembre 2024-janvier 2025, plus de deux mille cinq cents personnes ont été sollicitées après avoir été en contact avec l'un des services publics suivants : police ou gendarmerie, éducation nationale, santé publique, Sécurité sociale, agence pour l'emploi, justice, impôts, environnement, logement. Le résultat est paradoxal.

55 % des sondés auraient une image critique des services publics, chiffre qui stagne depuis trois ans (alors que dans la foulée de la crise sanitaire, une petite majorité partageait une opinion plutôt positive). Dans le même temps, l'opinion des usagers, c'est-à-dire de ceux qui ont été en contact avec ces services, ne cesserait de s'améliorer ; elle progresserait de six points en deux ans pour atteindre 77 %, un niveau jamais atteint depuis le lancement du baromètre. Il faudrait y voir une différence nette entre l'attitude du citoyen face à l'État en général et celle de l'utilisateur face aux services publics au quotidien. Le paradoxe est apparemment contra-

dictoire : on apprécie (et même de plus en plus) le service public... quand il est là, et on regrette sa présence insuffisante, sa faiblesse d'implantation sur l'ensemble du territoire. Le responsable du baromètre donne cette explication : « Quand on parle de l'hôpital en général, on parle d'une institution désincarnée, bien différente de l'expérience vécue par un patient au contact d'un médecin par exemple. »

Les Français attendent beaucoup de l'État en matière de santé (53 %), cinq points de plus en un an, c'est le niveau d'attente le plus fort, la priorité n° 1 dans toutes les régions et pour toutes les catégories d'âge. Plus la situation semble se dégrader, plus la demande est forte. L'éducation nationale constitue la deuxième priorité d'intervention de l'État (39 %, -2) et la justice est en troisième place (36 %, +2). La police et la gendarmerie demeurent à la 4^e place (29 %).

L'opinion souhaite que les services publics soient plus facilement joignables, quel que soit le mode de contact utilisé. Une étude utile mais qui peut se discuter. L'enquête aurait tendance à valoriser l'action du gouvernement. Reste qu'elle témoigne d'une forte demande de services publics, ce qui est incontestablement une spécificité française. ●

LES DEMANDES DE PRIORITÉS D'INTERVENTION DE L'ÉTAT

SANTÉ PUBLIQUE : **53 %**

ÉDUCATION NATIONALE : **39 %**

JUSTICE : **36 %**

POLICE/GENDARMERIE : **29 %**

EMPLOI : **26 %**

ENVIRONNEMENT : **26 %**

FISCALITÉ : **16 %**

Chute des naissances : la fin de l'exception française ?

Au 1^{er} janvier 2025, la population française s'élève à 68,6 millions d'habitants, soit une hausse modeste de 0,25 % par rapport à l'année précédente – une progression qui marque un ralentissement sensible du dynamisme démographique. En effet, 663 000 bébés sont nés en France en 2024, soit -2,2 % par rapport à 2023 et -21,5 % en comparaison avec 2010 – année du dernier pic démographique. L'indice conjoncturel de fécondité, quant à lui, chute à 1,62 enfant par femme – du jamais-vu depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Les premiers mois de 2025 confirment la tendance : toutes les classes d'âge des mères connaissent un recul, les naissances pour les femmes de moins de 25 ans s'effondrant particulièrement (-4,2 % contre -1,1 % pour les 35 à 39 ans). En 2023, l'âge conjoncturel moyen des mères à la naissance de leur premier enfant atteint 29,1 ans, soit 0,9 an de plus qu'en 2013, 5,1 ans de plus qu'en 1974, et 4,9 ans de plus qu'en 1967.

Cette chute de la natalité et la hausse de l'âge au premier enfant ne sont pas des exceptions françaises : il s'agit

d'une tendance généralisée en Europe. Selon Eurostat, l'Union européenne a enregistré en 2023 un taux de fécondité moyen de 1,46 enfant par femme, bien en dessous du seuil de renouvellement des générations (2,1). L'Allemagne reste autour de 1,5 ; l'Italie s'effondre à 1,2 ; l'Espagne suit la même pente avec 1,1. Seule la France, grâce à ses politiques familiales historiquement plus développées, résistait mieux – mais ce « modèle français » semble remis en cause aujourd'hui.

Le capitalisme organise une société où la reproduction sociale – c'est-à-dire la capacité à élever, soigner, instruire et transmettre – repose toujours plus sur la sphère privée, et plus particulièrement sur les femmes, au détriment de la solidarité collective. La reproduction des générations s'effrite, fragilisant non seulement la cohésion sociale mais aussi la perspective d'une société capable de se projeter vers un avenir de progrès. Résultat : les individus hésitent, retardent, voire renoncent à faire des enfants. Tout cela appelle au contraire à collectiviser davantage les besoins sociaux : écoles, santé, crèches, cantines, etc. ●

NOMBRE DE NAISSANCES PAR AN DEPUIS 1901



Lecture : En 2024, 660 787 bébés sont nés en France, dont 626 776 en France métropolitaine.

Champ : Naissances vivantes en France.

Source : INSEE, statistiques de l'état civil

Publication source : « Les naissances en 2024. Des naissances toujours en nette baisse », INSEE Focus n° 357, juillet 2025.



Lire, rendre compte et critiquer, pour dialoguer avec les penseurs d'hier et d'aujourd'hui, faire connaître leurs idées et construire, dans la confrontation avec d'autres, les analyses et le projet des communistes.

Vive le roman, et vive la rentrée littéraire.

Le roman pour comprendre l'homme ? Et le monde ? En exerçant d'un essai de Claude Prévoost et Jean Claude Lebrun, *Nouveaux territoires romanesques* (Messidor, 1990), figurait cette citation d'Aragon : « Peut-être sommes-nous à l'heure d'un grand défi, où le roman osera ce que ne peut encore qu'apercevoir la science la plus évoluée, la plus avancée. Peut-être que c'est lui qui va sonner devant l'avenir les trompettes qui font s'écrouler les murs, les limites et que, par lui, nous allons pénétrer dans l'homme, cet imprenable Jéricho, plus loin que l'homme n'ira jamais dans les astres. »

En travaillant la biographie de Kanapa, qui n'était pas le dernier des politiques, j'ai le souvenir qu'il reconnut avoir compris le stalinisme en lisant un roman d'Elsa Triolet, *Le monument*.

Sur le front du livre et de la littérature les nouvelles sont paradoxales. D'un côté il est établi qu'on lit de moins en moins (voir la dernière enquête assez inquiétante du CNL, le Centre national du livre, d'avril 2025), d'un autre on n'a jamais vu autant de salons du livre se tenir aux quatre coins du pays que ces dernières années, et tous connaissent un record d'affluence. La rentrée littéraire de septembre/octobre se prépare très tôt dans l'année (l'autre rentrée de l'année, avec un nombre à peu près égal de publications, a lieu en janvier). Les premières présentations des nouveaux ouvrages (en visioconférences), en présence des éditeurs, et à destination des libraires (et des médias) se tiennent dès le mois d'avril.

Pour nous en tenir aux romans, on retrouve cette année assez volontiers évoqué le thème des violences faites aux femmes (sous l'angle de la résistance que ces femmes manifestent) ; on retiendra aussi une autre petite musique, certes minuscule mais tenace, celle qui nous parle de la

Palestine et du Proche-Orient. Déjà au début de l'été, la Palestine était l'invitée d'honneur de la 42^e édition du Marché de la poésie à Paris (après avoir été désinvitée, il est vrai, en 2024...). À cette occasion on a pu découvrir une *Anthologie de la poésie gazaouie d'aujourd'hui* (au Seuil).

En cette rentrée d'automne, on parle volontiers de *L'homme qui lisait des livres* de Rachid

Benzine. Né à Kénitra (au sud du Maroc), Rachid Benzine est chercheur en sciences humaines. Passionné de Derrida, de Foucault ou de Ricoeur, il a décidé, comme le dit son éditeur Julliard, « d'employer le prisme de la littérature pour parler autrement des révolutions arabes, de la religion ou de l'exil ».

De ses romans on se souvient notamment de *Ainsi parlait ma mère*, de *Voyage au bout de l'enfance* et de *Les silences des pères* qui fut finaliste du prix FNAC 2023. La couverture de *L'homme qui lisait des livres* montre un vieil homme, Nabil, assis devant une échoppe de livres, tout à sa lecture. Julien, un photographe français venu couvrir les bombardements à Gaza, découvre ce libraire qui attend, « entre les ruines fumantes de Gaza et les pages jaunies des livres ». Il attend qu'on

l'écoute « car les livres qu'il tient entre ses mains ne sont pas que des objets, ils sont les fragments d'une vie, les

Rentrée littéraire : la Palestine en toutes lettres

— PAR GÉRARD STREIFF —

« On retiendra aussi
une autre petite
musique, certes
minuscule mais tenace,
celle qui nous parle
de la Palestine
et du Proche-Orient. »

éclats d'une mémoire, les cicatrices d'un peuple. [...] Commence alors l'odyssée palestinienne d'un homme qui a choisi les mots comme refuge, résistance et patrie ». Le roman a déjà été baptisé de « phénomène de la rentrée ». Il est vrai qu'avant même sa sortie publique, il « s'arrache » à l'international et une dizaine de traductions sont d'ores et déjà en cours (Angleterre, Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Norvège, Grèce, Hollande, Brésil). Heureusement surpris par ces premiers échos, Rachid Benzine rappelle qu'« on écrit toujours dans une forme de solitude. La mienne était peuplée des visages et des voix de Gaza, de ces êtres dont le monde semble détourner le regard. Je voulais simplement dire : n'oubliez pas ces vies. N'oubliez pas Nabil, ce libraire

qui, au milieu des ruines, continue d'offrir des livres comme on offre une forme de résistance, de dignité. Que ce texte trouve ainsi son chemin vers d'autres langues, d'autres cultures, me bouleverse. Peut-être est-ce le signe que quelque chose, dans cette histoire d'un homme ordinaire qui refuse l'effacement, touche à une préoccupation universelle. Nous vivons une époque où l'oubli est institutionnalisé, où la brutalité du monde nous submerge. Nabil, avec sa librairie fragile, avec son obstination à préserver les mots quand tout s'écroule autour de lui, incarne peut-être une forme de résistance dont nous avons tous besoin, où que nous soyons. »

Avec *J'étais roi à Jérusalem* de Laura Ulonati, on va suivre Wasif Jawhariyyeh, musicien arabe né à Jérusalem au début du XX^e siècle : « Jérusalem, on l'a tellement raconté qu'on n'en sait finalement rien. Car une ville ce n'est ni des monuments ni des lieux saints mais les hommes et les femmes qui la vivent. Marcher derrière Wasif, petit musicien à l'étoffe de grand personnage, c'est s'en souvenir et recoudre ensemble des mémoires déchirées sur un air improvisé d'oud », dit Actes Sud, son éditeur.

Marie Semelin, qui a été notamment journaliste au Moyen-Orient pour Radio France, propose un premier roman, *Les Certitudes*, une manière de recherche de 1955 à aujourd'hui, entre Jérusalem et Ramallah, entre l'hébreu et l'arabe, où des personnages « affrontent leurs contra-

dictions jusqu'à ce que leurs certitudes vacillent » (JC Lattès).

Le Nom des rois de Charif Majdalani – auteur qui avait reçu le prix spécial du jury Femina pour *Beyrouth 2020* – parle de ce pays proche, le Liban, de son basculement dans la guerre, et de l'horreur des affrontements (Stock). Le Liban, comme l'écrit la revue *Livres Hebdo*, « sera l'une des vedettes de la rentrée : biographies ou beaux livres, de l'analyse à partir de notes inédites aux confessions de personnalités ».

Enfin, toujours cet été est sorti en format de poche *L'Épouse* » d'Anne-Sophie Subilia (éditions Zoe poche), un roman de 2022 où une jeune Anglaise, Piper, découvre la maison à Gaza où elle va vivre un an avec son mari, délégué humanitaire. Expatriée oisive et futile (on est en 1974) au milieu d'un peuple opprimé et tenace, Piper fuira-t-elle ou s'impliquera-t-elle ? ●

« D'un côté il est établi qu'on lit de moins en moins, d'un autre on n'a jamais vu autant de salons du livre se tenir aux quatre coins du pays que ces dernières années, et tous connaissent un record d'affluence. »

RAPPEL DE QUELQUES OUVRAGES RÉCENTS

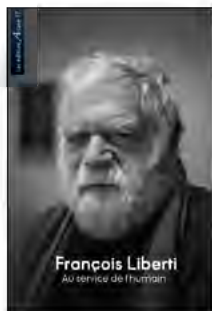
Anthologie de la poésie gazaouie d'aujourd'hui, textes traduits de l'arabe (Palestine) par Abdellatif Laâbi et réunis par Yassin Adnan, Points Seuil, 2025.

Poèmes d'espoir à Gaza la dévastée, Ziad Medoukh, Éditions de Rochefort, 2024.

Que ma mort apporte l'espoir, poèmes de Gaza, sélection, traduction et préface de Nada Yafi, postface de Karim Kattan. Éditions orientXXL/Libertalia, 2024.

Le Livre noir de Gaza, textes réunis et présentés par Agnès Levallois, préface de Rony Brauman, Seuil, 2024.

Je suis Razan, un visage pour la Palestine, sous la direction de Chantal Montellier, préface de Sandrine Mansour, Éditions Arcane 17, 2021.



Au service de l'humain

Les Éditions Arcane 17, 2025

FRANÇOIS LIBERTI

PAR **NICOLAS DEVERS-DREYFUS**

Plus qu'une autobiographie, un émouvant témoignage sans égal par sa simplicité, son humanité. François Liberti, au caractère bien

trempé, rencontré autrefois dans les années soixante-dix dans le Sud, nous fait aimer le peuple des pêcheurs et conchyliculteurs de Sète.

Il nous fait partager la mémoire de plusieurs générations d'hommes de la mer et de l'étang de Thau, dont beaucoup comme sa famille sont venus, poussés par la misère, il y a un siècle et plus, du port de Gaète, près de Naples. On doit à cette origine, comme il nous l'apprend, de nombreuses traditions et manières de pratiquer la « petite pêche » côtière, et l'importation de la Tielle, délicieuse tourte au poulpe.

François, dans la continuation de son père, par de multiples actions, a construit un destin collectif exemplaire, fait de luttes et de la création d'institutions maritimes qui fédèrent la petite communauté de pêcheurs méditerranéens. Une passion de la mer depuis l'enfance, qui le fait commencer au sortir d'une courte scolarité par le rude apprentissage de la vie de mousse, puis de marin, puis de petit patron pêcheur.

À Sète, la solidarité se déploie pour les malheureux marins de toutes nationalités, abandonnés à des milliers de kilomètres de chez eux, « sans vivres ni salaire », sur des cargos souvent hors d'âge par des armateurs voyous. La CGT et le mouvement associatif vivace de ce port refuge leur viennent en aide.

François et Anita se rencontrent lors d'un rassemblement de la jeunesse communiste à Paris, « Les journées de l'avenir ». Depuis leur retour et une sortie sur le brise-lames, ils ne se quitteront plus, ensemble dans la vie militante et dans la vie tout court, sur tous les terrains des luttes sociales et politiques qui animent la ville.

Porté par l'estime de tous aux responsabilités, maire de Sète, éclairé par ses grands anciens Pierre Arraut puis Gilbert Martelli, conseiller départemental et régional, député de l'Hérault, François Liberti donne sa pleine mesure dans quantité d'actions pour le mieux vivre de ses concitoyens, le logement des plus modestes, l'aménagement de la ville. Il a entretenu un rapport d'intelligence et de dialogue par la concertation, tant avec

le personnel communal qu'avec les habitants des différents quartiers. Sa passion pour la culture rencontre l'âme de la cité, fière de ses enfants, tels Paul Valéry, Jean Vilar, Agnès Varda, Georges Brassens. Ami des peintres comme Hervé Di Rosa, et admirateur des grands écrivains mainteneurs de la langue et la culture occitane, Yves Rouquette le Sétois et Robert Lafont qui y enseigna, François avec ses camarades Rose Mioche-Blin et Jacques Blin firent beaucoup pour accompagner la création et développer les équipements culturels.

À l'heure du défi de faire vivre le collectif, l'esprit de solidarité face aux vents mauvais de l'individualisme et de la haine des autres, le récit très personnel d'un parcours tout à la fois ancré à sa cité portuaire mais ouvert au bien de la communauté humaine sans frontières, résonne comme une invite à résister, à ouvrir un chemin émancipateur. ●



Immigration. Indifférence, indignation, déshumanisation

Autrement, 2025

CATHERINE WIHTOL DE WENDEN

PAR **MATHILDE FRÉGEON**

Scandalisée par le « choix européen d'une approche militarisée

des frontières », l'autrice, première politiste du CNRS à avoir travaillé sur l'immigration, montre de façon convaincante comment la mondialisation de la mobilité suscite l'indifférence, l'indignation et des manifestations d'inhumanité. Dans une approche essayiste intéressante, l'ouvrage se penche sur les réactions engendrées par les politiques migratoires.

« On ne pourra pas arrêter l'immigration, car elle est devenue l'une des grandes données de notre temps » : voilà une pensée à coups de marteau qui gagnerait à entrer dans la tête de nombre de nos dirigeants. Les pays développés utilisent l'immigration qui est suscitée par les inégalités de développement humain, les écarts démographiques, les troubles en tous genres. 300 millions de migrants ne forment pas la majorité de la population mondiale, loin des théories du grand remplacement, et 87 millions de ces êtres humains sont en Europe. « Plus on ferme, plus les trafics sont intenses et plus les trafiquants s'enrichissent car la fermeture ne dissuade pas », et les alternatives comme

les retours volontaires ou les reconduites n'ont pas eu d'effets tangibles depuis trente ans, ce que n'importe quel citoyen européen ne peut que constater.

Faute de politique d'accueil digne, « l'Europe devient un continent d'immigration malgré elle » (les pays du sud semblent bien plus tolérants à l'égard des populations en transit, ce qui ne signifie pas qu'il n'existe pas des tensions).

« Ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent en traversant les frontières, mais ceux qui ont des réseaux de connaissance [...], qui sont câblés sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui leur donnent l'illusion de la proximité malgré les difficultés du passage » : à moins de couper les connexions internet transcontinentales, comment croire qu'on cessera de penser que l'avenir est meilleur loin de chez soi, alors que la richesse occidentale saute aux yeux du monde.

Trois chapitres suivent : « Indifférence », avec la manière dont le FN réussit à partir des années 1980 à adjoindre l'immigration aux répertoires de l'extrême droite (travail du Club de l'Horloge autour de la préférence nationale...), peu bavarde sur le sujet jusqu'alors. Depuis les années 2000, c'est « la normalisation d'un climat hostile » avec l'installation d'un consensus malsain sur la sécurité des frontières à renforcer.

Le deuxième chapitre est intitulé « Indignation », et se focalise sur les acteurs de la solidarité, les affaires médiatiques (l'église Saint-Bernard), les « camps », la manière dont l'asile à distance est traité.

Enfin, « Inhumanité » étudie le cas de Mayotte, en interrogeant : « la suppression du droit du sol est-elle dissuasive pour limiter les départs [des Comores] quand on manque d'hôpitaux, d'écoles, d'administrations et surtout d'emplois ». Voilà ce qui ne peut donner que du grain à moudre à des communistes soucieux d'un développement égal des potentialités humaines.

Un essai grand public aux riches exemples mais dont on peut regretter la construction parfois bancale : l'excellente introduction se suffisait quasiment à elle-même, et le reste du livre tend à se répéter. Il est néanmoins très utile pour une première approche, humaniste et réflexive, des questions migratoires. ●



Progrès

Éditions Anamosa, 2025

WOLF FEUERHAHN

PAR **MATHIEU MENGHINI**

Ces dernières années, sous l'intitulé « Le mot est faible », les éditions indépendantes Anamosa ont développé une collection qui s'empare de mots dévoyés par le pouvoir :

« La révolution, écrivent les éditeurs, est devenue l'étendard des conservateurs, la régression se présente sous les atours du progrès, les progressistes sont les nouveaux réactionnaires, le salaire est un coût, le salariat une entrave, la justice une négociation et le marché une morale. » Or, c'est précisément l'un des mots ici cités (« progrès ») que reprend l'ouvrage récemment paru sous la plume de Wolf Feuerhahn.

Historien des sciences enseignant les humanités environnementales à l'École Polytechnique de Paris, Wolf Feuerhahn s'est employé « à sortir d'une histoire des idées abstraites, à historiciser l'usage des mots afin d'échapper aux catégories massives à vocation majoritairement polémique et de redécouvrir la complexité des positions populaires, savantes ou intellectuelles. » De fait, son essai offre un inventaire méticuleux des occurrences du terme, de ses ambivalences, de ses traductions diverses et même des variations de son orthographe (avec majuscule ou sans).

Avant 1789, note Feuerhahn, l'idée de progrès peut aussi bien désigner une évolution graduelle vers le meilleur que vers le pire. À compter de la Grande Révolution, une cristallisation opère. Mentionnons-en deux indices : le député de la Convention Condorcet, par exemple, affirme, d'une part, qu'il n'y a pas de terme défini à la perfectibilité de l'être humain et, d'autre part, que les progrès ne concernent plus uniquement les sciences et les arts, mais aussi les aspects juridiques et politiques. Dans le camp opposé, la contre-révolution interprète 1789 comme une insigne catastrophe (avec bien d'autres, Chateaubriand participe de ce courant qui aspire à renouer avec l'éternité divine de la monarchie).

En quelques dizaines de pages, Wolf Feuerhahn nous livre donc une recension riche et suggestive. Certains développements sont toutefois trop rapides pour contenter ses lectrices et lecteurs les plus avides ; d'autres davantage de nature à les combler : ainsi en est-il – entre autres – du traitement de l'opposition entre les tenants des études historiques et ceux de la philosophie de l'histoire. ►►

► Une autre rubrique a spécialement retenu notre attention – celle dévolue au philosophe et sociologue Georges Friedmann. Né en 1902 – soit peu après le crépuscule d'un siècle qui prétendit symboliser le mieux le progrès –, Friedmann a dénoncé la réduction de la dite notion en une forme de doctrine d'ingénieur. Un appauvrissement particulièrement sensible dans les années 1910 chez un Taylor ou un Ford. Alors que le capitalisme, écrit Friedmann, voit « dans les carrosseries aérodynamiques, les frigidaire et les escaliers roulant toute la substance du progrès », le marxisme, lui, constitue une dénonciation de l'aliénation des êtres et de la chosification des rapports sociaux. On le comprend, le compagnon de route du Parti communiste défend un progrès humain que les évolutions de la technique ne sauraient servir sans s'inscrire dans une organisation socio-économique consciente et planifiée. Un progrès humain dont la lutte des classes constitue l'indispensable vecteur – comme l'observait Marx le tout premier, un auteur également cité par Feuerhahn. ●



Mutinerie. Comment le monde bascule

Agone, 2024
PETER MERTENS

PAR **KEVIN GUILLAS-CAVAN**

« Sans théorie révolutionnaire, pas de mouvement révolutionnaire » écrivait Lénine. Avec *Mutinerie*, Peter Mertens, président du Parti

du travail de Belgique (PTB), relève le flambeau du dirigeant révolutionnaire essayant de saisir les mouvements tectoniques de la lutte des classes.

Loin des mémoires politiques convenues où femmes et hommes politiques dessinent un monde nouveau à grand renfort de convictions plus ou moins sincères et de sentiments plus ou moins étayés, *Mutinerie* combine analyse économique implacable, récits de luttes vivants et propositions concrètes. Les cinq premiers chapitres dissèquent les contradictions du capitalisme financiarisé : socialisation des pertes financières contre austérité imposée aux peuples, privatisations des services publics et aggravation de la précarité, mise sous coupe réglée de la démocratie où les changements de gouvernement ne se traduisent pas par des changements de politiques, car le véritable souverain n'est plus le peuple, mais les marchés financiers.

Si les éléments mis en avant sont convaincants, il nous semble qu'ils restent parfois à l'écume des choses. Par exemple, sur la question des difficultés à se nourrir d'une part croissante de la classe travailleuse, les citations mobilisées par Peter Mertens donnent l'impression qu'il suffirait d'éliminer la spéculation pour éliminer la faim. Ce serait sans aucun doute un progrès immense, mais ceci ne résoudrait pas le problème fondamental des travailleurs et des travailleuses. Si ceux-ci ne peuvent accéder à des denrées alimentaires suffisantes en quantité et en qualité, c'est avant tout dû à l'augmentation du taux d'exploitation dans tous les secteurs qui, dans un contexte de baisse tendancielle du taux de profit, tend à porter les salaires sous le niveau de reproduction.

Le dernier chapitre esquisse une stratégie pour un « socialisme du XXI^e siècle ». Refusant tout fatalisme, il souligne que des victoires existent et prouvent la possibilité d'un changement, à condition de les généraliser, ce qui nécessite des syndicats et des partis de masse à même d'unifier les luttes. Pour cela, il convient de marcher sur ses deux jambes : porter un programme de rupture (« Faire le switch », comme le dit le PTB), mais aussi construire des structures alternatives immédiates à l'instar des centres médicaux solidaires de médecine pour le peuple ou des guichets énergie du PTB.

Par sa rigueur analytique et son ancrage dans les luttes réelles, *Mutinerie* se distingue comme un outil pour toutes celles et ceux qui se battent. ●



Les passagers de la cathédrale

Le Cherche Midi, 2025
VALÈRE STARASELSKI

PAR **BERNARD GIUSTI**

Une tempête s'abat sur la ville de Meaux. Deux quidams se réfugient près de la cathédrale Saint-Étienne, réagissant de façon très différente : l'un peste contre le vent, l'autre se contente de protéger sa caquette. Deux attitudes typiques de nos contemporains oscillant face aux événements entre une réaction émotionnelle et le principe de réalité. Deux autres hommes et une femme rencontreront les premiers. Le roman se construira sur les relations nouées par ces cinq personnages qui ne se connaissaient pas.

Saint-Étienne de Meaux résonna des sermons de Bossuet : histoire chrétienne donc, et histoire de la littérature classique. Les romans de Staraselski s'appuient toujours sur les processus historiques qui les portent : les références à l'histoire sont omniprésentes, remplaçant l'époque dans le fil de la dialectique historique. On doit donc lire ici un roman d'histoire contemporaine, avec les débats d'idées qui agitent notre société et ses enjeux politiques et sociaux.

À l'instar des romans philosophiques, c'est par les échanges entre les protagonistes que se développe une réflexion philosophique et idéologique sur l'actualité, dont le changement climatique ou la difficulté de militer quand les repères se brouillent ou se délitent.

Les liens entre les personnages reposent sur l'altruisme que l'on retrouve dans les bases du christianisme, dans l'idéal communiste, ou celui de notre République où notre société puise ses racines, la fraternité citoyenne. Militants associatifs, portés par un idéal politique ou êtres de conscience, tous se retrouvent dans cette phrase : « Ne vivre que pour soi, quelle drôle d'idée ». L'auteur nous invite à réfléchir sur notre rôle dans une société héritière de la chrétienté et de la Révolution française, nous rappelle que nos valeurs se défendent d'abord dans nos rencontres quotidiennes et que nous sommes tous faits d'Histoire et de rêves. Avec *Les passagers de la cathédrale* Valère Staraselski signe un ouvrage majeur de son œuvre. ●



Militier en minorité ? Le « secteur juif » du Parti communiste français après la Libération

PUR, 2025

ZOÉ GRUMBERG

PAR HOËL LE MOAL

Livre tiré d'une thèse soutenue en 2020, voici un travail fort utile à

qui s'intéresse au sort des résistants étrangers au sein du Parti communiste français (on se permet également de renvoyer au livre d'Astrig Atamian, *Ceux de Manouchian. Une histoire des communistes arméniens en France, 1920-1990* car Zoé Grumberg se permet à juste titre un clin d'œil à la panthéonisation des Manouchian).

La recherche est fondée sur un corpus de vingt-cinq individus qu'il s'agit de suivre partiellement avant-guerre (première partie), mais surtout après la Libéra-

tion, jusqu'à la fin des années 1950. À la croisée de plusieurs historiographies (études du communisme, des organisations juives, des associations culturelles...), il s'agit de reconstituer les cheminements complexes de cadres du parti, entre identité juive et engagement communiste. Or dès l'entre-deux-guerres, quand la main-d'œuvre étrangère devient la main-d'œuvre immigrée (MOI) en 1932, « l'autonomisation de la MOI est une crainte constante du PCF », car beaucoup de membres de la MOI ne sont pas membres du parti (et après-guerre, le contrôle du parti est lié à la crainte de velléité « nationaliste » des minorités étrangères).

La guerre modifie considérablement le regard porté sur ce groupe de résistants, les juifs étant majoritaires dans deux détachements sur quatre des FTP-MOI (Francs-tireurs et partisans-MOI), et les principaux dirigeants de l'organisation sont juifs originaires d'Europe centrale, principalement de Pologne (Gronowski, Kaminski, Rayski...), et bien que minoritaires (les Juifs yiddishophones de la mouvance communiste représentent environ 10 % du total de la population juive en France en 1944), ils ne cessent de chercher à s'imposer comme une influence politique centrale. L'enjeu pour eux est bien de combiner défense d'un projet politique communiste et universaliste, et revendications spécifiques.

La deuxième partie étudie la manière dont les Juifs communistes ont participé à la reconstruction d'une authentique vie juive en France après guerre, « sous l'œil attentif du PCF ». Pour l'auteur, l'enjeu est bien de montrer que ces acteurs ne se contentent pas d'une vie associative et culturelle mais jouent bien un rôle politique de diffusion du communisme auprès des Juifs de France, dans une perspective de masse et de classe.

Le chapitre VII consacré au « secteur juif dans la tourmente de la Guerre froide » est particulièrement instructif. S'il s'agit de penser la question israélienne en Juifs communistes, l'antisémitisme présent en URSS meurtrit leurs consciences, avec une crise interne au secteur juif du PCF.

L'approche par les trajectoires est particulièrement féconde, et le travail sur les sources remarquable. Le fonds David Diamant, ancien documentaliste de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, est particulièrement mobilisé, ainsi que des questionnaires auprès des enfants de militants. Un travail nécessaire sur les organisations de la mouvance communiste française, qui montre toute l'étendue d'une organisation de classe après guerre. ●

Ni fusillade ni résumé, cette rubrique se propose, autour de productions importantes, de donner à lire une discussion de thèses avancées.

La philosophie animale est-elle un caquetage ?

La lecture de l'ouvrage *Habiter en oiseau* (Vinciane Despret, Actes Sud, 2019) est l'occasion de se demander si interpellé le peuple sur la nécessité de se mettre à l'affût du chant des oiseaux relève de l'éthique environnementale. L'actualité ornithologique étant marquée par une énième extinction massive et à l'heure où les oiseaux sont toujours plus nombreux à carboniser dans les feux de forêt, se contenter de les écouter peut-il relever d'un projet écologique fondé ?

— PAR **OLIVIA FALQUET*** —

Entre un rythme de publication remarquable et des chroniques régulières à la radio, Vinciane Despret compte parmi les autrices à franc succès, et elle est présentée comme la philosophe incontournable dans le domaine de la pensée du vivant, s'intéressant aux « intelligences animales ». À l'heure où tous les signaux du dérèglement climatique sont au rouge, forçant même la plus modeste formation politique à afficher un souci de l'avenir écologique, on peut se réjouir que des écrits dits philosophiques fleurissent dans les librairies et qu'ils soient autant cueillis par les lecteurs venus se fournir dans les rayons philosophie et écologie politique. En décembre 2024, Vinciane Despret était invitée de « La

terre au carré », émission animée par Mathieu Vidard sur France Inter. Elle se présente comme une autrice à la croisée des disciplines : philosophie, éthologie, mais aussi psychologie.

Interrogée sur le but actuel de la philosophie, elle réagit en reprenant une idée largement répandue à gauche : « le nouveau régime climatique bouleverse tout ce qu'on a imaginé du point de vue de la justice sociale, de notre rapport à la terre, tout doit être reconfiguré ». Dans la présentation de son livre *Habiter en oiseau*, la page de l'émission rapporte le propos de l'autrice :

Tout se passe comme si les défis écologiques allaient être relevés par addition d'actions individuelles non coordonnées.

« Écrire sur les oiseaux c'est ma façon de faire bouger les choses ». Elle distingue « les humains » d'un côté (ceux qui s'enferment dans des idéaux de modernité et de progrès), et



« les terrestres » de l'autre (ceux dont elle fait partie, et qui défendent qu'il faut réapprendre à habiter l'espace avant que celui-ci ne devienne inhabitable). Dès lors, on ne saurait douter de la portée, du moins, de l'intention politique de son œuvre, à la faveur d'une réflexion qui permettrait, à qui s'en saisit, d'y lire des éléments non seulement pour penser, mais aussi pour agir. Dans une interview pour *Le courrier de l'Unesco*, Vinciane Despret déclare « Comme l'a très bien montré le philosophe et sociologue Bruno Latour, ce qui manque à la nouvelle classe écologique, ce sont les affects. Historiquement, la gauche s'est appuyée sur des affects d'émancipation, de justice, de progrès qui ont été autant de vecteurs de mobilisation. La droite a aussi su développer des affects liés aux idées de valeurs, de grandeur ». La classe écologique semble donc nécessiter des affects qui transcendent le clivage gauche-droite.

Ce qui nous intéresse ici, c'est de tenter de saisir ce qui fonde un tel succès de librairie, et comment ce dernier illustre les divergences quant aux solutions envisagées en matière d'écologie politique.

UNE CERTAINE IMAGE DE LA PHILOSOPHIE

C'est d'abord comme philosophe que Vinciane Despret est identifiée. *Habiter en oiseau* s'ouvre sur la narration d'une expérience individuelle, ensuite mise en images à la manière des romans graphiques pour représenter la rencontre entre l'autrice et un merle. Le merle lui demande : « Te souviens-tu à quel âge tu as arrêté de penser que les animaux pensaient ? » Réponse de l'autrice : « Non, mais c'est peut-être le jour où j'ai décidé de devenir philosophe ». Pourtant, la question des rapports entre l'homme et l'animal ne fait-elle justement pas l'objet d'une recherche constante dont l'histoire est aussi longue et fournie que celle de la philosophie ? Cet échange ne nourrit-il pas une caricature de la philosophie comme domaine déconnecté du réel, alors même qu'elle essaie depuis plus de deux mille ans de l'interroger, espérant le décrire ou plus modestement, de formuler des hypothèses probantes pour le rendre intelligible ? N'y a-t-il pas une philosophie de la biologie ?

Au chapitre III, il est précisé : « J'allais oublier, la philosophie n'a pas pour tâche d'informer mais celle de ralentir » ▶▶

Ni fusillade ni résumé, cette rubrique se propose, autour de productions importantes, de donner à lire une discussion de thèses avancées.

► tir, de désaccorder, d'hésiter. Se désaccorder pour trouver d'autres accords. Faire bifurquer quand cela va trop droit. » Sans que ne soit explicité ce que « trop droit » a de problématique.

Dans le même chapitre, le but de l'ouvrage est ainsi explicité : « de part en part ce livre veut faire penser [...], en me laissant guider non par des mots mais par des gestes, des rythmes, des ruptures, des bégaiements, des hoquets, par des affects ».

UNE FRESQUE ÉTHOLOGIQUE IMPRESSIONNISTE AUX ACCENTS FICTIONNELS ET ANTHROPOMORPHISTES

Dans *Autobiographie d'un poulpe*, paru en 2021, lui aussi succès de librairie, un glossaire précède le premier chapitre, exposant notamment la « thérolinguistique » (dont l'autrice nous dit que ce terme apparaît en 1974, sous la plume d'une autrice de fiction, Ursula K. Le Guin) « Il désigne la branche de la linguistique qui s'est attachée à étudier et à traduire les productions écrites par des animaux (et ultérieurement par des plantes), que ce soit sous la forme littéraire du roman, celle de la poésie, de l'épopée, du pamphlet, ou encore de l'archive... Apparaîtront, au fur et à mesure que cette science explorera le monde dit sauvage, d'autres formes expressives qui débordent des catégories littéraires humaines (et qui relèveront alors d'un autre domaine de spécialisation, celui des sciences cosmophoniques et paralinguistiques) ». Ainsi présenté, on pourrait alors penser qu'il y a, si ce n'est continuité entre littérature de fiction et littérature scientifique, du moins porosité. En effet, le sous-titre d'*Autobiographie d'un poulpe* est explicite : « et autres récits d'anticipation ».

Le chapitre II d'*Autobiographie d'un poulpe* s'intitule « La cosmologie fécale chez le wombat commun et le wombat à nez poilu ». L'autrice semble céder à la tentation de l'anthropomorphisme : « Qui aurait pu imaginer [...] que ces murs fécaux, en apparence si prosaïques, allaient donner à nos travaux ultérieurs une impulsion décisive pour la découverte des fonctions poétiques, littéraires et symboliques insoupçonnées de très nombreuses constructions anima-

les ? » peut-on lire, ces mots étant insérés dans un récit présenté comme le discours de la présidente de l'Association de théroarchitecture.

De telles lectures semblent promettre au lecteur bien des enchantements scatologiques, réveillant nos souvenirs des éditions analogues à celles de l'École des loisirs où des castors édifient un village anthropomorphe dans la forêt sous la bienveillance de tous les habitants de celle-ci, qui leur prêtent main-forte en leur confectionnant des sandwiches au beurre de cacahuète. Mais qu'en est-il de comprendre, d'avoir des outils pour penser son environnement, celui-là même qui voit des milliers d'hectares de forêts brûler chaque été ? Et avons-nous besoin de montrer que certains non-humains ont des attributs et pratiques comparables aux nôtres pour prendre conscience de la nécessité de revoir nos ambitions de nous rendre maître et possesseur de la nature ?

À la lecture d'*Habiter en oiseau*, paru en 2019, on est régulièrement saisi par le style poétique, lyrique avec lequel les comportements sont décrits : à propos du merle, « c'est une parole, mais en tension de beauté et dont chaque mot importe ».

On se demande souvent : que sommes-nous en train de lire ? Une histoire pour apprendre aux enfants à respecter la nature ? Une réécriture de l'article « Bêtes » du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire ? Une synthèse des controverses en éthologie ? Une certaine confusion s'installe alors chez le lecteur. Sa première intention en se saisissant de ce livre rangé dans un rayon d'écologie politique n'est-elle pas de comprendre, s'informer et réfléchir ? L'autrice se livre à un usage impressionniste des propos scientifiques. Quantité de noms d'éthologues, ornitho-

N'est-ce pas entretenir à peu de frais l'impression que notre action individuelle suffit à œuvrer à la justice sociale que le bouleversement climatique nous enjoint de repenser ?

logues, zoologues et d'extraits de leurs travaux sont cités, souvent pour faire état des controverses auxquels ceux-ci ont donné lieu, mais sans que le fond de ces mêmes travaux ne soit exposé, et que l'autrice nous dise finalement avec qui elle est d'accord. Ainsi ce sont régulièrement les options les plus anthropomorphes qui l'emportent et qui, dans les descriptions comportementales, présupposent des



états mentaux subjectifs chez les oiseaux, sans qu'il n'en soit rendu compte. Pourtant, la question de la conscience chez l'animal est toujours l'objet de recherche et de controverses ; on peut dès lors s'étonner que la question de la nature consciente de l'animal, celle de la qualification de ses états mentaux, ne soit pas abordée de manière plus nuancée. On peut aussi regretter de ne pas trouver à côté des ouvrages de Vinciane Despret celui de Thomas Nagel, dont l'article fameux « Qu'est-ce que ça fait d'être une chauve-souris ? Et autres questions sur la subjectivité dans la nature » a fait l'objet d'une récente traduction et d'une réédition par Agone en 2025 (collection Bancs d'essai).

On est bien aise de découvrir les mâles bigames de Seattle, les foulques macroules, les lagopèdes d'Écosse ou les carouges de Californie, mais qu'en retenir puisque l'attention scientifique dont ils ont fait l'objet n'est jamais qu'évoquée. On peut également lire que le biologiste Karl Lorenz « a tort de dire que le territoire est causé par l'agressivité » mais il aurait été intéressant de comprendre pourquoi, de se voir exposer des arguments, des raisons d'adhérer à telle lecture du comportement plutôt que telle autre. L'autrice prête une attention singulière au concept de territoire. Ce sont les controverses en ornithologie qu'elle

souhaite commenter, en tout cas certains usages terminologiques de « conflits, combats, contestations, défenses territoriales ». Le lecteur se réjouit alors des précisions qui pourraient suivre. Las. Le territoire chez les mammifères est « une présence évoquée », celui des oiseaux est

à envisager comme « un lieu de spectacularisation », « une scène pour ses chants et ses exhibitions ». Soit. « Le terme "appropriation" prend un autre sens, il s'agit alors de transformer l'espace non en tant que "sien" mais en "soi" ». Notre lecteur est d'ores et déjà victime d'un effet puits mais ne se décourage pas pour autant et poursuit sa lecture (l'*effet puits* est l'impression vertigineuse ressentie par un individu qui n'est pas expert dans un domaine, à la lecture d'un texte ou d'un discours constellé de mots chargés affectivement, mais dont l'accumulation

On ne peut que se réjouir que les oiseaux chantent encore, faire du chant des oiseaux le moyen de l'occultation des grondements et grincements du reste du monde ne revient-il pas à « faire l'autruche » ?

donne au texte ou au propos une facture séduisante, alors que l'analyse du propos révèle une difficulté, voire une impossibilité à lui trouver un sens).

Le concept de territoire est consolidé, ce sont « des compositions et accords mélodiques ». Dès lors, à quoi tient l'extinction de certaines espèces ? Une attention insuffisante aux chants des oiseaux ? Et si nous voulons agir, que faire ?... ►►

Ni fusillade ni résumé, cette rubrique se propose, autour de productions importantes, de donner à lire une discussion de thèses avancées.

» « INVITER À D'AUTRES MODES D'ATTENTION » :
**UNE RÉPONSE POLITIQUE
 À L'URGENCE CLIMATIQUE ?**

Que faire ? À cette question, il semble que Vinciane Despret donne une réponse qui ne semble pas passer par la mise en place d'une politique qui serait décidée par des institutions mais plutôt une réponse centrée sur l'action individuelle. Et qui sait, par addition d'individus qui la mettraient en œuvre, cette réponse aurait-elle des vertus politiques collectives... par ruissellement ? Tout se passe donc comme si les défis écologiques allaient être relevés par addition d'actions individuelles non coordonnées. Agir face à l'urgence climatique semble finalement assez facile. Ainsi exposé, on aurait presque l'impression d'une écologie romantique, échevelée mais enchanteresse. Peut-être tient-on là l'une des causes de l'engouement massif à l'égard de ce type d'écrit qui prescrit des comportements individuels aux accents merveilleux comme peut l'être la littérature jeunesse anthropomorphe ?

UNE ÉCOLOGIE MINORITAIRE ?

L'idée du livre est ainsi synthétisée : « inviter à d'autres modes d'attention », « qu'on entende d'autres choses (des silences, des accords), qu'on sente d'autres choses (des affects, des rythmes, des puissances, des flux de vie, des moments de calme) ».

Le lecteur enthousiaste, n'est-ce pas celui-là même qui mange local, roule à vélo électrique, redécouvre les joies du camping, trie soigneusement ses déchets et fait du compost (puisqu'il a un jardin). Qui a le temps, ne faudrait-il pas dire, le loisir, d'observer les oiseaux ? N'est-ce pas entretenir à peu de frais l'impression que notre action individuelle suffit à œuvrer à la justice sociale que le bouleversement climatique nous enjoint de repenser ? Est-ce là la révolution écologique que revendiquent de diffuser les librairies qui se disent « indépendantes » ? Écouter les oiseaux, ne pas les tuer et se demander « qu'est-ce qu'on décide de rendre remarquable dans ce qu'on observe ? ». Voilà pour la réponse au lecteur venu chercher au rayon

écologie politique de quoi comprendre et agir. La question n'est-elle pas plutôt, beaucoup moins romantique mais plus classiquement politique : « qu'est-ce qu'on décide de rendre modifiable dans ce qu'on pollue ? ».

Si écouter les oiseaux peut se révéler tout à fait instructif pour parfaire nos connaissances en ornithologie, peut-on le présenter comme un acte militant ? Et surtout, significatif politiquement dans un monde où l'accélération du réchauffement climatique et tout ce qui

l'accompagne semble demander plus que la réintroduction d'une connivence avec « la nature » ?

À aucun moment le livre n'aborde la dimension inévitablement restreinte du public pour lequel son discours n'est audible, et pour tout dire, plaisant, voire complaisant. C'est un lieu commun que de rappeler que notre comportement est nécessairement marqué par notre appartenance socio-économique. Autant on peut sans peine

concevoir un lecteur enchanté par ce livre qui confirme que c'est en étant plus attentif à ce qui se passe dans son cerisier qu'il fera encore mieux pour la planète. Celui qui trie ses déchets avait oublié d'écouter les oiseaux ? Ceux qui vivent dans des immeubles où rien n'est fait en matière d'isolation, qui frôlent le malaise à chaque instant en cas de vague de chaleur, comment peuvent-ils recevoir ce conseil de prêter une attention différenciée et patiente aux oiseaux ? Les préconisations de l'autrice ne seraient-elles par plutôt le moyen de conforter celui qui se dit qu'il fait ce qu'il peut à son échelle en achetant local et/ou bio, en fabriquant un nichoir à oiseaux pour son jardin, en faisant son potager et en roulant en voiture hybride ?

Et l'autrice de conclure, « si la terre gronde et grince, elle chante également » (page 185). Si on ne peut que se réjouir que les oiseaux chantent encore, faire du chant des oiseaux le moyen de l'occultation des grondements et grincements du reste du monde ne revient-il pas à « faire l'autruche » ? ●

*Olivia Falquet est philosophe.

ORGANISEZ DES DÉBATS !



avec les membres de l'équipe de votre revue autour d'un des thèmes des dossiers ou des livres c'est possible !

<https://www.causecommune-larevue.fr/>

Contactez-nous au 01 40 40 13 50

Claude Saligny



ou au 01 40 40 12 30

Monique Renault



Mail :

redaction@causecommune-larevue.fr



Cause  commune
est sur **Facebook**

Facebook.com/CauseCommunepcf

..... L'ÉQUIPE DE LA REVUE



**Guillaume
Roubaud-Quashie**
Directeur



Dorian Mellot
Rédacteur en chef
(Grand entretien)



Gérard Streiff
Rédacteur en chef
(Controverses/
Sondages)



**Sébastien
Thomassey**
Mise en page



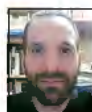
Frédo Coyère
Mise en page
et graphisme



Noëlle Mansoux
Secrétariat
de rédaction



Chantal Guerre
Secrétariat
de rédaction



Hoël Le Moal
(Critiques/Lire)



Vincent Boulet
(Chronique
européenne)



Aurélien Bonnarel
(Droit)



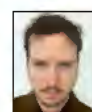
Florian Gulli
(En débat)



Maëva Durand
(Féminisme)



Igor Martinache
(Féminisme)



Baptiste Giron
(Histoire)



Lukas Tsiptsios
(Histoire)



Nicolas Tardits
(Grand entretien)



Aurélien Aramini
(Philosophiques)



Jean-Michel Galano
(Philosophiques)



Victor Blanc
(Poésies)



Pierre Crépel
(Réactions)



**Élodie Lebeau-
Fernandez**
(Regard)



Flavien Ronteix
(Sciences)



Fanny Chartier
(Statistiques)



**Adrien
Montbroussous**
(Statistiques)



Claudine Périllaud
Relecture



Mathieu Menghini



**Constantin
Lopez**
Réseaux sociaux



Julien Rossi
Débats



Saliha Bousseadra



**Nicolas
Lambert**



Jean Quétier



Sabrina Royer

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL (À L'ORDRE DE ASSOCIATION PAUL-LANGEVIN REMPLIR BULLETIN CI-DESSOUS).

ABONNEMENT ANNUEL

❑ Souscription : 56 €

À envoyer à l'adresse ci-dessus.

Adresse électronique Mobile(*)

Date : Signature :

**ABONNEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (4 fois/an)****JOINDRE UN RIB**

❏ Souscription : 4 X 14 €

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

CP : Ville : Pays :

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

[illegible]

IBAN-Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC-Code international
d'identification de votre banque

TYPE DE PAIEMENT

récurrent/répétitif



Vous pouvez à tout moment vous désabonner en appelant au 01 84 18 10 50.

CRÉANCIER : ASSOCIATION PAUL-LANGEVIN - ICS : FR23ZZZ530622 - Adresse : 6, avenue Mathurin-Moreau, 75167 Paris cedex 19

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ASSOCIATION PAUL-LANGEVIN**Référence unique du mandat** (réservé à l'administration)[illegible]

En signant ce formulaire vous autorisez l'ASSOCIATION PAUL LANGEVIN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ASSOCIATION PAUL LANGEVIN. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à :

Signature :

Le :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à : SERVICE ABONNEMENT - ASSOCIATION PAUL-LANGEVIN 6, AVENUE MATHURIN-MOREAU - 75167 PARIS CEDEX 19

PROCHAIN NUMÉRO
NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2025

Petit lexique de dialectique des luttes



Prix : 10€